

SGVePaie



Adhérent :

Opérateur :

Mot de passe :

Mises à jour

Cette page vous informe des nouveautés par rapport à la version précédente du guide (version précédente : version du 15.11.2016)

Toutes les informations relatives à la DSN sont désormais dans un guide dédié.

Le guide SGVePaie a été totalement remis en page pour en tenir compte.

Les nouveautés sont précédées de ** dans le guide.

Les dernières mises à jour concernent :

- Page 15 : Nouveau Menu « Documentation »
- Page 36 : Modification de la zone 5 des données contractuelles : ajout des zones de saisies des dates de début et fin de contrat
- Page 60 à 62 : mise à jour de la liste des codes incidents pour ajout de l'accident de trajet et du temps partiel thérapeutique
- Page 123-124 : Ajout de la fiche « Un temps partiel thérapeutique est accordé à mon salarié, que dois-je faire ?
- Page 126-127 : mise à jour de la fiche « Mon salarié quitte l'exploitation, que dois-je faire ? »

Sommaire

Pré-requis techniques	7
Règles générales d'utilisation et de navigation	9
Icônes et Actions	9
Saisir une date	10
Navigation dans les zones de saisies	10
Récupération et enregistrement du fichier	10
Accès au logiciel	. 11
Présentation de la page d'accueil	. 13
Présentation des Menus	. 14
Traitements	14
Editions	14
La clôture de paie	15
La déclaration trimestrielle MSA	15
Déclarations annuelles	15
**Déclaration Sociale Nominative	15
**Documentation	15
Fiche établissement	. 16
Recherche Etablissement	16
Identification	16
Signataire déclaration	17
Effectif	17
Paramétrage	17
Employé-Période	. 18
Pavé de sélection	18
Pavé 1 : Etat civil et adresse principale	20
Pavé 2 : Adresse à l'étranger si différente de l'adresse principale	20
Pavé 3 : Famille, Carte de séjour et carte de travail	21
Pavé 4 : Données contractuelles	22
Zone 1 : données relatives au contrat de travail et aux éléments de paie	23
Zone 2 : données relatives au site géographique	31
Zone 3 : données relatives à la période de paie et au code AT	31
Zone 4 : données relatives à la période d'emploi	31
**Zone 5 : données relatives aux dates complémentaires	36

Zone 6 : données de salaires	36
Pavé 5 : Edition des courriers	37
Gestion des Valeurs spécifiques	39
Présentation des valeurs spécifiques	39
Modalités de paramétrage	41
Aide à la saisie	41
Modalités de saisie	41
Traitements paie	45
Présentation de la page Traitements paie	47
Pavé de sélection	47
Outils	48
Liste des variables	49
Information sur le résultat	49
L'établissement du bulletin de paie et documents annexes	50
Saisie du pointage	50
Liste des variables	71
Edition Bulletin	76
Annulation Bulletin	77
Génération et édition ATT Départ	77
Fiche individuelle	78
Clôture du bulletin	78
Historique des bulletins	79
Valeurs spécifiques	80
Editions	82
Edition bulletin	82
Edition multiples	83
Journaux multiples	85
Charges multiples	86
La clôture de la paie	89
La déclaration trimestrielle MSA	90
Génération des données MSA	90
Génération fichier déclaration	91
Edition des données MSA	92
Déclarations annuelles	94

Génération des données TDS9	4
Génération fichier TDS9	5
Récupération et enregistrement du fichier9	5
Annexe - Fiches pratiques	7
Un onglet de validation des alertes s'ouvre à la connexion, que dois-je faire ?9	8
J'embauche un nouveau salarié, que dois-je faire ?10	0
Un ancien salarié revient sur mon exploitation, que dois-je faire ?	1
Mon salarié change de contrat de travail, que dois-je faire ?	4
Mon salarié adhère à la mutuelle /chèque santé ou change d'option, que dois-je faire ?10	6
Les horaires de travail de mon salarié à temps complet changent, que dois-je faire ? 10	9
Je souhaite augmenter mon salarié. Que dois-je faire ?11	1
Je reçois une saisie sur salaire à mettre en place pour un salarié, que dois-je faire ?11	4
**Mon salarié en CDD à la roie n'effectue pas d'heures sur un mois civil, que dois-je faire ?	
	6
Un calendrier d'annualisation est en place sur mon exploitation, que dois-je faire ?11	7
J'octroie du repos compensateur de remplacement à mon salarié au lieu de lui payer ses heures supplémentaires. Que dois-je faire ?11	8
Je souhaite effectuer de la récupération (soit du 1 pour 1)1	9
Mon salarié est malade, que dois-je faire ?12	0
Je souhaite préciser des éléments dans mon attestation d'arrêt, que dois-je faire?12	1
**Un temps partiel thérapeutique est accordé à mon salarié, que dois-je faire ?12	3
Mon salarié quitte l'entreprise, que dois-je faire ?12	6
Comment choisir le motif de fin de contrat ?12	8
Je souhaite corriger ou supprimer les documents de fin de contrat, que dois-je faire ? 13	1
Je souhaite rééditer un ancien bulletin de paie, que dois-je faire ?	5
Index13	7

Réservé

Pré-requis techniques

Pour utiliser le logiciel paie internet du SGV vous devez vous assurer de disposer des logiciels suivants :

- Navigateur internet

Sur PC			
Système d'exploitation	Navigateur préconisé		
Windows XP	Firefox ESR 45 (en 64 bits)		
	Firefox ESR 43 (en 32 bits)		
Windows Vista	Firefox ESR 45 (en 64 bits)		
Windows 8	Firefox ESR 43 (en 32 bits)		
	Internet explorer 10		
Windows 7	Firefox ESR 45 (en 64 bits)		
Windows 8.1	Firefox ESR 43 (en 32 bits)		
Windows 10	Internet explorer 11		
Sur Mac			
Système d'exploitation	Navigateur autorisé		
Indifférent	Firefox ESR 45 (en 64 bits)		
	Firefox ESR 43 (en 32 bits)		

Les autres navigateurs (Google Chrome, Safari,...) ne garantissent pas un affichage optimal des données ; certaines données peuvent ne pas être visibles. Ces navigateurs sont à proscrire.

- Adobe Reader (quel que soit la version, téléchargeable gratuitement sur <u>http://get.adobe.com/fr/reader/</u>

Important

Afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'application, une configuration de votre navigateur internet est nécessaire.

Celle-ci n'est à faire qu'une seule fois ou en cas de mise à jour de la version de votre navigateur.

La procédure à suivre dépendant du navigateur et de sa version, le document reprenant la marche à suivre est disponible dans l'espace Paie – Documentation des logiciels de paie du site www.sgv-champagne.fr

Réservé

Règles générales d'utilisation et de navigation

Icônes et Actions

Icônes	Action	Définition
	Accueil	Permet à tout moment de revenir sur la page d'accueil, pour accéder à vos raccourcis, la gestion des batchs et des spools.
3	Fermeture de la page	Ferme la page active, sans enregistrer ou sans mise à jour.
ou [F10]	Recherche	Apparaît en bout de champs, affiche la liste de recherche des enregistrements existants et pouvants être sélectionnés
🧭 ou (F2)	Création/validat ion	Enregistre votre saisie en la créant dans la base
📀 ou [F9]	Ajouter	Création d'un nouvel enregistrement dans la sélection.
🧭 ou [F2]	Mise à jour	Enregistre la saisie en mettant à jour les données dans la page active.
	Contrôle saisie	Outil permettant de vérifier la cohérence de la saisie et/ou d'informations utiles à la création. Une erreur de type «WARNING » indique une alerte, la création ou la modification de l'enregistrement pourra se faire. Une erreur de type « FATAL » ne permet pas la création ou la mise à jour de l'enregistrement.
ou [Echap]	Raz écran	Efface l'intégralité de votre écran <u>sans enregistrer</u>
0	Suppression	Annule la création d'un enregistrement dans la base de données.
0	Rafraîchisseme nt	Actualise les données de la page active
Ŗ	Redimensionner	Agrandi ou réduit la fenêtre active selon son état.
×	Gestion des tableaux	Permet de sélectionner l'affichage des colonnes, faire des tris croissant /décroissant par colonnes, ou des ruptures calculées par colonne.
<u>×</u>	Export PDF	Exporte les données d'un tableau (liste) en fichier Adobe Acrobat
ou [ctrl +E]	Export Excel	Exporte les données du tableau en fichier ayant le csv

Saisir une date

Les dates peuvent se saisir de deux manières. Lorsque l'on parle de période année + mois : le format à saisir est aaaamm Exemple 201401 pour janvier 2014

Lorsque l'on parle d'une date précise jour+mois+année : le format à saisir est jjmmaaaa Ne pas mettre les / Exemple : 01012014 pour le 1^{er} janvier 2014

Navigation dans les zones de saisies

Faire Entrée pour passer de zone en zone ou pour valider toute saisie. Il faut passer sur toutes les zones pour que l'ensemble des paramètres liés soient enregistrés.

Récupération et enregistrement du fichier

Aller	dans	votre	snool	d'éditions
Allel	uans		Spour	u cultions

Sélectionner la ligne correspondant au fichier à enregistrer

tds000207.log.txt	15/12/2015	15:09:09	1 génération fichier tds
tds000207.mail.trt	15/12/2015	15:09:09	0
tds000207.tds	15/12/2015	15:09:09	13 génération fichier tds
zba01138.zzi.txt	15/12/2015	15:09:09	0 génération fichier tds

Puis cliquer sur la disquette pour enregistrer le fichier sur votre poste de travail

₿ <				[344]	
Fichier	Date	Heure	Ко	Libellé	^
tds000206.zzi.log.txt	15/12/2015	15:09:09	1	génération données tos	

La boîte de dialogue suivante s'ouvre :

Voulez-vous ouvrir ou enregistrer tds000207.tds (12,5 Ko)	à partir de paie-prod ? X
	Ouvrir Enregistrer T Annuler
Choisir Enregistrer V Enregistrer A Enregistrer Sous Enregistrer et ouvrir OU	nnuler

Noter l'emplacement d'enregistrement du fichier.

Accès au logiciel

A partir du site <u>www.sgv-champagne.fr</u>, cliquer sur :



Vous accédez à la page suivante permettant votre identification :





Opérateur : indiquer votre code opérateur (toujours sur trois chiffres) Mot de passe : indiquer votre mot de passe

Puis cliquer sur « Se connecter – F2 »

	C	Validation des a	lertes 🥝								2
🛞 Utilitaires	5[0	٢	×20
		Sél. Matricule	Nom prénom		Alerte		Date				
Menu	1										
SGVePaie											
		Informations Sociét	é Etablissement					Commentaire			
			Société :								
		0001 EARL CI	hampagne Pascal ADNET	F& Fils							
			Etablissement :								
		0001 EARL CI	hampagne Pascal ADNET	ſ& Fils							
		VIGN	ERONS ET MAII	5 0 N 5							^
			CHAMTE			Dates	d'ouverture de	la vendange 201	5		
						Départemer	nt de l'AISNE				
		Cru		Chardonnay	Pinot Noir	Meunier	Cru	Chardonnay	Pinot Noir	Meunier	
		AZY-SU	R-MARNE	7/9	9/9	7/9	ETAMPES-SUR-M	ARNE 10/9	10/9	7/9	
		BARZY-	SUR-MARNE	7/9	7/9	5/9	FOSSOY	11/9	10/9	7/9	
		BAULNE	E-EN-BRIE	12/9	14/9	11/9	GLAND	11/9	10/9	7/9	
		BEZU-L		8/9	9/9	8/9	MEZY MOULINS	11/9	10/9	7/9	
	Ш	210 x 297 mm	LU IL	7/9	9/9	7/9	MONTHUREL	14/9	12/9	10/9	

Vous accédez à la page suivante :

Pour la présentation de cette page, voir la fiche pratique « Validation des alertes »

Une fois les Alertes vues et validées, cet onglet peut être fermé

	Q	🔊 🗸	lidation des alertes	0				3
🔀 Utilitaires)[0	@% <u>}</u> @
🔆 Favoris		Sél.	Matricule Nom	prénom	Alerte	Date		
Menu								
SGVePaie								
]

Présentation de la page d'accueil

Trois icônes sur la page d'accueil :

- = permet de revenir à tout moment à la page d'accueil pour avoir accès au batch et spool.
- batch → permet de connaître l'état d'avancement du traitement demandé ; les documents demandés ne sont accessibles que lorsque le statut du traitement est « terminé »



Quand on clique sur

ſ	http://paie-test.sgv.local/siexe/deal/emilie/p	hp/dealgate_f_portail_w3c.php?_paramFile=siteclie - Windows Internet Explorer		- • ×
1		0		3
	🔀 Utilitaires		10	4
	Favoris			
	menu			

La fenêtre suivante s'ouvre :

http://paie-prod:89/siexe/deal/emilie/pl	hp/ds_spool_w3c.php?PHPS	SESSID=il836sl	c3v97jei46o4	699dsq6 - Windows Interne.	
Date Minimum / Maxi Nom du fichier Type Archive Suppress	24/11/2014 Opérateur	Spool zzi	~		(
Fichier	Date	Heure	Ко	[54] Libellé	@℁₄
Fichier asse0005.zzi.turbo.pdf	Date 21/11/2014	Heure 11:21:39	Ко	[54] Libellé	៙℁₄
Fichier asse0005.zzl.turbo.pdf asse0003.zzl.turbo	Date 21/11/2014 21/11/2014	Heure 11:21:39 11:21:38	Ko 82	[54] Libellé 4 2 Attestation Pôle Emploi	©%.
Fichier asse0005.zzi.turbo.pdf asse0003.zzi.turbo asse0004.zzi.turbo	Date 21/11/2014 21/11/2014 21/11/2014	Heure 11:21:39 11:21:38 11:21:38	Ko 82 10	[54] Libellé 4 2 Attestation Pôle Emploi 5 Solde de Tout Compte	@ <u>%</u>
Fichier asse0005.zzi.turbo.pdf asse0003.zzi.turbo asse0004.zzi.turbo asse0005.zzi.turbo	Date 21/11/2014 21/11/2014 21/11/2014 21/11/2014	Heure 11:21:39 11:21:38 11:21:38 11:21:38	Ko 82 10 22	[54] Libellé 4 2 Attestation Pôle Emploi 5 Solde de Tout Compte L certificat de travail	@ <u>%</u>
Fichier asse0005.zzi.turbo.pdf asse0003.zzi.turbo asse0004.zzi.turbo asse0005.zzi.turbo asse0002.zzi.turbo	Date 21/11/2014 21/11/2014 21/11/2014 21/11/2014 21/11/2014	Heure 11:21:39 11:21:38 11:21:38 11:21:38 11:21:38 11:21:29	Ko 82 10 21 14	[54] Libellé 4 2 Attestation Pôle Emploi 5 Solde de Tout Compte L certificat de travail 4	© % _

Vous y trouvez plusieurs types de fichiers :

- Les fichiers dont le nom se termine par **.log.txt** : sont les rapports de traitement
- Les fichiers dont le nom se termine par **.turbo.pdf** : sont les fichiers que vous pouvez ouvrir en pdf (bulletins de paie, documents de fin de contrat, etc)
- Les fichiers dont le nom se termine par .doc : sont les fichiers word

Pour ouvrir le fichier, double cliquer sur la ligne correspondante.

Présentation des Menus

Cliquer sur « SGVePaie » pour faire apparaître le Menu des applications accessibles :



Déclarations Annuelles

Cinq sous menus existent :

- Traitements : va permettre d'accéder aux modules de traitement
- Editions : permet d'effectuer toutes les éditions disponibles
- La clôture de paie
- La déclaration trimestrielle MSA
- Déclarations Annuelles

Traitements

Dans le sous-menu traitement, on peut accéder aux éléments suivants :

▲ Traitements Alertes Fiche établissement Employé-Période Gestion des valeurs spécifiques Traitements paie Correction/suppression ATT Départ Gestion des ATT arrêts

Fiche établissement : permet de mettre à jour les paramétrages relatifs à la société Employé-période : permet de mettre à jour les paramétrages relatifs aux salariés Gestion desvaleurs spécifiques: permet de mettre à jour les paramétrages relatifs aux valeurs de paie mémorisées des salariés

Traitements paie : permet d'effectuer le bulletin de paie et les documents annexes (documents en cas d'absence de santé, documents en cas de départ du salarié) Correction/suppression ATT Départ : permet de corriger ou de supprimer les documents de fin de contrat

Gestion des ATT arrêts : permet de préciser les données nécessaires en DSN en cas d'arrêt de travail du salarié

Editions

Dans le sous-menu Editions, on peut accéder aux éléments suivants :



Edition bulletins : permet de rééditer les bulletins de plusieurs salariés en même temps Edition multiples : permet d'éditer plusieurs documents, autre que les journaux et les charges.

Journaux multiples : permet d'éditer plusieurs documents relatifs aux journaux Charges multiples : permet d'éditer plusieurs documents relatifs aux charges sociales

La clôture de paie

La cloture de paie Clôture des paies

Ce sous menu permet d'effectuer la clôture de la totalité des paies calculées.

La déclaration trimestrielle MSA



Dans ce sous menu, vous avez accès aux éléments permettant l'établissement des déclarations trimestrielles MSA

Déclarations annuelles

Déclarations Annuelles
 Génération données TDS

Génération fichier TDS

Dans ce sous menu, vous avez accès aux éléments permettant l'établissement de la déclaration annuelle TDS.

Déclaration Sociale Nominative

Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Les éléments relatifs à ce menu sont dorénavant traités dans un guide dédié.

****Documentation**

Documentation

Accès direct à la documentation relative au logiciel de paie

Fiche établissement

Ce module permet de gérer les données de la société ou des sociétés abonnées. Ces données sont accessibles par établissement.

Il y aura donc deux établissements lorsque la société exploite des vignes dans deux départements différents obligeant à déclarer les salaires dans deux départements différents.

Le module est composé de 5 Pavés

- Pavé Recherche Etablissement
- Pavé Identification
- Pavé Signataire déclaration
- Pavé Effectif
- Pavé Paramétrage

Seules les zones blanches sont saisissables ; si des modifications sur les zones grisées sont nécessaires, contacter votre gestionnaire de paie.

Recherche Etablissement

ſ	Recherche Etablisse	ement		📿 🙆
	Etablissement	0398-0001 SGV Test	✓	
L				

Permet de sélectionner l'établissement pour lequel les données seront affichées.

Identification

Identification	
Raison sociale	SGV Test
Complément Adresse	
Numéro Voie	Bis/Ter Bis V Nom de la voie
Service distrib.	
Nom Commune	EPERNAY Code Commune 51230 CP 51200 Bur. Dist. EPERNAY
Code pays	000 🕅 FRANCE
Téléphone	E-mail employeurs@sgv-champagne.fr
Lieu travail	

Permet de visualiser les données attachées à chaque établissement.

Les zones modifiables sont :

- votre numéro de téléphone
- votre E-mail

Après avoir effectué la modification souhaitée, cliquer sur Spour enregistrer votre modification.

Signataire déclaration



Ces données sont modifiables librement.

Elles sont importantes car elles seront reprises sur l'ensemble des documents exigeant une signature (attestation Pôle emploi, certificat de travail, etc)

Après avoir effectué la modification souhaitée, cliquer sur Spour enregistrer votre modification.

Effectif

Effectif			
Effectif Pôle emploi 2	Effectif au	31/12/2013 🚍	

Cette zone est à mettre à jour en début de chaque année civile.

Après avoir effectué la modification souhaitée, cliquer sur ^{Sel} pour enregistrer votre modification.

Paramétrage



Seule la zone « Etablissement » est accessible.

Cette zone doit être modifiée en cas de modification de votre effectif entraînant un passage de seuil :

Le paramétrage doit être le suivant :

0001	ENTRE 10 ET 20 SALARIES	Si votre effectif au 31/12/n-1 est compris entre 10 et 20 salariés
0002	PLUS DE 20 SALARIES	Si votre effectif au 31/12/n-1 est supérieur à 20 salariés
0003	MOINS DE 10 SALARIES	Si votre effectif au 31/12/n-1 est inférieur à salariés

Employé-Période

Ce module permet de gérer les données des salariés, qu'elles concernent ses données personnelles ou ses données contractuelles.

Il est composé d'un pavé de sélection et des pavés suivants :

- Pavé 1 : Etat civil et adresse principale
- Pavé 2 : Adresse à l'étranger si différente de l'adresse principale
- Pavé 3 : Famille, Carte de séjour et carte de travail
- Pavé 4 : Données contractuelles
- Pavé 5 : Edition des courriers

Pavé de sélection

Le pavé de sélection permet de sélectionner la société et l'établissement pour lesquels vous souhaitez visualiser les salariés.

La sélection sera unique si vous gérez les paies de salariés attachés à une seule société. Vous pourrez choisir chacune des sociétés gérées si vous utilisez le logiciel de paie internet pour effectuer les paies de plusieurs sociétés.

	Société	SGV Test		Etablisement	SGV Test	~	Uni. les salariés présents	
l	Code Employé	TEMPSCOMPLET Cdi		01	4527 🗸	Historique période		
l	Nom Prénom	TEMPSCOMPLET	Cdi				a 🖉 🖉	3
L	🖌 Pavé 1	Pavé 2		Pavé 3		Pavé 4	🗌 Courriers 🛛 🥌	2

Société : permet de sélectionner la société à visualiser Utiliser le menu déroulant pour changer de société

Etablissement : permet de sélectionner l'établissement à visualiser Utiliser le menu déroulant pour changer d'établissement

« Uni les salariés présents » :

-case cochée : seuls les salariés présents à la date de connexion figureront dans la liste déroulante

-case décochée : tous les salariés enregistrés sur le compte de la société figureront dans la liste déroulante

Code employé : permet de sélectionner le salarié à visualiser Utiliser le menu déroulant pour choisir le salarié puis faire Entrée

« Historique période » : -case cochée : en cochant cette case, une nouvelle liste déroulante apparaît

✓ Historique période 1 --- 0398 --- 0001 --- 01/01/2000 Si le salarié a eu plusieurs périodes, cela permet de visualiser les données attachées à la période désirée.

-case non cochée : on se situera par défaut sur la dernière période enregistrée

« Pavé 1, 2, 3, 4 » et « courriers » :

- -case(s) cochée(s) : les pavés seront directement visibles
- -case(s) décochée(s) : les pavés ne sont pas visibles

Gode Employé	TEMPS PARTIEL Cdi	Cdi		014552	Historique pér	lode	0
Pavé 1	Pavé 2	J	Pavé	3	Pavé 4	Courriers	
Etat civil et adres	se principale						
Qualité	Monsieur V [®] Insee				Mode O C	hèque	
Nom patronymique					de vi paiement	irement	1 🛛 📊
Nationalité	Français V Pays	FRANCE		~	U DE	spèces	
Compl.adresse							
N° Voie	Bis/ter	~					
Voie				Téléphones			
Code Postal	51200 EPERNAY		~				
Commune	51230 EPENNAY		~				
Pays	FRANCE		~	Adresse email			
Distrib. Etranger							
Date naissance	01/01/1980			Personne à contacter			
Dept.	Commune			Nom Contact			
Pays	FRANCE		~	Prénom			
Situat. Famille	Cél/bataire 🗸			Téléphone			
	V						
🔎 Adresse à l'étran	ger si différente de l'adresse princip	ale					
Famille, Carte de	séjour et carte de travail						
	huelles						
- Donnees contract	uenes						
Edition des courr	iers						

Une fois les données sélectionnées, cliquer sur ^{equipour} pour que les différents pavés reprennent les données du salarié.

Pavé 1 : Etat civil et adresse principale

V Etat civil et adresse	e principale							
Qualité Nom patronymique	Mademoiselle 🗸	Nº Insee	2700451999999	78		Mode de	Chèque	
Nationalité	Français 🗸	Pays	FRANCE		~	paiement	O Espèces	
Compl.adresse								
Nº Voie		Bis/ter	~					
Voie					Téléphones			
Code Postal	51150 AIGNY			~				
Commune				~				
Pays	FRANCE			~	Adresse email			
Distrib. Etranger								
Date naissance	16/04/1970 🚞				Personne à contacter			
Dept.	51 Commun	ie 🗌			Nom Contact			
Pays	FRANCE			~	Prénom			
Situat. Famille	Marié(e)	~			Téléphone			

Toutes les zones sont modifiables.

L'adresse à indiquer ici est l'adresse principale, soit l'adresse correspondant au domicile fiscal.

Important concernant le pays de résidence :

Le pays indiqué ici déclenchera (ou non) la retenue à la source pour les salariés domiciliés fiscalement à l'étranger.

Pavé 2 : Adresse à l'étranger si différente de l'adresse principale

ľ	V Adresse à l'étrang	er si différente de l'adresse principale		
	Compl.adresse		Localité	
	Nº Voie	Bis/ter 🗸	Pays	
	Voie		Distrib. Etranger	

A indiquer uniquement si le salarié communique une adresse temporaire en plus de l'adresse de sa résidence fiscale.

) 🧿	Famille									e 🗨 🖉
lom	Prénor	n	Date nais.	Date décès	Sexe	Pays nais.	A charge	Lien parenté	Scolarité	2
🧿 🥝 I° Carte	Carte de séj Type (our Carte	Date délivranc	e Pré	f. délivrance	Date valio	dité l	Nature activité		
) Ø	Carte de trav	vail	Date validité	Date d'entr		Métier	Départs	aut Départs i	at	
i carte	Direc, MO	Date delivr	Date validite	Date d entr	···· Type carte	metier	Departs	aut Departs II	1[

Pavé 3 : Famille, Carte de séjour et carte de travail

Ce module permet de créer les éléments spécifiques.

Famille : permet d'indiquer les informations relatives aux membres de la famille.

C'est à ce niveau que vous pouvez gérer les personnes à charge et les enfants liés au salarié. Ces informations seront importantes pour le calcul des saisies sur salaire éventuelles et pour le calcul automatique de la prime de vacances.

Pour ajouter une personne à charge, cliquer sur 📀. La zone Nom devient saisissable :

Nom Prénom Date nais. Date décès Sexe Pays nais. A charge Lien parenté Scolarité	<u>k</u>	2	[1]						Famille	0
		colarité	Lien parenté	A charge	Pays nais.	Sexe	Date décès	Date nais.	Prénom	Nom
	_									

Saisir le Nom et faire Entrée pour passer dans la zone suivante Faire chaque saisie et Entrée jusqu'à ce que la ligne soit complète.

Pour supprimer une personne à charge, se positionner sur la ligne à supprimer

🕗 🥑 🛛 Far	nille						[1]		<u>)</u> 🛃	n 🖱 🖱
Nom	Prénom	Date nais.	Date décès	Sexe	Pays nais.	A charge	Lien parenté	Scolarité		
TEMPSCOMPLET	Enfant1			М	France	Oui	Enfant	Oui		
	-									

Puis cliquer sur 坚

Valider la suppression en cliquant sur ok



Carte de séjour : ce module permet d'indiquer les renseignements administratifs d'une carte de séjour le cas échéant. Cette saisie est facultative

Carte de travail : ce module permet d'indiquer les renseignements administratifs d'une carte de travail le cas échéant. Cette saisie est facultative.

Pour créer ou supprimer une ligne, procéder comme pour les renseignements relatifs à la famille.

					00
Convention	Convention collective des exploitatio	ns viticoles 🗸 🗸	Catégorie	Ouvriers	
Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	
Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps comple	t
Calendrier prévu		~	Emploi	SALARIE QUALIFIE C1	
onction		~	Qualification	Salarié qualifié	
oefficient	301 🗸 Barème 🕻	Echelon 1			
ccès grille salaire		✓ 5	Salaire Mensuel	Taux horaire	
utuelle	Mutuelle non cadre anips group	~	Option Mutuelle	Formule FAMILLE Optionnelle	
ate Adhésion	01/01/2009 💳				
ite Géograph.		~			
ériode de paie	Periode de paie normale	~	Code AT	CODE AT DIVERS	
ébut période	Embauche	~			
ste début	01/01/2000 🎽 Heure embau	che			
in période		~			=
ate fin	Durée estimée	2			-
Fin période essai	Nb. jours ess	ai	Date Référence		
-	· · ·				
г)onnées salaires			1733	t
	Somees selanes			[2]	
umul	Valeur	Cumul	Valeur	Cumul Valeu	r
)1 - hr annuel ho	rs régie	805 - Régies annualisées		810 - Prix au kilo	
20 - Taux Commis	ssion VRP	190 - Salaire horaire		191 - Salaire mensu base	

Pavé 4 : Données contractuelles

Ce pavé se décompose en 6 zones :

Z	<u>Zone 1 : c</u>	données relatives au o	<u>cor</u>	<u>ntrat de travail</u>	et aux éléments	<u>de paie</u>
ſ						00
	Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	~
	Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~
	Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~
	Calendrier prévu		\sim	Emploi	SALARIE QUALIFIE C1	~
	Fonction		~	Qualification	Salarié qualifié	~
	Coefficient	301 V Barème C Edit	nelon	1		
	Accès grille salaire		~	Salaire Mensuel Ta	ux horaire	
	Mutuelle	Mutuelle non cadre anips group	~	Option Mutuelle	Formule FAMILLE Optionnelle	~
	Date Adhésion	01/01/2009				

Ces éléments correspondent aux données paramétrées par votre gestionnaire de dossier au moment de la création initiale du salarié. Par la suite, vous pouvez créer les périodes correspondant aux nouvelles embauches ou aux évolutions contractuelles du salarié.

Convention:

Indique la convention collective applicable.

Deux conventions collectives sont accessibles sur le logiciel :

- Convention collective des exploitations viticoles
- Accord interprofessionnel du 3 Octobre 1975 (uniquement pour les VRP).

Cet élément ne doit jamais être modifié

Catégorie :

Les choix sont les suivants :

Article 36
 Cadre
Employes
Gérant sans pôle emploi
Ouvriers

Le choix de la catégorie professionnelle conditionnera le choix des emplois disponibles dans la partie Emploi.

Catégorie professionnelle à	Si votre salarié occupe l'un des emplois suivants :
indiquer	
Article 36	TECHNICIEN NIVEAU 1 ECH 1
	AGENT DE MAITRISE NIVEAU1 ECH1
	RESP TECHNIQUE NIVEAU 2 ECH 1
	RESP TECHNIQUE NIVEAU 2 ECH 2
	SECRETAIRE RESP NIV1 ECH1
	ASSISTANT ADMNISTRATIF NIV2 ECH1
	ASSISTANT COMMERCIAL NIV2 ECH1
	ATTACHE COMMERCIAL NIV2 ECH2
Cadre	RESPONSABLE D'EXPLOITATION NIV 1

	RESPONSABLE D'EXPLOITATION NIV 2
Employé	EMPLOYE DE BUREAU A2
	SECRETAIRE SPECIALISE B2
	SECRETAIRE QUALIFIE C1
	SECRETAIRE QUALIFIE C2
	SECRETAIRE TRES QUALIFIE D1
	SECRETAIRE TRES QUALIFIE D2
Gérant sans Pôle emploi	Mandataire social
Ouvrier	SALARIE EXECUTANT A1
	SALARIE EXECUTANT A2
	SALARIE SPECIALISE B1
	SALARIE SPECIALISE B2
	SALARIE QUALIFIE C1
	SALARIE QUALIFIE C2
	SALARIE TRES QUALIFIE D1
	SALARIE TRES QUALIFIE D2

<u>Contrat :</u>

Choisir le contrat de travail de votre salarié.

Attention à bien identifier le contrat concerné selon les définitions suivantes :

Libellé	
Apprentis	Pour les salariés titulaires d'un contrat d'apprentissage
CDD Horaire Tps Plein	Pour les CDD temps complet ayant la Réduction Fillon
Occasionnel Horaire Tps Plein	Pour les CDD temps complet ayant la Réduction travailleur occasionnel
CDD temps Partiel Mensualisé	Pour les CDD dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure à 35 heures et dont la rémunération est mensualisée
CDD Horaire Tps Partiel	Pour les CDD temps partiel ayant la Réduction Fillon
Occasionnel Horaire Partiel	Pour les CDD temps partiel ayant la Réduction travailleur occasionnel
CDI Intermittents Horaire	Pour les CDI intermittents dont la rémunération n'est pas lissée
CDI Intermittents Mensualisés	Pour les CDI intermittents dont la rémunération est lissée
CDI de Prof. Adulte	Pour les salariés en contrat de professionnalisation en CDI et âgés de plus de 45 ans
CDI Prof.	Pour les salariés en contrat de professionnalisation en CDI et âgés de moins de 45 ans
CDD Prof. Adulte	Pour les salariés en contrat de professionnalisation en CDD et âgés de plus de 45 ans
CDD Prof.	Pour les salariés en contrat de professionnalisation en CDD et âgés de moins de 45 ans
CDI à la tâche avec régie (TC)	Pour les CDI à tâche ayant un quota d'heures de régie prévu au contrat et donc la durée annuelle de travail dépasse 1607h
CDD à la roie (temps complet)	Pour les CDD à la roie à temps plein ayant la Réduction Fillon
CDD à la roie (temps partiel)	Pour les CDD à la roie à temps partiel ayant la Réduction Fillon
	Pour les CDD à la roie à temps plein ayant la Réduction travailleur
Occasionnel à la roie (TC)	occasionnel
	Pour les CDD à la roie à temps partiel ayant la Réduction travailleur
	OCCASIONNEI Deux les CDL à têche event un quete d'heuree de régie prévu eu contrat et
CDI à la tâche avec régie (TP)	donc la durée annuelle de travail ne dépasse pas 1607h

CDI à la tâche sans régie (TC)	Pour les CDI à tâche n'ayant pas d'heures de régie prévu au contrat et donc la durée annuelle de travail dépasse 1607h
CDI à la tâche sans régie (TP)	Pour les CDI à tâche n'ayant pas d'heures de régie prévu au contrat et donc la durée annuelle de travail ne dépasse pas 1607h
Stagiaire	Pour les stagiaires (convention de stage obligatoire)
CDD Temps Complet Mensualisé	Pour les CDD dont la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 35 heures et dont la rémunération est mensualisée
	Pour les CDI dont la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à
CDI temps Complet	35 heures
CDI temps Partiel	Pour les CDI dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure à 35h

En fonction de la catégorie professionnelle choisie, la liste des contrats accessible pourra être différente. Seuls les contrats de travail compatibles avec la catégorie professionnelle sélectionnée seront accessibles.

Catégorie professionnelle	Contrats accessibles
Si votre salarié est un OUVRIER	Apprentis
	CDD Horaire Tps Plein
	Occasionnel Horaire Tps Plein
	CDD temps Partiel Mensualisé
	CDD Horaire Tps Partiel
	Occasionnel Horaire Partiel
	CDI Intermittents Horaire
	CDI Intermittents Mensualisés
	CDI de Prof. Adulte
	CDI Prof.
	CDD Prof. Adulte
	CDD Prof.
	CDI à la tâche avec régie (TC)
	CDD à la roie (temps complet)
	CDD à la roie (temps partiel)
	Occasionnel à la roie (TC)
	Occasionnel à la roie (TP)
	CDI à la tâche avec régie (TP)
	CDI à la tâche sans régie (TC)
	CDI à la tâche sans régie (TP)
	Stagiaire
	CDD Temps Complet Mensualisé
	CDI temps Complet
	CDI temps Partiel
Si votre salarié est un EMPLOYE	
	CDD Horaire Tps Plein
	CDD temps Partiel Mensualisé
	CDD Horaire Tps Partiel
	CDI Intermittents Horaire

	CDI Intermittents Mensualisés
	CDI de Prof. Adulte
	CDI Prof.
	CDD Prof. Adulte
	CDD Prof.
	Stagiaire
	CDD Temps Complet Mensualisé
	CDI temps Complet
	CDI temps Partiel
Si votre salarié est CADRE	CDD Horaire Tps Plein
	CDD temps Partiel Mensualisé
	CDD Horaire Tps Partiel
	CDI Intermittents Horaire
	CDI Intermittents Mensualisés
	CDD Temps Complet Mensualisé
	CDI temps Complet
	CDI temps Partiel
Si votre salarié est GERANT	CDI temps Complet
Si votre salarié est VRP Multi-Cartes	CDI temps Complet

Code Horaire :

Permet de déterminer la mensualisation de votre salarié, en fonction de sa durée hebdomadaire de travail.

Les codes Horaires accessibles dépendent de la catégorie professionnelle et du contrat de travail de votre salarié.

Les salariés qui ne sont pas mensualisés ou qui ont une durée de travail annuelle (tâcherons et intermittents) sont « Sans horaire »

Pour les non cadres	
Contrat de travail	Code horaire disponible
Apprentis	Horaire 151.67 / 35.00
CDD Horaire Tps Plein	Sans horaire
Occasionnel Horaire Tps Plein	Sans horaire
	Une liste de codes horaires correspondant aux
	différentes durées hebdomadaires et mensualisation
CDD temps Partiel Mensualisé	possibles.
CDD Horaire Tps Partiel	Sans horaire
Occasionnel Horaire Partiel	Sans horaire
CDI Intermittents Horaire	Sans horaire
CDI Intermittents Mensualisés	Sans horaire
CDI de Prof. Adulte	Horaire 151.67 / 35.00
CDI Prof.	Horaire 151.67 / 35.00
CDD Prof. Adulte	Horaire 151.67 / 35.00

CDD Prof.	Horaire 151.67 / 35.00
CDI à la tâche avec régie (TC)	Sans horaire
CDD à la roie (temps complet)	Sans horaire
CDD à la roie (temps partiel)	Sans horaire
Occasionnel à la roie (TC)	Sans horaire
Occasionnel à la roie (TP)	Sans horaire
CDI à la tâche avec régie (TP)	Sans horaire
CDI à la tâche sans régie (TC)	Sans horaire
CDI à la tâche sans régie (TP)	Sans horaire
Stagiaire	151.67 / 35.00 soit 100%
CDD Temps Complet Mensualisé	151.67 / 35.00 soit 100%
	Horaire 151.67 / 35.00
	Forfait jour
CDI temps Complet	Forfait heures
	Une liste de codes horaires correspondant aux
	différentes durées hebdomadaires et mensualisation
CDI temps Partiel	possibles.

<u>Accord</u>

Permet de déterminer le type de gestion du temps de travail compatible avec le contrat de travail du salarié.

Accord	Définition
Cas général	Correspond à la gestion traditionnelle du temps de travail (beures supplémentaires
	nour les salariés à temps complet – heures
	complémentaires pour les salariés à temps
	partiel)
Sans pointage	Correspond aux salariés pour lesquels il n'y a
	pas d'enregistrement du temps de travail.
Annualisation	Correspond aux salariés à temps complet
	pour lesquels un calendrier d'annualisation
	est mis en place
Modulation	Correspond aux salariés à temps partiel pour
	lesquels un temps partiel modulé a été mis en
	place dans le contrat de travail
Forfait jours	Correspond aux salariés pour lesquels le
	temps de travail est prévu en jours par an
	Réservé aux salariés cadres
Forfait heures	Correspond aux salariés pour lesquels le
	temps de travail est prévu selon une durée
	annuelle forfaitaire
	Réservé aux salariés cadres

Les accords accessibles dépendent du contrat de travail du salarié.

Groupe Horaire

S'alimente automatiquement

Calendrier prévu

Cet élément permet le paramétrage du calendrier de base du salarié.

Il est utilisé pour tous les salariés qui ont un calendrier à fixer, sauf pour les cdi à temps complet hors annualisation

Cela pourra concerner :

- Les cdi à temps complet qui suivent un calendrier d'annualisation
- Les cdi à temps partiel hebdomadaire
- Les cdi à temps partiel modulé
- Les cdd à l'heure à temps complet
- Les cdd à l'heure à temps partiel

Le calendrier prévu est initialement créé par votre gestionnaire.

Vous devrez le mettre à jour :

- En début d'année civile pour les cdi à temps partiel hebdomadaire
- En début de cycle pour les cdi à temps complet qui suivent un calendrier d'annualisation ou les cdi à temps partiel modulé
- A chaque nouvelle embauche pour les cdd

Pour mettre à jour le calendrier prévu, voir la partie Traitement paie – calendrier prévu

Emploi

Détermine l'emploi qui sera occupé par le salarié.

Les emplois accessibles dépendent de la catégorie professionnelle à laquelle est attaché le salarié.

Si votre salarié relève de la	Vous aurez accès aux emplois suivants :
categorie professionnelle :	
Cadres	RESPONSABLE D'EXPLOITATION NIV 1
	RESPONSABLE D'EXPLOITATION NIV 2
Techniciens et agents de	TECHNICIEN NIVEAU 1 ECH 1
maîtrise	AGENT DE MAITRISE NIVEAU1 ECH1
	RESP TECHNIQUE NIVEAU 2 ECH 1
	RESP TECHNIQUE NIVEAU 2 ECH 2

	SECRETAIRE RESP NIV1 ECH1	
	ASSISTANT ADMNISTRATIFNIV2ECH1	
	ASSISTANT COMMERCIAL NIV2ECH1	
	ATTACHE COMMERCIAL NIV2 ECH2	
Employé	EMPLOYE DE BUREAU A2	
	SECRETAIRE SPECIALISE B2	
	SECRETAIRE QUALIFIE C1	
	SECRETAIRE QUALIFIE C2	
	SECRETAIRE TRES QUALIFIE D1	
	SECRETAIRE TRES QUALIFIE D2	
Gérant sans Pôle emploi	Mandataire social	
Ouvrier	SALARIE EXECUTANT A1	
	SALARIE EXECUTANT A2	
	SALARIE SPECIALISE B1	
	SALARIE SPECIALISE B2	
	SALARIE QUALIFIE C1	
	SALARIE QUALIFIE C2	
	SALARIE TRES QUALIFIE D1	
	SALARIE TRES QUALIFIE D2	

Fonction

Cet élément est facultatif et vous permet d'apporter une précision sur l'emploi occupé si vous l'estimez nécessaire.

Qualification

Sélectionner la qualification en fonction de l'emploi occupé

Qualification	Emploi		
Salarié exécutant	SALARIE EXECUTANT A1		
	SALARIE EXECUTANT A2		
Salarié snécialisé	SALARIE SPECIALISE B1		
	SALARIE SPECIALISE B2		
Salarié qualifié	SALARIE QUALIFIE C1		
	SALARIE QUALIFIE C2		
Salarió tràs gualifió	SALARIE TRES QUALIFIE D1		
	SALARIE TRES QUALIFIE D2		
Employé de bureau	EMPLOYE DE BUREAU A2		
Secrétaire spécialisé	SECRETAIRE SPECIALISE B2		
Secrétaire qualifié	SECRETAIRE QUALIFIE C1		
	SECRETAIRE QUALIFIE C2		
Secrétaire très qualifié	SECRETAIRE TRES QUALIFIE D1		
	SECRETAIRE TRES QUALIFIE D2		
Secrétaire responsable	SECRETAIRE RESP NIV1 ECH1		

Assistant administratif	ASSISTANT ADMNISTRATIFNIV2ECH1
Responsable d'exploitation	RESPONSABLE D'EXPLOITATION NIV
	RESPONSABLE D'EXPLOITATION NIV
Assistant commercial	ASSISTANT COMMERCIAL NIV2ECH1
Attaché commercial	ATTACHE COMMERCIAL NIV2 ECH2
Technicien	TECHNICIEN NIVEAU 1 ECH 1
Agent de maitrise	AGENT DE MAITRISE NIVEAU1 ECH1
Responsable technique	RESP TECHNIQUE NIVEAU 2 ECH 1
	RESP TECHNIQUE NIVEAU 2 ECH 2
VRP	VRP
Mandataire social	Mandataire social

Coefficient – Barème – Echelon

S'alimentent automatiquement à partir de l'emploi et de la qualification du salarié

<u>Mutuelle</u>

Permet de choisir la mutuelle à laquelle le salarié doit être affilié.

Si votre exploitation a souscrit une assurance maladie complémentaire qui n'est pas référencée dans le menu déroulant, contacter le gestionnaire de votre dossier.

Si votre salarié (CDD de moins de trois mois ou CDI temps partiel de 15h/semaine maxi) demande à bénéficier du **chèque santé** : choisir cette mutuelle

Option mutuelle

Indiquer l'option de la mutuelle souscrite par votre salarié.

Rappel : cette option doit avoir été enregistrée par l'organisme d'assurance maladie complémentaire et être mentionnée sur vos bordereaux de cotisations .

Si vous avez choisi une mutuelle Chèque santé , choisissez ici votre organisme d'assurance maladie complémentaire.

Si votre organisme n'est pas référencé, contacter le gestionnaire de votre dossier

Date d'adhésion

Indiquer la date à partir de laquelle votre salarié adhère ; cette date conditionne l'appel des cotisations sur la fiche de paie.

<u>Rappel :</u> l'adhésion est obligatoire dès l'embauche, sauf cas de dispense ou de report de l'obligation d'adhésion.

Zone 2 : données relatives au site géographique

Site géographique : Les données relatives au site géographique sont à compléter en cas d'assujettissement à la cotisation transport uniquement.

En cas d'assujettissement, indiquer la communauté de commune à laquelle appartient le lieu de travail du salarié pour déclencher cette cotisation sur la paie.

Zone 3 : données relatives à la période de paie et au code AT

Période de paie	Periode de paie normale	~	Code AT	CODE AT DIVERS	~

Période de paie : trois choix possibles

- Période de paie normale : pour tous sauf VRP et vendangeurs
- Période de paie VRP : pour les VRP uniquement
- Période de paie VENDANGES : pour les vendangeurs uniquement

Cet élément est paramétré automatiquement ; vous ne pouvez pas le corriger.

Code AT : deux choix possible

- CODE AT DIVERS : pour tous les salariés hors administratif
- CODE BUR DIVERS : pour les salariés administratifs uniquement

Zone 4 : données relatives à la période d'emploi

Début période	Embauche		~	
Date début	01/01/2000 💳	Heure embauche		
Fin période			~	
Date fin	=	Durée estimée		~/

Cette zone permet de définir les bornes (début et fin) de la période d'emploi. <u>Attention :</u> une période d'emploi ne couvre pas nécessairement la totalité d'un contrat de travail, elle correspond à une période du contrat pendant laquelle l'ensemble des données contractuelles sont identiques. Si une modification doit intervenir dans les données contractuelles, il faudra fermer la période 1 et créer une période 2.

<u>Attention :</u> Il n'est pas possible d'apporter une modification aux données contractuelles d'une période pour laquelle un bulletin de paie a été calculé.

Début période

Choisir le motif de début de période dans le menu déroulant. La première période débutera forcément par une embauche. Les périodes suivantes peuvent avoir un motif de début différent. <u>Attention : pour pouvoir ouvrir une période suivante, il faut nécessairement avoir fermé la période précédente.</u>

Voir : Fin période

Les principaux motifs de début de période sont les suivants :

Embauches			
	Pour toute embauche sauf les CDD conclu pour		
Embauche	l'un des motifs suivants :		
	En cas de CDD dont le motif est un surcroît		
Surcroit de travail	d'activité		
	En cas de CDD dont le motif est un		
remplacement maternité	remplacement de congé maternité		
	En cas de CDD dont le motif est un		
	remplacement d'un salarié absent pour un		
remplacement longue maladie	motif médical		
	En cas de CDD dont le motif est un		
remplacement cp	remplacement de salarié en congé payé		
Embauche d'un retraité	Pour l'embauche d'un salarié retraité		
	Pour la création de la période sur la société sur		
	laquelle le contrat de travail du salarié est		
	transféré automatiquement selon la procédure		
Transfert L1224-1	prévue à l'article L1224-1 du code du travail		
Modifications contractuelles			
	Pour tout changement de contrat travail sauf		
	changement de contrat entraînant un		
	paiement des congés payés acquis (passage		
	d'un contrat avec une durée hebdomadaire de		
changement de contrat	travail à un contrat à tâche ou intermittent)		
	Pour tout changement de catégorie		
changement de catégorie prof.	professionnelle		
	Pour tout changement de code horaire		
	Ne concerne que les salariés à temps partiel		
changement code horaire	hebdomadaire		
Changement Emploi	Pour tout changement d'emploi		
	Pour toute adhésion ou changement de		
Adhésion/changement mutuelle	mutuelle ou d'option de mutuelle		
	Pour tout changement de contrat de travail		
	entraînant un paiement des congés payés		
	acquis (passage d'un contrat avec une durée		
	hebdomadaire de travail à un contrat à tâche		
Changement de contrat avec ICCP	ou intermittent)		
	Pour les salariés CDD à temps partiel dont la		
Chgt tx activité à tps partiel	durée hebdomadaire est modifiée		

Date début

Indiquer la date de début de la période Pour la première période, créée par votre gestionnaire, la date sera celle communiquée au moment de l'inscription du salarié sur votre compte

Heure d'embauche

Indiquer l'heure d'embauche *Cette donnée pourra être reprise sur la déclaration préalable à l'embauche* **Fin période**

A la fin du contrat de travail ou en cas de modification contractuelle, indiquer le motif de sortie correspondant.

En cas d'embauche en CDD il faudra obligatoirement indiquer un motif de fin de période.

- Si le contrat est conclu à terme précis, choisir le motif « Fin contrat durée déterminée »
- Si le contrat est conclu à durée minimale, choisir le motif « Fin durée minimale »

La liste des motifs de sortie accessible dépend du type de contrat souscrit : choisir le motif qui correspond à votre situation.

Libellé		
Fin de contrat		
	En cas de rupture de la période d'essai à l'initiative de	
	l'employeur	
Fin période essai / employeur	La rupture doit être notifiée par écrit	
	En cas de rupture de la période d'essai à l'initiative du salarié	
Fin période essai / salarié	La rupture doit être notifiée par écrit	
	En cas de démission de votre salarié	
Démission	Réservé aux CDI	
	En cas de licenciement individuel de votre salarié hors faute	
	grave, faute lourde et inaptitude	
Licenciement individuel	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée	
	En cas de rupture conventionnelle du contrat de travail	
Rupture conventionnelle	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée	
	En cas de licenciement économique de votre salarié	
Licenciement éco (accord CRP)	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée	
	En cas de licenciement pour faute lourde	
Licenciement faute lourde	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée	
	En cas de licenciement pour faute grave	
Licenciement faute grave	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée	
	En cas de licenciement pour inaptitude d'origine non	
	professionnelle	
Licenciement inaptitude N prof	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée	
	En cas de licenciement pour inaptitude d'origine	
	professionnelle	
Licenciement inaptitude Profes	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée	
Licenciement / fermeture etab	En cas de licenciement suite à une fermeture d'établissement	

	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée		
	En cas de procédure de prise d'acte de rupture		
Prise acte rupture contrat	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée		
	En cas de fin de CDD avec paiement de l'indemnité de fin de		
	contrat		
Fin contrat durée déterminé	Réservé aux CDD		
	En cas de fin de CDD sans paiement de l'indemnité de fin de		
	contrat		
	Réservé aux CDD en situation d'absence volontaire au moment		
Fin CDD sans 10% fin contrat	de la fin du CDD		
Fin Durée minimale	En cas de CDD à durée minimale		
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur sauf		
	faute grave ou faute lourde		
Fin anticip CDD Employeur	Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée		
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative du salarié		
	Réservé aux CDD – uniquement si le salarié justifie d'une		
Fin anticip CDD salarié	embauche en CDI par un autre employeur		
	En cas de fin anticipée de CDD d'un commun accord		
Commun Accord fin CDD	Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée		
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en		
	cas de faute grave		
Rupture anticipé faute grave	Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée		
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en		
	cas de faute lourde		
Rupture anticipé faute lourde	Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée		
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en		
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en		
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise		
Rupt anticipé / fermeture etab	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i>		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i>		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i>		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i>		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la procédure prévue à l'article L1224-1 du code du travail		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat Transfert L1224-1 Modifications contractuelles	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la procédure prévue à l'article L1224-1 du code du travail		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat Transfert L1224-1 Modifications contractuelles	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la procédure prévue à l'article L1224-1 du code du travail		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat Transfert L1224-1 Modifications contractuelles	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la procédure prévue à l'article L1224-1 du code du travail Pour tout changement de contrat de travail sauf changement de contrat entraînant un paiement des congés payés acquis		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat Transfert L1224-1 Modifications contractuelles	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la procédure prévue à l'article L1224-1 du code du travail Pour tout changement de contrat de travail sauf changement de contrat entraînant un paiement des congés payés acquis (passage d'un contrat avec une durée hebdomadaire de travail		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat Transfert L1224-1 Modifications contractuelles	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la procédure prévue à l'article L1224-1 du code du travail Pour tout changement de contrat de travail sauf changement de contrat entraînant un paiement des congés payés acquis (passage d'un contrat avec une durée hebdomadaire de travail à un contrat à tâche ou intermittent)		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat Transfert L1224-1 Modifications contractuelles	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la procédure prévue à l'article L1224-1 du code du travail Pour tout changement de contrat de travail sauf changement de contrat entraînant un paiement des congés payés acquis (passage d'un contrat avec une durée hebdomadaire de travail à un contrat à tâche ou intermittent) La période suivante sera ouverte avec le motif Changement de		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat Transfert L1224-1 Modifications contractuelles Changement de contrat	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la procédure prévue à l'article L1224-1 du code du travail Pour tout changement de contrat de travail sauf changement de contrat entraînant un paiement des congés payés acquis (passage d'un contrat avec une durée hebdomadaire de travail à un contrat à tâche ou intermittent) La période suivante sera ouverte avec le motif Changement de contrat		
Rupt anticipé / fermeture etab Fin de stage Fin contrat pro Fin contrat apprentissage Commun accord fin apprentissag Fin de mandat Transfert L1224-1 Modifications contractuelles Changement de contrat	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en cas de fermeture d'entreprise <i>Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée</i> <i>Réservé aux stagiaires</i> En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu Réservé aux CDD de professionnalisation En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu <i>Réservé aux apprentis</i> En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un commun accord <i>Réservé aux apprentis</i> Réservé aux mandataires sociaux Pour la fin de la période précédant le transfert automatique du contrat de travail du salarié sur une autre société selon la procédure prévue à l'article L1224-1 du code du travail Pour tout changement de contrat de travail sauf changement de contrat entraînant un paiement des congés payés acquis (passage d'un contrat avec une durée hebdomadaire de travail à un contrat à tâche ou intermittent) <i>La période suivante sera ouverte avec le motif Changement de contrat</i> Pour tout changement de catégorie professionnelle		

	professionnelle		
	Pour tout changement de code horaire		
	Ne concerne que les salariés à temps partiel hebdomadaire		
	La période suivante sera ouverte avec le motif Changement		
Changement code horaire	code horaire		
	Pour tout changement d'emploi		
	La période suivante sera ouverte avec le motif Changement		
Changement Emploi	emploi		
	Pour toute adhésion ou changement de mutuelle ou d'option		
	de mutuelle		
	La période suivante sera ouverte avec le motif		
Adhésion/changement Mutuelle	Adhésion/Changement mutuelle		
	Pour tout changement de contrat de travail entraînant un		
	paiement des congés payés acquis (passage d'un contrat avec		
	une durée hebdomadaire de travail à un contrat à tâche ou		
	intermittent)		
	La période suivante sera ouverte avec le motif Changement de		
Changement contrat avec ICCP	contrat avec ICCP		
	Pour les salariés CDD à temps partiel dont la durée		
	hebdomadaire est modifiée		
	La période suivante sera ouverte avec le motif Chgt taux		
Chgt taux activité tps partiel	activité tps partiel		

<u>Date fin</u>

Indiquer la date de fin de période dans la zone :

Début période	Embauche		~	
Date début	01/09/2013 📑	Heure embauche		
Fin période	Fin contrat durée d	Fin contrat durée déterminé		
Date fin	15/09/2014 📑	Durée estimée		



Pour les CDI : le motif de fin de période et la date de fin peuvent être indiqués à tout moment dès lors qu'ils sont connus

Pour les CDD : à indiquer dès la création du contrat (en cas d'embauche à durée minimale, indiquer la date de fin de la durée minimale)

Si ces éléments sont fixés dans le contrat de travail, les indiquer au moment de l'embauche permettra la reprise de ces données dans la déclaration préalable à l'embauche.

Voir Pavé 5 : Edition des courriers

Si le motif et la date de fin sont saisis au moment de l'établissement du solde de tout compte, le message suivant peut s'afficher :



Ce message n'est pas bloquant et constitue uniquement une information. Cliquer sur ok pour valider votre saisie.

Durée estimée

Cette zone permet d'indiquer la durée minimale du CDD en cas d'embauche pour une durée minimale de travail.

Cette donnée sera alors reprise dans la déclaration préalable à l'embauche

Voir Pavé 5 : Edition des courriers

**Zone 5 : données relatives aux dates complémentaires



**Début de contrat : permet d'indiquer la date de début de contrat (qui peut être différente de la date de début de période de la zone 4)

**Fin contrat : permet d'indiquer la date de fin de contrat (qui peut être différente de la date de fin de période de la zone 4)

Fin période essai : permet d'indiquer la date de fin de période d'essai Nb jours essai : permet d'indiquer le nombre de jours de période d'essai *Ces données seront reprises sur la déclaration préalable à l'embauche*

Date Référence : permet d'indiquer la date de début d'apprentissage *Cette date est indispensable pour les apprentis*.

Zone 6 : données de salaires

Ce pavé permet de visualiser certains cumuls du salarié. Si une modification de l'une de ces données est nécessaire, celle-ci doit être faite dans la gestion des Cumuls Employés

Voir Gestion des Valeurs spécifiques
Pavé 5 : Edition des courriers

Ce pavé va permettre la génération automatique de courriers ou documents.

Type courrier Administratif période Image: Constraint of the state	V Edition des courrie	rs	Document	Contractuel 🗸			
Qualité Signataire 🦉 🧭	Type courrier Code courrier Commentaire	Administratif période DPAE MSA		> >	Date d'édition Mot de passe	Non 🗸	
	Qualité				Signataire		2 🥝

Deux types de documents sont accessibles :

- Permanent : aucun document attaché pour le moment
- Contractuel : pour l'édition de documents contractuels (déclaration d'embauche)

Déclaration préalable d'embauche

Choisir : Document : Contractuel Code courrier : DPAE MSA Date d'édition : indiquer la date qui sera reprise sur le document Mot de passe : laisser NON Commentaire : indiquer le nom que vous souhaitez donner au document

Qualité : indiquer la qualité du signataire Signataire : indiquer nom et prénom du signataire *Si différents des informations indiquées dans la fiche établissement*

Puis cliquer sur 墜



Pour récupérer le document, cliquer sur 🦉

La fenêtre suivante s'ouvre

_	Arrio	iage max. IV		
1	🛛 🔊 Rattachement des documents	bureautiques dialogue de pa	age Web	23
.0	.c Docu	ments bureautiques j	oints	
2/0	2/d	[1 👁 💥 🔎 📾	
//q	Code	ellé		
	000001	inc		
1	Evénement	000001		
-	Commentaire			
-	Nom du Fichi	er PER-012995-002-18-06-2014-40	0486510.doc	
-	Portail RH	Mot de passe		
4				
-				
-				
	~	S S	S	
1	<u></u>			

Cliquer sur 🔍

La fenêtre suivante s'ouvre :



Choisir Ouvrir Le document s'ouvre alors dans Word.

Vous pouvez alors l'imprimer et le sauvegarder comme tout document word.

Nota : le document généré reste stocké dans la liste des documents bureautiques de votre salarié dans sa version initiale.

Si vous y apportez des modifications dans le document word, ces éléments ne seront pas sauvegardés. Vous devez donc sauvegardé tout document modifié.

Gestion des Valeurs spécifiques

Présentation des valeurs spécifiques

On y accède par le chemin suivant :

۲	SGVePaie
4	Traitements
	Fiche établissement
	Employé-Période
	Gestion des valeurs spécifiques
	Traitements paye
Þ	Editions
Þ	La déclaration trimestrielle MSA
D	Déclarations Annuelles

Ou via la partie Traitements paie en cliquant sur le bouton *Voir la partie Traitements paie*

Libelle	Définition et commentaire
05 Fiche Salaire	
190 Salaire horaire	L'utilisation de cette mémoire neutralisera les augmentations automatiques. Vous devrez donc être vigilants au moment des augmentations. Pour que votre salarié suive à nouveau la grille, créer une ligne où la valeur est à 0
191 Salaire mensuel de base	L'utilisation de cette mémoire neutralisera les augmentations automatiques. Vous devrez donc être vigilants au moment des augmentations. Pour que votre salarié suive à nouveau la grille, créer une ligne où la valeur est à 0
801 Heures annuel contractuel. hors régie	Permet d'indiquer la durée annuelle applicable au 1.11 En cas de modification de la durée annuelle en cours d'année viticole, contacter votre gestionnaire
805 Nombre d'heures de régie annuel contractuel.	Permet d'indiquer le nb d'heures de régie à effectuer par année viticole au 1.11 En cas de modification en cours d'année viticole, contacter votre gestionnaire
820 % pour calcul de commission VRP	Uniquement pour les VRP
176 Indemnité de stage	Uniquement pour les stagiaires
50 Base cotisations apprentis	Uniquement pour les apprentis qui ne suivent pas la grille légale des pourcentages applicables
10 Primes et avantages en nature	
205 Prime mensuelle incluse base CP	Indiquer la valeur de la prime versée chaque mois sauf pendant les congés payés

La gestion des valeurs spécifiques va vous permettre de gérer les éléments de paie suivants :

Valeurs spécifiques

206 Prime mensuelle exlu base CP	Indiquer la valeur de la prime versée chaque mois y compris pendant les congés payés
161 Avantage voiture fixe	Indiquer le montant de l'avantage en nature voiture versé tous les mois
162 Avantage logement fixe	Indiquer le montant de l'avantage en nature logement versé tous les mois
163 Avantage nature fixe	Indiquer le montant de l'avantage en nature versé tous les mois
822 Avantage Mutuelle	Indiquer la part de l'option de mutuelle que vous prenez en charge en tant qu'avantage en nature tous les mois
15 pensions et saisies	
225 Pension alimentaire mensuelle	Indiquer le montant de la pension alimentaire à prélever tous les mois (pour tous sauf VRP
226 Pension alimentaire trimestrielle	Indiquer le montant de la pension alimentaire à prélever tous les trimestres (pour les VRP
215 Saisie arret totale	Indiquer le montant totale de la saisie sur salaire ; le logiciel calculera chaque mois la fraction saisissable
20 Indemnités et prélèvements en net	
198 Indemnité de transport forfaitaire	Indiquer le montant forfaitaire versé chaque mois
821 Indemnité de transport base *taux	Indiquer le taux d'une journée ou d'un kms (vous indiquerez le nb de jours ou de kilomètres dans les variables de paie)
233 Acompte permanent	Indiquer le montant de l'acompte mensuel qui sera déduit tous les mois
220 Avance totale	Ces deux mémoires doivent être paramétrées pour que
221 Duree avance	les déductions fonctionnent
222 Montant avance mensuelle	Cette saisie viendra forcer le calcul automatique du remboursement de l'avance
217 Prêt total	Ces deux mémoires doivent être paramétrées pour que
218 Saisir la duree du pret en mois	les déductions fonctionnent
219 Prêt montant mensuel de	Cette saisie viendra forcer le calcul automatique du
remboursement	remboursement du prêt
231 Montant loyer	Indiquer le montant mensuel du loyer à déduire
25 Epargne salariale	
816 Epargne salariale	Indiquer le montant mensuel que le salarié reverse sur son PEE ou PERCO
833 Abondement sans précompte CSG par organisme	Indiquer le montant mensuel de l'abondement lorsque la CSG sur abondement n'est pas prélevée par l'organisme financier
832 Abondement avec précompte CSG	Indiquer le montant mensuel de l'abondement lorsque la
par organisme	CSG sur abondement est prélevée par l'organisme financier
30 Congés payés	
834 Neutralisation de la perte des congés payés n-1	Saisir 1 pour générer le report des congés payés n-1
35 absences de santé	
493 neutralisation de la carence maladie	Saisir 1 pour que le logiciel ne calcule pas de carence maladie (maintien de salaire dès le premier jour d'arrêt)
494 Suspension IJ	Saisir 1 pour suspendre le maintien de salaire

	(uniquement en cas d'absence ou de suspension de droit aux IJ)
490 Tx maintien MD/TJ si > tx CCN	Indiquer le taux de maintien de salaire en cas de maladie privée si vous appliquez un taux supérieur à 85%
491 Tx maintien AT si > tx CCN	Indiquer le taux de maintien de salaire en cas d'accident du travail si vous appliquez un taux supérieur à 90%
492 Tx maintien MDP si > tx CCN	Indiquer le taux de maintien de salaire en cas de maladie professionnelle si vous appliquez un taux supérieur à 90%

Modalités de paramétrage

<u>Aide à la saisie</u>

Pour chacun de ces éléments, une aide à la saisie vous définit l'élément et ce qui doit être indiqué :

Sélection Soc	ciété / Périodes				Historique Mémoires : 801 Heures annuel contractuel.hos régie
Type de cumul	98-FICSPE - Fiche Internet			~	
Matricule	014528 🔟 CDD Temp	s plein			
Société / Etabli	0398 SGV - 0001 SGV			~	A partir Valeur Code Libelle Type Applic.
Mémoires					<u>j</u>
Mise à jour		Trace	[42]		
Libelle			Montant	Evo.	
a 05 Fiche Sala	ire			^	A partis de (AAAAMM)
190 Salaire	horaire				
191 Salaire	mensuel de base				Type augmentation
801 Heures	s annuel contractuel.hos régi	e			Explication
805 Nomb	re d'heures de régie annuel o	contractuel.			Valeur mémoire
820 % pou	r calcul de commission VRP				
176 Indem	nité de stage				
50 Base co	tisations apprentis				
⊿ 10 Primes et	avantages en nature				
205 Prime	mensuelle incluse base CP		150.00	0-1412	
206 Prime	mensuelle exiu base CP				
161 Avanta	age voiture fixe				
162 Avanta	ige logement fixe				Aide de saisie
163 Avanta	ige nature fixe				
822 Avanta	ige Mutuelle				POUR INTERMITTENTS MENSUALISES ET CDI A LA TACHE. Il s'agit de la
# 15 pensions	et saisies				durée annuelle de travail prévue au contrat hors 4 et 11% et hors heures de régie. De facon générale, le contenu de cette mémoire est défini nour une
225 Pension alimentaire mensuelle				regie. De taçon generale, le contenu de cette memoire est defini pour une durée de 12 mois. Cette durée est diminuée si le salarié est rentré après le mois de novembre précédent.	
226 Pension alimentaire trimestrielle					
215 Saisie a	arret totale				
▲ 20 Indemnités et prélèvements en net				N .	
198 Indem	nite de transport forfaitaire				
821 Indem	nité de transport base *taux				
233 Acomp	ote permanent				
220 Avance	e totale			~	
221 Duree	avance				

Modalités de saisie

Le paramétrage de ces mémoires peut se faire de deux manières :

- Via une saisie simple
- Via une saisie permettant de dater le déclenchement des calculs

Saisie simple

Certaines saisies sont faites sans référence à une date de mise en place.

Dès lors la fonctionnalité demandée sera appliquée automatiquement dès lors que la donnée sera saisie dans le cumul.

Exemple : neutralisation de la carence maladie.

Dès lors que « 1 » sera saisi dans le montant, la carence sera neutralisée.

Pour saisir :

Placer le curseur dans la zone Montant correspondant :

834 Neutralisation de la perte des congés payés n-1	
∡ 35 absences de santé	
493 neutralisation de la carence maladie	
494 Suspension IJ	
490 Tx maintien MD/TJ si > tx CCN	
491 Tx maintien AT si > tx CCN	
492 Tx maintien MDP si > tx CCN	Ŧ

Saisir la valeur attendue (voir l'information indiquée dans l'aide de saisie)

Mise à jour Tr	ace [42]	@X ≽ (x
Libelle	Montant	Evo.	
226 Pension alimentaire trimestrielle			
215 Saisie arret totale			
20 Indemnités et prélèvements en net			
198 Indemnite de transport forfaitaire			
821 Indemnité de transport base *taux			
233 Acompte permanent			
220 Avance totale			
221 Duree avance			
222 Montant avance mensuelle			
217 Prêt total			
218 Durée du prêt			
219 Prêt montant mensuel de remboursemen	t		
231 Montant loyer			
✓ 25 Eparnge salariale			
816 Epargne salariale			
833 Abondement sans précompte CSG par or	ganis…		
832 Abondement avec précompte CSG par or	ganis…		
			=
834 Neutralisation de la perte des congés pay	és n-1		
⊿ 35 absences de santé			
493 neutralisation de la carence maladie		1	
494 Suspension IJ			
490 Tx maintien MD/TJ si > tx CCN			
491 Tx maintien AT si > tx CCN			
492 Tx maintien MDP si > tx CCN			Ŧ

Puis faire Entrée pour valider la saisie.

Et cliquer sur <u>Mise à jour</u>

<u>Mise à jour</u>		Trace	[42]	⊚℁	<u>)</u>
Libelle			Montant	Evo.	*
226 Pension	alimentaire trimestrielle				
215 Saisie ar	ret totale				
▲ 20 Indemnités	et prélèvements en net				
100 Te deserve					

Le message suivant vous confirme la mise à jour :

		X
estri	Mise à jour bien effectuée.	*
en i orfai ase	ОК	

Saisie datée

Certaines mémoires seront paramétrées via une saisie datée.

Cela permet de prévoir une durée de validité ou de modifier pour une période donnée la valeur indiquée.

Pour effectuer le paramétrage,

Placer le curseur dans la zone Montant correspondant \rightarrow une fenêtre « Historique Mémoire » s'ouvre sur la droite.

Sélection So	ciété / Périodes			Historique Mémoires : 191 Salaire mensuel de base
Type de cumul	98-FICSPE - Fiche Internet		~	
Matricule Société / Etabli	014528 🗐 CDD Temps plein 0398 SGV - 0001 SGV		×	A partir Valeur Code Libelle Type Applic.
Mémoires				
<u>Mise à jour</u>	Trace	[42]	⊚%≱⊠	
Libelle		Montant	Evo.	
# 05 Fiche Sala	aire		^	A partir de (AAAAMM)
190 Salaire	e horaire			
191 Salaire	e mensuel de base			Type augmentation
801 Heure	s annuel contractuel.hos régie			Explication
805 Nomb	re d'heures de régie annuel contractuel.			Valeur mémoire
820 % pou	r calcul de commission VRP			
176 Indem	nité de stage			
50 Base co	tisations apprentis			
# 10 Primes et	avantages en nature			
205 Prime	mensuelle incluse base CP	150.00	0-1412	
206 Prime	mensuelle exlu base CP			
161 Avanta	age voiture fixe			
162 Avanta	age logement fixe			🕖 Aide de saisie
163 Avanta	age nature fixe			
822 Avanta	age Mutuelle			Indiquer le salaire mensuel de votre salarié si celui-ci est différent du barème
# 15 pensions	et saisies			des salaires. (UNIQUEMENT POUR LES SALARIES MENSUALISES)
225 Pensio	on alimentaire mensuelle			
226 Pensio	on alimentaire trimestrielle			
215 Saisie	arret totale			
⊿ 20 Indemnite	és et prélèvements en net			

Cliquer sur 📀 pour effectuer une nouvelle saisie.

Puis indiquer :

A partir de : la période à partir de laquelle le paramétrage doit être pris en compte (la donnée doit être indiquée sous le format aaaamm) Type augmentation : ne rien indiquer Explication : facultatif ; vous permet d'indiquer un commentaire Valeur mémoire : indiquer la valeur à mémoriser

Puis valider votre paramétrage en cliquant sur 🧭

Traitements paie

Pour effectuer la paie, se positionner sur le menu et cliquer :



La page suivante s'ouvre :

Société SGV	 Etablise 	ement SGV		~	6) (2
Période 201502 Du 01/05/2015 A	u 31/05/2015			Pas de bulletin	
Liste Employés					~
Date					
			人属	Calendrier prévu	
Ibrique Libelle Rubrique	Nature	Valeur		Pointage jours	
				Génération ATT A	rrêt
				Edition ATT Arrêt	
				Edition Bulletin	
				Annulation Bulleti	in
				Génération ATT D	épart
				Edition ATT Dépar	rt
	SOV Etablisement SOV Image: Sory and sort an				
Société SOCIÉTÉ SOCIÉTÉ Pas de bulletin Période 201902 Du 010502015 Au 310502015 Pas de bulletin Date Image: Société Pas de bulletin Rubrique Libelle Rubrique Nature Valeur Rubrique Libelle Rubrique Nature Valeur Image: Societé Societé Pointage jours Image: Societé Societé Societé Societé Image: Societé Societé Pointage jours Image: Societé Image: Societé Societé Societé Societé Societé Image: Societé Societé Societé Societé Societé Societé Image: Societé Societé					
	lletins				
				Valeurs spécifique	25

Pour activer la fiche du salarié :

Se positionner sur la période, la modifier le cas échéant, Puis faire Entrée

La liste des salariés s'active :

Société SG	V 🗸	Etablisement	SGV	~	0 🕗
Période 201	1502 Du 01/02/2015 Au 28/02/2015			Pas de bulletin	00
Liste Employés CDD	D Temps plein	014528	* 3 0398 0001	01/02/2015 28/02/2015	~
Date					

Sélectionner le salarié souhaité dans la liste déroulante **Puis faire Entrée**

La liste des rubriques est alimentée :

Societe	337	Etabliser	nent 30V			99
Période	201502 Du 01/02/2015 Au 28/0	2/2015 20150500 8 Par ZZ	Du 01/05/2015 Au 15/05/2015 (\	0	Pas de bulletin	
Liste Em	nployés CDD Temps plein		014528 * 3 0398	- 0001	01/02/2015 28/02/2015	~
Date	01/02/2015					
			[28]		Calendrier prévu	
ubrique	Libelle Rubrique	Nature	Valeur		Pointage jours	
	** Rappel & préavis **					
45	Rappel salaire	Montant			Génération ATT Arré	it 📄
50	Rappel horaire	Heures			the France	\rightarrow
	** Primes diverses **				Edition ATT Arrêt	
670	Prime divers	Montant	100.00000		Californ Dullotte	
675	Prime exceptionnelle	Montant			Edition Bulletin	
	** indemnités diverses et régularisation	**			Annulation Bulletin	
680	Prime panier jours	Nombre				$ \longrightarrow $
900	Régularisation en +	Montant			Génération ATT Dép	art
905	Regularisation en -	Montant				$ \longrightarrow $
000	A-Gestion des avantages bruts	Manhart			Edition ATT Depart	
802	Avantage nature (variable)	Wontant			Fiche individuelle	
7000	Autres elements apres-net	Manhart				
7000	Indemnite Transport	Nontant			Clôture du bulletin	
7001	indemnite transport	Ty Sal			Listerious des hulls	41
7075	Rembourcement frain	Montant			Historique des buile	uns
7080	Ticket restaurant	Nombre			Valeurs spécifiques	
7120	Logement Lover	Montant			Later -	
7174	Nourriture petit déjeuner	Nombre				
7175	Nourriture déleuner	Nombre				
7176	Nourriture diner	Nombre				
7177	Nourriture iournée	Nombre				
7200	Indemnités diverses	Montant				
7210	Déduction diverse	Montant				
	** Acomptes prets et avances **					
7015	Acompte	Montant		\checkmark		
18	Commentaire dans brut					

IMPORTANT : si le cadre des variables reste vide, vous n'avez pas bien sélectionné votre salarié et vous ne pourrez pas accéder au Pointage jours.

ériode	201502 Du 01/02/2015 Au 28/02/2015	20150500 8 Par ZZ	1 Du 01/05/2015 Au 1	5/05/2015 (V)	P	as de bulletin		1 ave ue selection
ste Employés	CDD Temps plein		014528 * 3	- 0398 0001	01/02/2	015 28/02/2015		
ale	0102/2015							
ite	01102/2013							
			[28]			Calendrier prévu		
rique Libelle R	ubrique	Nature	Valeur			Pointage iours		0
** Rapp	el & préavis **			\sim		r onnage jours		
45 Rappel s	alaire	Montant			0	Génération ATT Arrêt		outilo
50 Rappel h	oraire	Heures			_			
** Prime	es diverses **				-	Edition ATT Arrêt		
670 Prime di	vers	Montant	1	00.00000	-			
675 Prime ex	ceptionnelle	Montant			_ C	Edition Bulletin		
** inden	nnités diverses et régularisation **				~	Annulation Bulletin		
680 Prime pa	inier jours	Nombre			\frown	Annoiadon Dancan		
900 Régulari:	sation en +	Montant			430	Génération ATT Dépar		
905 Régularis	sation en -	Montant			PATH			
A-Gestio	on des avantages bruts				120.00	Edition ATT Départ		
802 Avantage	e nature (variable)	Montant				Eiche individuelle		
** Autre	s éléments après-net **				_	Tiche marriadene		
7000 Indemnit	te Transport	Montant				Clôture du bulletin		
/001 Indemnit	te Transport	Nombre						
		Tx.Sal				Historique des bulletin	•	
7075 Rembou	rsement trais	Montant			pieceie	Valeurs spécifiques		
7060 ficket re	staurant	Nombre						
7174 Nourritu	re petit déleuper	Nombre						
7175 Nourritu	re délaunar	Nombre		1				Lista dag variablag
7175 Nourritu	re digeoner	Nombre						LISLE LIES VALIADIES
7177 Nourritu	re journée	Nombre						
7200 Indemnit	tés diverses	Montant						
7210 Déductio	on diverse	Montant						
** Acom	intes prets et avances **							
15 Acompte		Montant			_	_		

Présentation de la page Traitements paie

Pavé de sélection

Société	SGV Test	Etablisement SGV Test	~	<i>i</i>
Période	201410 Du 01/10/2014 Au 31/10/2014			0.0
Liste Employés	TEMPSCOMPLET Cdi	014527 1 0398 00	001 01/01/2000	~
Date	01/10/2014			

Société / Etablissement : Le pavé de sélection permet de sélectionner la société et l'établissement pour lesquels vous souhaitez effectuer les bulletins de paie.

La sélection sera unique si vous gérez les paies de salariés attachés à une seule société. Vous pourrez choisir chacune des sociétés gérées si vous utilisez le logiciel de paie internet pour effectuer les paies de plusieurs sociétés.

Période : indiquer la période pour laquelle vous souhaitez effectuer les paies.
La période doit être saisie sur le format aaaamm
Exemple : paie d'octobre 2014 → 201410
Il vous est tout à fait possible de saisir des éléments sur différentes périodes de paie (exemple : saisir par anticipation une prime)

La zone qui suit directement la zone d'information sur la période en cours vous indique le dernier bulletin calculé.

	0	Traitements paye		0		V				6)
Į		Société	SGV Tes	st	v	Etablicament	SGV Test		<u>~</u>	0	
Į		Période	201411	Du 01/11/2014 Au 30/11/2014	20141100	2 Par ZZI Du 01/	11/2014 Au 30/11/2014 (V)		Pas de bulletin		
		Liste Employés	TEMPSCO	MPLET Cdi		014	527 2 0398	0001 01/11	/2014 30/11/2014	~	
)		Date	01/11/20	14 🔜							J

20141100 2	Par ZZI Du	01/11/2014 Au 30/11/2014 (V)	
Période administrative	Opérateur (vous ce sera votre opérateur sur 3 chiffres)	Période de paie couverte	

Liste Employés : permet de sélectionner le salarié pour lequel vous souhaitez faire la paie *Seuls les salariés présents sur la période de paie renseignée apparaîtront.*

Date : Se positionne automatiquement sur le 1^{er} jour du mois en cours.

<u>Outils</u>

Calendrier pévu	Permet d'actualiser le calendrier prévu
Pointage jours	Permet de réaliser le pointage du travail effectué
Génération ATT Arrêt	Permet de lancer le traitement des arrêts de travail
Edition ATT Arrêt	Permet d'éditer l'attestation employeur MSA
Edition Bulletin	Permet de calculer et visualiser le bulletin calculé
Annulation Bulletin	Permet d'annuler le bulletin
Génération ATT Départ	Permet de traiter les documents de fin de contrat
Edition ATT Départ	Permet d'éditer les documents de fin de contrat
Fiche individuelle	Permet d'éditer la fiche individuelle du salarié
Clôture du bulletin	Permet de clôturer la paie du salarié
Historique des bulletins	Permet de visualiser l'historique des bulletins
Valeurs spécifiques	Permet d'accéder directement à la gestion des cumuls du salarié

Liste des variables

Cette zone permet la saisie des variables de paie. Les variables sont tous les éléments ponctuels non liés aux heures.

Information sur le résultat

Cette zone permet de choisir d'attendre le résultat à l'écran ou non

 Si la case est cochée : lorsque vous demanderez l'édition du bulletin ou d'attestations, le logiciel sera bloqué jusqu'à l'ouverture de la page contenant le document demandé (le feu passera au rouge durant le traitement)

Cette case cochée permet l'attente du résultat à l'écran 🛛 📿

 Si la case est décochée : le logiciel ne sera bloqué ; vous pourrez faire autre chose pendant le calcul. Le document demandé devra être récupéré dans le spool d'édition (il n'y aura pas d'ouverture automatique de la page contenant le document)

Cette case cochée permet l'attente du résultat à l'écran

L'établissement du bulletin de paie et documents annexes

L'établissement du bulletin de paie passe par trois étapes.



La **saisie du pointage** est indispensable pour les salariés pour lesquels un enregistrement du temps de travail est nécessaire.

Pour vos tâcherons, il n'est pas nécessaire de passer par cette étape pour enregistrer les heures de tâche.

Saisie du pointage

Pour effectuer la saisie du pointage, deux étapes :



Modifier ou mettre à jour le Calendrier prévu

Ce module va permettre d'actualiser le calendrier prévu qui a été initialisé par le gestionnaire de votre dossier.

Le calendrier prévu concerne :

- Les cdi à temps complet qui suivent un calendrier d'annualisation
- Les cdi à temps partiel hebdomadaire
- Les cdi à temps partiel modulé
- Les cdd à l'heure à temps complet
- Les cdd à l'heure à temps partiel

Rappel : Vous devrez le mettre à jour :

- En début d'année civile pour les cdi à temps partiel hebdomadaire
- En début de cycle pour les cdi à temps complet qui suivent un calendrier d'annualisation ou les cdi à temps partiel modulé
- A chaque nouvelle embauche pour les cdd

<u>Pour les salariés ne disposant pas d'un calendrier prévu ou en dehors des cas de mise à jour</u> <u>cités, il n'est pas nécessaire de passer par cette étape.</u>

Pour modifier un calendrier prévu :

Cliquer sur

Calendrier pévu

La page suivante s'ouvre :

1		Dete	01/10/2014					
	🧉 dia	logue de page Web						X
-11		5 15						
-			[1] 🚳 🎉	<u>k</u> 🙉	calendrier	014552		
_	Calen	Libelle	Horaire heb	··· Hor				
és	014552	TEMPS PARTIEL Cdi	28.0000	5.60	Libellé	TEMPS PARTIEL Cdi		
el					Horaire hebdo	28.00		
					Horaire jour	5.60		
)
e					Saisie du pointag) 🥝 🥥 🥝 (
L								
s								
Ш								
1								
-								

Le cadre de gauche contient tous les calendriers prévus paramétrés pour votre société

Sélectionner le calendrier prévu auquel vous voulez accéder en cliquant sur la ligne dans le cadre de gauche (la ligne doit être jaune)

Puis cliquer sur Saisie du pointage.

-	🦲 dia	logue de page Web				<u> </u>
-			[1] 👁 💥 💆		calendrier 014552	
s és el	014552	TEMPS PARTIEL Cdi	28.0000	Hor 5.60	Libellé TEMPS PARTIEL Cdi Horaire hebdo 28.00 Horaire jour 5.60	=
e					Saisie du pointage	=
łs :						-



Saisie p	ointage par cal	endrier dialo	gue de page Web				X
			@ 🎉 🪣				
Date	Jour	Nb. H.	Nb. J.	Calendrier Année Date jour C. Incident Nb. Heures Nb. Jours	014552 III TEMPS PARTIEL Cdi 2014	۵ ۵ ۵	

Saisir l'année à laquelle vous souhaiter accéder et faire Entrée

La page suivante s'ouvre :

Saisie poin	tage par cale	ndrier dialo	gue de page Web						
			[208] 👁 💥 🛓 🖉						
Date	Jour	Nb. H.	Nb. J.	Calendrier	014552 III TEMPS PARTIEL Cdi				
02/01/2014	Jeudi	7.00	1.00	Année	2014				
03/01/2014	Vendredi	7.00	1.00		2014				
06/01/2014	Lundi	7.00	1.00	Data lava					
07/01/2014	Mardi	7.00	1.00	Date jour	02/01/2014 E Jeudi				
09/01/2014	Jeudi	7.00	1.00	C. Incident	HTR III HTR Heures travaille				
10/01/2014	Vendredi	7.00	1.00	Nb. Heures	7.00				
13/01/2014	Lundi	7.00	1.00	Nh. Jours	1.00				
14/01/2014	Mardi	7.00	1.00	into: sours	1.00				
16/01/2014	Jeudi	7.00	1.00						Ē
17/01/2014	Vendredi	7.00	1.00				~ ~		
20/01/2014	Lundi	7.00	1.00) ((7))	- (C) (<) 👩) 🚄)	t
21/01/2014	Mardi	7.00	1.00						
23/01/2014	leudi	7.00	1.00						
24/01/2014	Vendredi	7.00	1.00						
27/01/2014	Lundi	7.00	1.00						
27/01/2014	Mandi	7.00	1.00						
20/01/2014	Internal	7.00	1.00						
30/01/2014	Vereleadi	7.00	1.00						
02/02/2014	vendredi	7.00	1.00						
05/02/2014	Lundi	7.00	1.00						
04/02/2014	Mardi	7.00	1.00						
06/02/2014	Jeudi	7.00	1.00						
07/02/2014	Vendredi	7.00	1.00						
10/02/2014	Lundi	7.00	1.00						
11/02/2014	Mardi	7.00	1.00						
13/02/2014	Jeudi	7.00	1.00						
14/02/2014	Vendredi	7.00	1.00						
17/02/2014	Lundi	7.00	1.00						
18/02/2014	Mardi	7.00	1.00						
20/02/2014	Jeudi	7.00	1.00						
21/02/2014	Vendredi	7.00	1.00						
24/02/2014	Lundi	7.00	1.00						
25/02/2014	Mardi	7.00	1.00						
27/02/2014	Jeudi	7.00	1.00						
28/02/2014	Vendredi	7.00	1.00						
03/03/2014	Lundi	7.00	1.00						
04/03/2014	Mardi	7.00	1.00						
06/03/2014	Jeudi	7.00	1.00						
07/03/2014	Vendredi	7.00	1.00						
10/03/2014	Lundi	7.00	1.00	J					
11/03/2014	Mardi	7.00	1.00						
/									

La zone de gauche reprend les données déjà enregistrées.

La zone de droite permet la création du calendrier prévu pour les autres journées.

Les calendriers sont généralement paramétrés au moins jusqu'au 31.10.

Pour des paies postérieures, vérifier l'existence du paramétrage du calendrier prévu avant la saisie du pointage.

Pour modifier la saisie initialement faite : Cliquer sur le jour à modifier Corriger l'élément

Et valider en faisant F2 ou 🤗

Pour créer le calendrier prévu date par date, trois possibilités :

Saisie manuelle

Calendrier	014552 IIIII TEMPS PARTIEL Col	
Annee	2014	
Date jour	08/01/2014	
C. Incident	HTR	
Nb. Heures	7.00	
Nb. Jours	1	

Cliquer sur 🥙 ou la touche F9 de votre clavier

Date du jour : indiquer la date du jour pour laquelle vous voulez prévoir le calendrier La date du jour qui apparaît sera par défaut le lendemain de la dernière date paramétrée ; modifier si nécessaire

C. incident : toujours saisir HTR

Indiquer ici le calendrier prévu,

Pour les dates correspondant aux jours fériés ou congés payés, indiquer tout de même le code HTR (la gestion des jours fériés et congés payés se fera dans la partie pointage jours)

Nb Heures : indiquer le nombre d'heures que le salarié devra effectuer sur le jour considéré Nb Jours : toujours indiquer 1

Puis valider en cliquant sur 🥙 ou la touche F2 de votre clavier

Saisie de date à date

Il est possible de dupliquer la saisie de votre calendrier sur une période.

Deux choix possibles :

- Saisie du modèle d'une date unique

Cliquer sur 본

La fenêtre suivante s'ouvre :

Génération poir	tage calendrier dialogue de page Web
Modèle	
Génération du	eu 👘
	3

Modèle : indiquer la date à dupliquer

Génération du... au ... : indiquer la période pendant laquelle vous voulez dupliquer la donnée

<u>Attention :</u> la duplication se fera sur toute la période demandée, y compris les samedis et dimanches si la période indiquée comprend ces jours.

- Saisie du modèle d'un intervalle (à préférer)

sur 🟓

La fenêtre suivante s'ouvre :

Génération poir	ntage cale	endrier o	lialo	gue de page Web	×
Modèle du		8	au	-	
Génération du			au		
				\bigotimes	

Modèle du... au ... : indiquer la période à dupliquer

La période utilisée comme modèle doit avoir été préalablement paramétrée via la saisie manuelle

Génération du... au ... : indiquer la période pendant laquelle vous voulez dupliquer la donnée

Exemple : pour dupliquer la programmation hebdomadaire d'un salarié à temps partiel Indiquer dans le modèle du 1^{er} lundi au 1^{er} dimanche de la période Puis dupliquer du 2^{ème} lundi de la période au 31.12.2014

Génération poir	ntage calendrier	dialo	gue de page Web 📃 🎫
Modèle du	06/01/2014 🗮	au	12/01/2014 🚍
Génération du	13/01/2014 📑	au	31/12/2014
			3
I		_	

Puis valider ;

Le calendrier sera dupliquer pour toute la période et apparaît dans sa totalité dans le cadre de gauche.

			• N/ 1 (=)						
Data	lour	NIS H	[208] @ % 🛓 🔠						
Date	Jour	ND. H.	ND. J.	Calendrier	014552 🔟 TEMPS PARTIEL Cdi				
02/01/2014	Jeudi	7.00	1.00	Année	2014				
03/01/2014	Vendredi	7.00	1.00						
06/01/2014	Lundi	7.00	1.00	Date iour	02/01/2014				
07/01/2014	Mardi	7.00	1.00	Date jour					
09/01/2014	Jeudi	7.00	1.00	C. Incident	HTR III HTR Heures travaille				
10/01/2014	Vendredi	7.00	1.00	Nb. Heures	7.00				
13/01/2014	Lundi	7.00	1.00	Nb. Jours	1.00				
14/01/2014	Mardi	7.00	1.00						
16/01/2014	Jeudi	7.00	1.00						
17/01/2014	Vendredi	7.00	1.00				0		0
20/01/2014	Lundi	7.00	1.00	🔶 🔶 😔			9		6
21/01/2014	Mardi	7.00	1.00		0	 <u> </u>	<u> </u>	9	-
23/01/2014	Jeudi	7.00	1.00						
24/01/2014	Vendredi	7.00	1.00						
27/01/2014	Lundi	7.00	1.00						
28/01/2014	Mardi	7.00	1.00						
30/01/2014	Jeudi	7.00	1.00						
31/01/2014	Vendredi	7.00	1.00						
03/02/2014	Lundi	7.00	1.00						
04/02/2014	Mardi	7.00	1.00						
06/02/2014	leudi	7.00	1.00						
07/02/2014	Vendredi	7.00	1.00						
10/02/2014	Lundi	7.00	1.00						
11/02/2014	Mardi	7.00	1.00						
12/02/2014	loudi	7.00	1.00						
14/02/2014	Veedredi	7.00	1.00						
17/02/2014	lundi	7.00	1.00						
18/02/2014	Mardi	7.00	1.00						
20/02/2014	loudi	7.00	1.00						
20/02/2014	Jeudi	7.00	1.00						
21/02/2014	Vendredi	7.00	1.00						
24/02/2014	Lundi	7.00	1.00						
25/02/2014	Mardi	7.00	1.00						
27/02/2014	Jeudi	7.00	1.00						
28/02/2014	Vendredi	7.00	1.00						
03/03/2014	Lundi	7.00	1.00						
04/03/2014	Mardi	7.00	1.00						
06/03/2014	Jeudi	7.00	1.00						
07/03/2014	Vendredi	7.00	1.00						
10/03/2014	Lundi	7.00	1.00 🗸						
11/03/2014	Mardi	7.00	1.00						

Modification d'une saisie

Si une modification est nécessaire, se positionner sur la date à modifier et cliquer sur La ligne est alors ramenée dans le cadre de droite.

Vous pouvez faire votre modification et la valider en cliquant sur 🥯 ou en faisant F2

Suppression des saisies

Pour supprimer la saisie d'une journée :

Sélectionner dans le cadre de gauche la ligne à supprimer (les données doivent se reporter

dans le cadre de droite) puis cliquer sur 🥝

Le message suivant s'affiche :

Messa	ge de la page Web
	Supprimer l'enregistrement en cours
	OK Annuler

Cliquer sur OK pour confirmer la suppression

Pour supprimer la saisie à partir d'une date donnée :

Cliquer sur : 🥝

La fenêtre suivante s'ouvre :

Suppression pointag	e calendrier dialogue de page Web	x
	1074	
Suppression a partir du		
	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	3
[[

Indiquer la date à partir de laquelle vous souhaitez supprimer vos saisies et cliquer sur 🥯

Une fois les données paramétrées, fermer la fenêtre

			[208] 👁 🕺 🛵					
Date	Jour	Nb. H.	Nb. J.	Calendrier	014552 III TEMPS PARTIEL Cdi			
02/01/2014	Jeudi	7.00	1.00	Annéo	2014			
03/01/2014	Vendredi	7.00	1.00	Annee	2014			
06/01/2014	Lundi	7.00	1.00					
07/01/2014	Mardi	7.00	1.00	Date jour	02/01/2014 🕒 Jeudi			
09/01/2014	Jeudi	7.00	1.00	C. Incident	HTR III HTR Heures travaille			
10/01/2014	Vendredi	7.00	1.00	Nb. Heures	7.00			
13/01/2014	Lundi	7.00	1.00	Nh. Jours	1.00			
14/01/2014	Mardi	7.00	1.00	lite. oours	1.00			
16/01/2014	Jeudi	7.00	1.00					
17/01/2014	Vendredi	7.00	1.00					
20/01/2014	Lundi	7.00	1.00				U	s) 🗳
21/01/2014	Mardi	7.00	1.00		0	<u> </u>	0	
23/01/2014	Jeudi	7.00	1.00					
24/01/2014	Vendredi	7.00	1.00					
27/01/2014	Lundi	7.00	1.00					
28/01/2014	Mardi	7.00	1.00					
30/01/2014	Jeudi	7.00	1.00					
31/01/2014	Vendredi	7.00	1.00					
03/02/2014	Lundi	7.00	1.00					
04/02/2014	Mardi	7.00	1.00					
06/02/2014	Jeudi	7.00	1.00					
07/02/2014	Vendredi	7.00	1.00					
10/02/2014	Lundi	7.00	1.00					
11/02/2014	Mardi	7.00	1.00					
13/02/2014	Jeudi	7.00	1.00					
14/02/2014	Vendredi	7.00	1.00					
17/02/2014	Lundi	7.00	1.00					
18/02/2014	Mardi	7.00	1.00					
20/02/2014	Jeudi	7.00	1.00					
21/02/2014	Vendredi	7.00	1.00					
24/02/2014	Lundi	7.00	1.00					
25/02/2014	Mardi	7.00	1.00					
27/02/2014	Jeudi	7.00	1.00					
28/02/2014	Vendredi	7.00	1.00					
03/03/2014	Lundi	7.00	1.00					
04/03/2014	Mardi	7.00	1.00					
06/03/2014	Jeudi	7.00	1.00					
07/03/2014	Vendredi	7.00	1.00					
10/03/2014	Lundi	7.00	1.00					

Puis la fenêtre

Saisie po	ointage par calen	drier dialog	gue de page Web							×
Date	Jour	Nb. H.	@ % // Ra Nb. J.	Calendrier Année Date jour C. Incident	014552 2014	TEMPS PARTIEL Cdi				^
				Nb. Heures Nb. Jours	00		ø	0	0	3

Pour retourner à la page Traitements paie.

Pointage des jours

Ce module permet d'effectuer l'enregistrement du temps de travail de votre salarié.



La fenêtre suivante s'ouvre :

ate Mini Iatricule na. défaut	01/10/201 014527	4 📕 TEMPS	SCOMPLET C	di			Fiche période CASGEN	1 0398 0 G001C001	001 (C	01/01/2000 as général temps con	nplet		-
🔪 Réfé	rence / Prévu	[25]	©×.		0			Réalisé				© % <u>k</u>	
ate	Activité	H. Référence	H. Prévu		Date	J.	Activité	Pi	rése…	Absen- Inform.	Jours	Analytique	
1/10/2014	Trav.	7.00											
2/10/2014	Trav.	7.00											
3/10/2014	Trav.	7.00											
6/10/2014	Trav.	7.00											
7/10/2014	Trav.	7.00											
8/10/2014	Trav.	7.00											
9/10/2014	Trav.	7.00											
0/10/2014	Trav.	7.00											
3/10/2014	Trav.	7.00											
4/10/2014	Trav.	7.00											
5/10/2014	Trav.	7.00											
.6/10/2014	Trav.	7.00											
7/10/2014	Trav.	7.00											
0/10/2014	Trav.	7.00											
1/10/2014	Trav.	7.00											
2/10/2014	Trav.	7.00											
3/10/2014	Trav.	7.00											
4/10/2014	Trav.	7.00		\sim									
7/10/2014	Trav.	7.00					Totaux (0)		0	0 0			
<)	·]	<								>
					Activité								
Saisie dat	e à date	Calcul heu	res										
Visualisatio	n des Cumuls	;				_						@ 🎉 🛓	
lém. Libe	llé	٨	/aleur	Mém.	Libellé		Valeur	Mém. I	libellé		Valeu	r	

Le cadre de gauche contient le calendrier de référence pour les CDI à temps complet non annualisé ou le calendrier prévu pour les salariés pour lesquels un prévu est nécessaire. Le cadre de gauche restera vide pour les salariés pour lesquels ils n'y a pas d'horaire hebdomadaire fixe (tâcherons et intermittents).

Le cadre de droite contiendra, à terme, le réalisé, c'est-à-dire les éléments à partir desquels la paie sera calculée et les éléments qui apparaîtront dans l'enregistrement du temps de travail.

Dupliquer le calendrier

Pour les salariés ayant un calendrier de référence ou prévu, <u>toujours commencer par</u> <u>dupliquer le calendrier.</u>

Cliquer sur la flèche verte en haut du calendrier de référence afin de basculer les jours sur le tableau du Réalisé.

)ate Mini Natricule	01/10/20 014527	14 🗮 TEMP:	BCOMPLET Cdi				Fiche période 1 0398	3 0001	01/01/200)		~
na. défaut							CASGEN G001C	001	Cas généra	l temps co	mplet	
Réfe	érence / Pré	/u [25]	⊚∦≽	8			Ré	alisé			[23]	©%×kr
Date	Activité	H. Référence	H. Prévu		Date	J.	Activité	Prése	Absen	Inform.	Jours	Analytique
01/10/2014	Trav.	7.00		\sim	01/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00	^
02/10/2014	Trav.	7.00			02/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
03/10/2014	Trav.	7.00			03/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
06/10/2014	Trav.	7.00			06/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
7/10/2014	Trav.	7.00			07/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
8/10/2014	Trav.	7.00			08/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
9/10/2014	Trav.	7.00			09/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
0/10/2014	Trav.	7.00	_		10/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
3/10/2014	Trav.	7.00		-/	13/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
4/10/2014	Trav.	7.00			14/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
5/10/2014	Trav.	7.00			15/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
6/10/2014	Trav.	7.00			16/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
7/10/2014	Trav.	7.00			17/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
20/10/2014	Trav.	7.00			20/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
21/10/2014	Trav.	7.00			21/10/2014	Μ	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
2/10/2014	Trav.	7.00			22/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
23/10/2014	Trav.	7.00			23/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
4/10/2014	Trav.	7.00		\sim	24/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
27/10/2014	Trav.	7.00					Totaux (161)	161	0	0		
<			>		<							>

Rien ne se passe ?

Si votre salarié a un calendrier prévu (accord d'annualisation ou salarié en CDI à temps partiel ou salarié CDD), vérifier qu'un calendrier prévu est enregistré et mis à jour pour la période donnée

Si aucun évènement spécifique ne doit être enregistré, la page peut être fermée.

La saisie des événements autres que le calendrier prévu

Les événements doivent être pointés.

Liste des codes et signification

CODES	SIGNIFICATION	Commentaire
CODES HEL	JRES EFFECTUEES	
HTR	heures travaillées	Pour tous sauf heures de régie des tâcherons <i>Les heures supplémentaires sont à enregistrer avec ce code.</i>
HRG	Heures de régies	Pour les heures de régie de tâcherons uniquement <i>Les heures de régie effectuées en heures supplémentaires sont à enregistrer sous ce code. Les heures de tâches ne sont pas enregistrées</i>
CODES HEI	JRES EFFECTUES SPECIALE	S
HAG	anti gelée 200%	En cas de lutte anti-gelée
HF1	jour férié tra	En cas de travail d'un jour férié

HN1	Hrs Nuit	En cas de travail de nuit (entre 21h et 6h du matin)
JST	JSolidarite trav	Au moment de l'exécution de la journée de solidarité
DRR	Droit RCR	Lorsque le paiement des heures supplémentaires est
		remplacé par l'octroi d'un repos
		Pour la prise du RCR
HRE	Récup acquise	Pour la récupération des absences intempéries
HSP	HS Spé	Pour le paiement d'heures supplémentaires au-delà du
		cadre légal
ALT	Formation Alter.	Pour les contrats de professionnalisation et apprentis
CODES HI	EURES NON PAIEES	
CPS	congés sans solde	Pour les absences non rémunérées autorisées par l'employeur
NAU	Abs non autorisée	Pour les absences non rémunérées non autorisées par
		l'employeur
DIV	Greves	Pour les absences non rémunérées pour grève
CODES HI	EURES NON TRAVAILL	EES ABSENCE
AT1	accident du travail	En cas d'absence de santé suite à un accident de travail
**ATJ	Accident de trajet	En cas d'absence de santé suite à un accident de trajet
CHP	chômage partiel	En cas de mise en chômage partiel
CP	congés payés	En cas de congés payés
		Le même code doit être utilisé pour la prise des congés payés
		(CP n-2, CP n-1, n ou fractionnement) ; le logiciel décomptera
		sur les compteurs dans l'ordre suivant : CP n-2, CP n-1,
		fractionnement puis CP n)
EF	Evénement fam.	En cas de congé pour évènement familial
FOE	Formation	En cas de formation à l'initiative de l'employeur (sauf pour
		apprentis et contrats de professionnalisation)
	Intempéries	En cas d'intempéries
JF	Jr ferie Absence	En cas de jour ferie
		- Saisir le nombre d'heure et l'en jours pour le maintien
		de salaire Seisir 0 en nh d'heure et 1 en jeure neur le
		- Saisir 0 en no a neure et r en jours pour le
		dene le premier meie de controt)
MAT	Matornitó	En ano de congé motornité ou congé nothologique
MD	Maladio	En cas d'absonce de conté suite à une maladie ou un accident
	Walaute	
МПР	Maladie prof	En cas d'absence de santé suite à une maladie professionnelle
MP	Mise à nied	En cas d'absence de sante suite à die maladie professionnelle
PAR	Congé narental	En cas de congé narental
ΡΔΤ	Paternité	En cas de congé parental
		Ce congé est différent du congé naissance de 3 jours qui doit
		être enregistré en événement familial
PNP	Préavis non pavé	En cas de préavis non effectué lorsque le salarié a demandé à
		ne pas effectuer son préavis

		Dans ce cas, le préavis n'est pas payé
PP	Préavis payé	En cas de préavis non effectué à la demande de l'employeur
		Dans ce cas, le préavis est payé
RCA	RC Annuel	En cas de prise du repos compensateur annuel
RCR	RC remplacement	Pour la prise du repos compensateur de remplacement
		Lorsque le paiement des heures supplémentaires a été
		remplacé par l'acquisition de repos ; ce code sert pour
		l'enregistrement de la prise dudit repos
RCV	RC Vendanges	Pour la prise du repos vendange
REC	Abs Récupération	En cas d'absence pour récupération
		Lorsque le salarié a acquis des heures de récupération qui ont été
		saisies avec le code HRE
REE	Recherche emploi	En cas d'absence pour recherche d'emploi en cours de préavis
**TPT	Tps partiel	En cas de temps partiel thérapeutique du salarié
	thérapeutique	
VM	Visite médicale	En cas d'absence pour une visite médicale effectuée par la
		médecine du travail ou visite médicale obligatoire dans le
		cadre du suivi de grossesse

Présentation du cadre « Réalisé »

0			Réalisé			[23]	ی % ©	X,
Date	J.	Activité	Prése	Absen	Inform.	Jours	Analytique	
01/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
02/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
03/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
06/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
07/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
08/10/2014	м	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
09/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
10/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
13/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
14/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
15/10/2014	м	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
16/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
17/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
20/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
21/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
22/10/2014	м	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
23/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
24/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00		~
		Totaux (161)	161	0	0			
<							>	

Date : correspond à la date du jour de pointage

j. : indique le jour calendaire correspondant

Activité : nature de l'activité (heures travaillées, CP, heures de régie, ...)

Présence : permet d'indiquer les heures correspondant à des périodes de travail **Absence :** permet d'indiquer les heures correspondant à des absences

Inform. : permet d'indiquer un nombre d'heures déjà intégré en heures de présence mais pour lesquelles une nature spécifique est précisée (repos compensateur acquis, RTT acquise, ...)

Jours : permet d'indiquer la valeur en jour attribuée à l'événement Si un événement couvre toute la journée, indiquer 1. Si l'événement couvre une demi-journée, indiquer 0.5. Les fractions disponibles sont 0.25, 0.5, 0.75 et 1.

Modifier un élément dupliqué ou existant

Se positionner sur le code activité à modifier. Une barre de sélection apparaît :

📄 Ré	éférence / Prév	u [25]	@% <u>}</u> (5	0		F	Réali	sé			[23]	៙℁≱	
Date	Activité	H. Référence	H. Prévu		Date	J.	Activité		Prése	Absen	Inform.	Jours	Analytique	
01/10/2014	Trav.	7.00		\sim	01/10/2014	М	HTR Heures travaille		7.00			1.00		
02/10/2014	4 Trav.	7.00			02/10/2014	J	HTR Heures travaille	$\mathbf{\vee}$	7.00			1.00		
03/10/2014	Trav.	7.00			03/10/2014	V	HTR Heures travaille		7.00			1.00		
06/10/2014	Trav.	7.00			06/10/2014	L	HTR Heures travaille		7.00			1.00		

Choisir dans le menu déroulant le motif à indiquer

	Q		Date	01/10/2014			CHP Chomage Partiel	~	
ſ	🦉 dialogue	de page W	/eb				CP Conges payes CPS Conge sans Solde		
	Date Mini Matricule Ana. défaut	01/10/20 014527	014 📕 III TEMPS	SCOMPLET Cdi			DIF Formation DIF DIV Greves DRR Droit RCR EF Evenement fam. FOE Formation		00
l	Réfé	erence / Pré	vu [25]	ي 🌾 🕲 🖉	0		HF1 Jours fériés tra		sé
	Date	Activité	H. Référence	H. Prévu	Date	J.	HN1 Hrs Nuit		Pre
L	01/10/2014	Trav.	7.00	^	01/10/2014	м	HSP HS Spé.		
Ľ	02/10/2014	Trav.	7.00		02/10/2014	J	HTR Heures travaille		
Ŀ	03/10/2014	Trav.	7.00		03/10/2014	V	INT Intemperies		
L	06/10/2014	Trav.	7.00		06/10/2014	L	JF Jr Feries Absence		
L	07/10/2014	Trav.	7.00		07/10/2014	М	JST JSolidarité trav		
	08/10/2014	Trav.	7.00		08/10/2014	М	MAT Maternite		
	09/10/2014	Trav.	7.00		09/10/2014	J	MDP Maladie prof		
L	10/10/2014	Trav.	7.00		10/10/2014	V	MP Mise a pied		
ľ	13/10/2014	Trav.	7.00		13/10/2014	L	NAU Abs non autorisé		
	14/10/2014	Trav.	7.00		14/10/2014	М	PAR Congé parental		
L	15/10/2014	Trav.	7.00		15/10/2014	М	PAT Paternité		
	16/10/2014	Trav.	7.00		16/10/2014	J	PNP Preavis non Paye		
L	17/10/2014	Trav.	7.00		17/10/2014	V	PP Preavis paye		
L	20/10/2014	Trav.	7.00		20/10/2014	L	RCA RC annuel		
	21/10/2014	Trav.	7.00		21/10/2014	М	RCV RC vendances	\sim	
	22/10/2014	Trav.	7.00		22/10/2014	М	HTR Heures travaille		
П	22/10/2014	T	7.00		22 (10 (2014		LITE Hausses to such that		

Puis faire Entrée.

0		Réa	lisé			[23]	⊚%≱	×.
Date	J.	Activité	Présence	Absence	Inform.	Jours	Analytique	
01/10/2014	м	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
02/10/2014	J	CPS Conge sans Solde		.00		1.00		
03/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
06/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
07/10/2014	м	HTR Heures travaille	7.00			1.00		

Le curseur se déplace alors dans la zone où vous devez saisir des heures (présence, absence ou information) en fonction du code activité choisi. Indiquer le nombre d'heures

Puis faire Entrée

0		Ré	alisé			[23]	⊚%≱	×.
Date	J.	Activité	Présence	Absence	Inform.	Jours	Analytique	
01/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
02/10/2014	J	CPS Conge sans Solde		7.00		1		
03/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
06/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
07/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00		

Le curseur se déplace alors dans la zone où vous devez saisir les jours Indiquer le nb de jour (entre 0.25 et 1)

Puis faire Entrée Votre saisie est enregistrée.

Créer un nouvel élément dans le cadre réalisé

Pour créer un nouvel élément, cliquer sur le 🥺

Ľ					-	_									
		Référence / Prévu	[25]	@¥ 🋓 🖾		0	0			Réal	isé				@¥ <u>}</u> &
	Date	Activité	H. Référence	H. Prévu		Date		J.	Activité		Présence	Absence	Inform.	Jours	Analytique

Une ligne apparaît avec la date du premier jour du mois par défaut.

0			Réalisé			[1]	۵ 🏂 🌾 🌑
Date	J.	Activité	Présence	Absence	Inform.	Jours	Analytique
01/10/2014							
l Corriger la c	late si	nécessaire					
I Corriger la c Puis faire Er	date si ntrée	nécessaire					
I Corriger la c Puis faire Er Sélectionne	date si ntrée er le co	nécessaire de activité désiré					

Indiquer le nb d'heures correspondant Puis faire Entrée Indiquer le nb de jour correspondant Puis faire Entrée

Une seconde ligne apparaît avec la date du lendemain par défaut.

🖸 🥝		F	Réalisé			[2]	۵ 🏒 👁
Date	J.	Activité	Présence	Absence	Inform.	Jours	Analytique
01/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
02/10/2014							
JZ/10/2014							

Répéter l'opération autant que nécessaire.

Pour quitter la saisie manuelle, Faire Echap

Le message suivant s'ouvre :

Etes-vous sûr de vouloir abandonner votre saisie ?	Message de	e la page Web
OK Annuler	?	Etes-vous sûr de vouloir abandonner votre saisie ?
		OK Annuler

Cliquer sur OK

Si plusieurs éléments doivent être enregistrés sur la même journée, il faudra nécessairement créer plusieurs lignes (une par événement).

Exemple : le 2 octobre, le salarié a travaillé 5 heures et a 2 heures d'absences volontaires. Nous devons donc avoir dans le tableau Réalisé deux lignes : une relative aux heures travaillées, une relative à l'absence volontaire

1^{ère} étape : corriger le nombre d'heures travaillées.

Se positionner sur le nombre d'heures à modifier et saisir la modification ; le nb de jours se recalcule automatiquement pour les salariés ayant un calendrier de référence ou un calendrier prévu.

Date Mini Matricule Ana. défaut	01/10/20	14 📕 IEMPS	SCOMPLET Cdi			Fiche période 1 0390 CASGEN G001C	3 0001 0 001 Cs	1/01/2000 as général te	emps com	plet	v
Réfé	rence / Prév	u [25]	⊚%≱	0)	Ré	alisé			[23]	©% <u>}</u> ®
Date	Activité	H. Référence	H. Prévu	Date	J.	Activité	Présence	Absence	Inform.	Jours	Analytique
01/10/2014	Trav.	7.00		 01/10/20	014 M	HTR Heures travaille	7.00			1.00	^
02/10/2014	Trav.	7.00		02/10/20	014 J	HTR Heures travaille	5.00			0.75	
03/10/2014	Trav.	7.00		03/10/20	014 V	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
06/10/2014	Trav.	7.00		06/10/20	014 L	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
07/10/2014	Trav.	7.00		07/10/20	014 M	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
08/10/2014	Trav.	7.00		08/10/20	014 M	HTR Heures travaille	7.00			1.00	

 $2^{{}^{\grave{}}{eme}}$ étape : ajouter la ligne correspondant au second événement de la journée

Pour ajouter une nouvelle ligne d'activité, cliquer sur le 🥺

2) dialogue o	de page W	eb		-			/					-
	Date Mini Matricule Ana. défaut	01/10/20 014527	14 📕 III TEMPS	SCOMPLET Cdi				Fiche période 1 0398 CASGEN G001CC	0001 0 01 Ca	1/01/2000 as général te	emps com	plet	×
	📔 Réfé	rence / Prév	/u [25]	@ 🕅 🚣 🖾		0		Réa	lisé			[24]	๎๏҄℁≱ฅ
	Date	Activité	H. Référence	H. Prévu		Date	J.	Activité	Présence	Absence	Inform.	Jours	Analytique
	01/10/2014	Trav.	7.00	^		09/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00			1.00	^
	02/10/2014	Trav.	7.00			10/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
	03/10/2014	Trav.	7.00			13/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00	
	06/10/2014	Trav.	7.00			14/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00	

Une ligne vierge apparaît en bas du tableau

22/10/2014	141	THIS REGISTION ONC	7.00		1.00	
23/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00		1.00	
24/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00		1.00	
27/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00		1.00	
28/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00		1.00	
29/10/2014	м	HTR Heures travaille	7.00		1.00	
30/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.00		1.00	
31/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00		1.00	
						U
		Totaux (159)	159	0 0		Ť

Vous devez y saisir :

- la date concernée

Puis faire Entrée

- Le code activité
- Puis faire Entrée
 - Le nb d'heures

Puis faire Entrée

- Le nb de jours (*sauf pour les salariés ayant un calendrier prévu ou un calendrier de référence pour lesquels le nb de jours se calcule automatiquement).*

Puis faire Entrée

La ligne est alors créée et insérée chronologiquement

0		Réa	lisé			[25]	@%≱	X.
Date	J.	Activité	Présence	Absence	Inform.	Jours	Analytique	
01/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
02/10/2014	J	HTR Heures travaille	5.00		1	0.75		ר
02/10/2014	J	NAU Abs non autorisé		2.00		0.25		J
03/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.00			1.00		
06/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.00			1.00		

Pour quitter la saisie des lignes supplémentaires, Faire Echap

Le message suivant s'ouvre :



Cliquer sur OK

Exemples de saisie de calendrier Réalisé

<u>Saisie de date à date</u>

Lorsqu'un même évènement a lieu sur des jours consécutifs, cliquer sur le bouton **Saisie de date à date**

Matricule	014527	TEMP:	SCOMPLET Cdi			Fiche période 1	0398 0001	- 01/01/2000				~
Ana. défaut						CASGEN	001C001	Cas général f	temps com	plet		
Réfé	erence / Pré	vu [25]	∞ % <u>}</u> 8	0			Réalisé			[23]	⊚%≱	1
Date	Activité	H. Référence	H. Prévu	Date	J.	Activité	Présen	ce Absence	Inform.	Jours	Analytique	
01/10/2014	Trav.	7.00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	01/10/2014	М	HTR Heures travaille	8.	00		1.00		
02/10/2014	Trav.	7.00		02/10/2014	J	HTR Heures travaille	8.	00		1.00		
03/10/2014	Trav.	7.00		03/10/2014	V	HTR Heures travaille	8.	00		1.00		
06/10/2014	Trav.	7.00		06/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.	00		1		
07/10/2014	Trav.	7.00		07/10/2014	м	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
08/10/2014	Trav.	7.00		08/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
09/10/2014	Trav.	7.00		09/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
10/10/2014	Trav.	7.00		10/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
13/10/2014	Trav.	7.00		13/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
14/10/2014	Trav.	7.00		14/10/2014	м	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
15/10/2014	Trav.	7.00		15/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
16/10/2014	Trav.	7.00		16/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
17/10/2014	Trav.	7.00		17/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
20/10/2014	Trav.	7.00		20/10/2014	L	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
21/10/2014	Trav.	7.00		21/10/2014	м	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
22/10/2014	Trav.	7.00		22/10/2014	М	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
23/10/2014	Trav.	7.00		23/10/2014	J	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
24/10/2014	Trav.	7.00		24/10/2014	V	HTR Heures travaille	7.	00		1.00		
27/10/2014	Trav.	7.00				Totaux (164)	1	64 C) 0)		
<			>	<							>	

La page suivante s'ouvre

Cliquer sur 📀 pour effectuer une saisie de date à date.

Accès Période	201410							(0	\bigotimes	3
Matricu	le 014527	TE TE	MPSCO	MPLET Cdi		Du 01/10/2014 a	u 31/10/2014				0
Généra	tion entre deux dat	es							[5	i 👁 🌶	S 🛃 📧
Semaine	Du Au	Inc		Imputation Analytique	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Din
201440	01/10/2014-05/10/2	HTR			0.00 / 0.00	0.00 / 0.00	8.00 / 1.00	8.00 / 1.00	8.00 / 1.00	0.00 / 0.00	0.00
201441	06/10/2014-12/10/2	HTR			7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	0.00 / 0.00	0.00
201442	13/10/2014-19/10/2	HTR			7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	0.00 / 0.00	0.00
201443	20/10/2014-26/10/2	HTR			7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	0.00 / 0.00	0.00
201444	27/10/2014-31/10/2	HTR			7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	7.00 / 1.00	0.00 / 0.00	0.00
<											>
Connées	Générales										>
C Données Date de	Générales		ate fin							_	>
Connées Date de Inciden	Générales ibutt		ate fin								>
Connées Date de Inciden Heure(Générales Jout 5	Da Da	ate fin								>
Données Date de Inciden Heure(Rempla	Générales ibut t s) scement Oui		ate fin							_	>

La zone de saisie devient alors accessible.

Date début Date fin D	onnées Générales		
Incident III Heure(s) Jour(s) Remplacement Oui	Date début	Date fin	
Heure(s) Jour(s) Remplacement Oui	Incident		
Remplacement Oui	Heure(s)	Jour(s)	
	Remplacement	Oui	
Imputation	Imputation		
Analytique	Analytique		

La zone Données générales va permettre de procéder à la saisie de date à date

Date de début : date à partir de laquelle la saisie de date à date sera prise en compte Date de fin : date à laquelle la saisie de date à date se terminera La saisie demandée sera faite en jours calendaires sur la période choisie (entre la date de début et la date de fin).

Incident : choisir l'incident qui concernera la période

Heure(s) : indiquer le nombre d'heures quotidien qui concerne l'activité et la période indiquée. Il faut indiquer le **nombre d'heures d'une journée**. Si rien n'est indiqué, les heures du calendrier de référence seront prises en compte.

Jour(s) : indiquer le nombre de jours. Il faudra indiquer

- 1 si l'incident remplace totalement le prévu
- 0.5 si l'incident ne concerne q'une demi-journée

Si rien n'est indiqué, les jours du calendrier de référence seront pris en compte.

Remplacement : sélectionner

- Oui : remplace la saisie déjà existante
- Non : S'ajoute à la saisie déjà existante

Imputation analytique : ne pas utiliser

Indiquer les différentes informations et cliquer sur ^{Ser} pour valider

Exemple de saisie : Le salarié prend une semaine de CP du 6 au 11 octobre inclus :

Données Générales			
Date début	06/10/2014	Date fin	11/10/2014 💌
Incident	CP	CP Conges payes	
Heure(s)		Jour(s)	1
Remplacement	Oui 🗸	•	
Imputation			
Analytique			

Heure(s) : ne rien saisir pour que les heures du calendrier de référence ou du prévu soient reprises automatiquement

Jour(s) : indiquer 1 pour qu'un jour de congé payé soit enregistré sur tous les jours de la période, y compris les jours où le salarié ne travaille pas (samedi, par ex)

Une fois toutes les saisies effectuées, fermer les différentes pages pour retourner à la page principale :

Société	SGV Test	Etablisement	SGV Test		~	Ø	2
Période	201410 Du 01/10/2014 Au 31/10/2014						_
Liste En	nployés TEMPSCOMPLET Cdi	0	14527 1 03	98 0001 -	01/01/20	00	~
Date	01/10/2014 🔛						
							_
			[57]	人家	1	Calendrier pévu	
Rubrique	Libelle Rubrique	Nature	Valeur				
	** Rappel & préavis **			^		Pointage jours	
45	Rappel salaire	Montant			(A)	Cinintin ATT Anit	
50	Rappel horaire	Heures			2	Generation ATT Arret	
50	** Heures majorées et supplémentaires **	. reares			244	Edition ATT Arrêt	
1007	Droit RCV	Heures					
	** Primes diverses **				12	Génération ATT Départ	
611	Rappel Prime fin d'année	Montant			(FRID		
621	Rappel Prime vacances	Montant			120.00	Edition ATT Départ	
655	Prime vendanges	Montant					
	-	Tx.Sal				Fiche individuelle	
670	Prime divers	Montant				Edition Bulletin	
675	Prime exceptionnelle	Montant					
	** indemnités diverses et régularisation **				×	Annulation Bulletin	
680	Prime panier jours	Nombre)	
870	Indemnité Repos quotidien	Nombre				Clôture du bulletin	
900	Régularisation en +	Montant)	
905	Régularisation en -	Montant					
	** Prime de fin d'année **						
610	Prime fin d'année STC	Montant					
	** Prime de vacances **						
620	Prime vacances STC	Montant					
	** Indemnités de départ **						
856	Indemnité de départ à la retraite	Montant					
7002	Indemnité légale licenciement	Montant					
7004	Ind rupture conven. non soumis	Montant					
7005	Indemnite licenciement légale soumise	Montant					
7007	indemnité transactionnelle	Montant					
7009	Indem rupture conventionnelle soumise CSG/RDS	Montant			_	_	
Fichier E	A-Gestion des mantages brute	Cette case cochée permo	et l'attente du résult	at à l'écran			

Nota : les éléments saisis restent mémorisés.

Il est donc possible de faire des saisies de pointage au fur et à mesure des événements du mois.



Cette zone permet d'accéder à la liste des variables disponibles en fonction du contrat du salarié.

Pour chaque variable disponible, un commentaire définit la donnée à saisir.

			[28]	🛓 🖾	Calendrier prévu
Rubrique	Libelle Rubrique	Nature	Valeur		Pointage jours
	** Rappel & préavis **				i onnage jours
45	Rappel salaire	Montant			Génération ATT Arrêt
50	Rappel horaire	Heures			
	** Primes diverses **				Edition ATT Arrêt
670	Prime divers	Montant	100.000	00	
675	Prime exceptionnelle	Montant			C Edition Bulletin
	** indemnités diverses et régularisation **				Appulation Pullotin
680	Prime panier jours	Nombre			
900	Régularisation en +	Montant			Génération ATT Départ
905	Régularisation en -	Montant			
	A-Gestion des avantages bruts				Edition ATT Départ
802	Avantage nature (variable)	Montant			
	** Autres éléments après-net **				Fiche individuelle
7000	Indemnite Transport	Montant			Clâture du bulletin
7001	Indemnite Transport	Nombre			
		Tx.Sal			Historique des bulletins
7075	Remboursement frais	Montant			
7080	Ticket restaurant	Nombre			Valeurs spécifiques
7120	Logement Loyer	Montant			Indiquer le montant ; ce montant
7174	Nourriture petit déjeuner	Nombre			sera ajouté
7175	Nourriture déjeuner	Nombre			
7176	Nourriture diner	Nombre			

La saisie doit avoir lieu dans la colonne « valeur ».

<u>IMPORTANT</u> : La saisie ne sera possible que pour un bulletin qui ne sera pas calculé. Si vous souhaitez ajouter ou modifier une variable, il faut toujours s'assurer que le bulletin n'est pas calculé.

S'il est calculé, commencer par annuler le bulletin en cours avant toute modification. *Voir partie « Annulation Bulletin »*

Pour effectuer une saisie : se positionner sur la bonne ligne, double-cliquer dans la zone « valeur » correspondant, effectuer la saisie et Faire Entrée pour valider la saisie.

La saisie de la variable sera conservée même en cas d'annulation du bulletin.

Pour modifier une saisie : se positionner sur la zone à modifier, saisir la correction et Faire Entrée pour valider la saisie.

Pour annuler une saisie : se positionner sur la zone à modifier, saisir 0 et Faire Entrée pour valider la saisie.

Saisie des variables de commentaires

En bas de la liste des variables, deux rubriques sont disponibles pour vous permettre d'insérer un commentaire sur le bulletin de paie.
	** Rubrique de commentaire **	
18	commentaire dans brut	
19	Commentaire dans net	1

Deux variables disponibles :

- « commentaire dans brut » : cette ligne permet de saisir un commentaire qui sera ensuite repris dans le salaire brut du salarié
- « Commentaire dans net » : cette ligne permet de saisir un commentaire qui sera ensuite repris dans le salaire net du salarié

Ces deux variables sont les seules dont l'intitulé peut être modifié.

Pour que saisir un commentaire qui sera repris sur le bulletin :

- Se positionner sur la rubrique de commentaire que vous voulez voir apparaître
- Double cliquer sur l'intitulé (celui-ci devient alors saisissable)

1	**	Rubrique	de	commentaire	*
---	----	----------	----	-------------	---

18	commentaire dans brut	×
19	Commentaire dans net	

- Indiquer le commentaire souhaité (30 caractères maxi)
 Ex : « COMENTAIRE SOUHAITE »
 - ** Rubrique de commentaire **
 - 18 COMMENTAIRE SOUHAITE
 - 19 Commentaire dans net
- Faire Entrée pour valider la saisie

A l'édition du bulletin, le commentaire apparaîtra :

		-					
RUB	DESIGNATION	NOMBRE	TAUX	MONTANT	MONTANT	TAUX OU	MONTANT
		OU BASE	OU %	A AJOUTER	A DEDUIRE	% PAT.	PAT.
30	Remuneration mensuelle	151.67		1 738.14			
515	Absence C.P	4.00	66.8515		267.41		
520	Maintien CP Constitués	4.00	66.8515	267.41			
	COMMENTAIRE SOUHAITE						

Primes avec période de référence

Pour les primes de vendanges, une saisie complémentaire de dates est obligatoire : A la saisie du nombre d'heures utile pour le calcul de la prime de vendanges, une zone

apparaît :

Dates pour la rubrique 660								
Date min	15/09/2016							
Date max	25/09/2016	-						

Y indiquer les dates de début et fin de vendange et valider *Ces informations sont obligatoires pour la DSN* Génération et édition ATT Arrêt

Il faut passer par cette étape dès lors que votre salarié est absent pour raison :

- Maladie ou accident de la vie privée
- Accident de trajet
- Maladie professionnelle
- Accident du travail
- Maternité
- Paternité

Cette étape permet de créer l'arrêt.

Cela permettra :

- L'enregistrement de l'arrêt de travail sur le logiciel
- Le calcul du maintien de salaire
- La production des DSN signalement d'arrêt/reprise suite à arrêt de travail

Préalable : saisir l'absence de santé dans le pointage

<u>Important</u> Vous devez porter un soin tout particulier à cette saisie car une fois la génération de l'arrêt demandée, celle-ci ne peut être supprimée et/ou corrigée que par la Gestion des ATT arrêts.

Il faudra obligatoirement passer par cette étape avant d'éditer le bulletin pour que les éléments liés à l'absence de santé soient pris en compte et pour produire les DSN de signalement.



Le message suivant apparaît :



Cliquer sur :

- Ok s'il y a subrogation
- Annuler s'il n'y a pas de subrogation

Le message suivant apparaît si vous avez choisi OK :



Cliquer sur :

- OK : le maintien est partiel
- Annuler : le maintien est intégral

Le maintien de salaire prévu par notre convention collective n'est qu'un maintien partiel.

L'établissement des attestations de salaire papier pour la MSA sera rendu obsolète avec la DSN. Le menu reste accessible pour traiter certains cas particuliers comme le passage à la DSN ou la gestion des temps partiels thérapeutiques.

Puis cliquer sur	Edition ATT Arrêt
Le module suivant s'ouvre :	

Edition Papier Edition EDI		
L'organisme destinata forr	ire ne prevoit pas ce nat	
	0	



Cocher Édition Papier puis cliquer sur

La liste des différents arrêts du salarié apparaît :

1				۶.	🍐 🗟 🥝
	no-arret	Motif	libellé	date arrêt	arret-ref
	1	007	Arret Acc Travail MSA	01/11/2014	0

Double cliquer sur la ligne de l'arrêt pour lequel vous souhaitez éditer l'attestation.

Une fenêtre contenant l'attestation s'ouvre :

🖒 🥖 http://paie-prod:89/p	artageweb/xcspool/	raz/xa-014527-2	01411041 🔎 👻	🖒 <i>i</i> paie-prod	×	-	• û
Edition Atteindre Favori	s ?						
ATTECTATI	NDEGAL	IDE DOI	DIEDA	IEMENT DES IND	DAINTES 10	OUDNALIEI	DEC
		AIKE FUU	JK LE FA	IEMENT DES IND	LIVINITESJ	JUKNALIEI	AL S
X JOURNALIERES MALADI	E MA	TERNITE			PATERNITE / ACCU	EIL DE L'ENFANT	
	AL	LOCATION JOUI	RNALIERE DE N	d'Alexinite délivrer en cas d'accident du travail		Attestation re	chricative
	(art. L3)	23-4, L331-3, L331-8	, R323-4,R323-6, R3	323-8, R323-10 et R331-5 du code de la Sé	urité Sociale)		
1 IDENTIFICA	TION DE L'E	MPLOYEU	R				
RAISON SOCIALE SGV	/ Test						
ADRESSE							
В							
CODE POSTAL 5120	0 COMMUNE	EPERNAY					
N°TELEPHONE (fact	ultatif)						
Numéro SIRET 9999	99999900099						
2 IDENTIFICA	TION DU SAI	LARIE					
N°D'IMMATRICULATION	2700451999999	78		DATE	DE NAISSANCE	16/04/1970	
CATEGORIE OU EMPLOI OCO	CUPE SALAR	E EXECUTANT	A1				
NOM DE FAMILLE	TEMPS	COMPLET					
(suivi, s'il y a lieu, du nom d'usag	e)						
PRENOM (S)	Cdi						
ADRESSE							
CODE POSTAL	51150	COMMUNE	AIGNY				
3 ETUDE DU	DOSSIER ARI	RET					
Date du dernier jour de travail		30/09/2014		Date de début du congé			
				Paternité / accueil enfant			
Date de reprise anticipée du trava	il			Situation à la date de l'arrêt		Nombre d'enfant à	charge : 00
Reprise à temps partiel	_	_	(accord de la M	ISA)	_		
ou Raison personnelle				Motif de la suspension	travail de	nuit	
A compter du				du contrat de travail	exposition	1 à un risque	

Edition Bulletin

En cliquant sur ce bouton, le calcul du bulletin se lance. Une nouvelle page de votre navigateur s'ouvrira et contient le bulletin de paie.

A ce stade, vous pouvez :

- Editer le bulletin
- Enregistrer une copie sur votre ordinateur

Une fois le bulletin calculé, cette information est reprise au niveau du pavé de sélection :

Société	SGV	Etablisement SGV V	0
Période	201504 Du 01/04/2015 Au 30/04/2015	20150400 5 Par RAZ Du 01/04/2015 Au 30/04/2015 (V)	
Liste Employés	TEMPSCOMPLET Cdi	014527 5 0398 0001 01/04/2015	v
Date	01/04/2015 📑		

Cette zone vous indique le dernier bulletin calculé.

Ici, le dernier bulletin calculé est le bulletin d'avril 2015.

Annulation Bulletin

Cliquer sur

La page suivante s'ouvre pour vous confirmer l'annulation :



En revanche, l'annulation du bulletin n'a pas d'incidence sur :

- La saisie du pointage effectuée
- La saisie des variables effectuée
- La génération des attestations en cas d'arrêt de travail
- La génération des attestations en cas de départ du salarié

Génération et édition ATT Départ

Ces éléments vont permettre de préparer et éditer les documents de fin de contrat.

Pour que ces modules fonctionnent, il faut impérativement :

- avoir indiqué une date et un motif de sortie dans la fiche Employé-Période du salarié
- avoir édité le bulletin de paie

<u>Important :</u> vérifiez que votre bulletin de paie est correct avant de générer les attestations de départ car une fois la génération des attestations demandée, celle-ci ne pourra être annulée qu'en passant par la Correction/suppression ATT Départ.

Cliquer sur	盝	Génération ATT Départ	
Puis cliquer sur		Edition ATT Départ	

Le menu suivant apparaît :

Fichier test	Non 🗸
	\bigcirc
	Fichier test

Cocher les éditions souhaitées :

Edition attestation de départ : permet l'édition de l'attestation Pôle emploi au format papier

Edition solde de tout compte : permet l'édition du reçu pour solde de tout compte Édition certificat de travail : permet l'édition du certificat de travail Génération AED : permet l'édition de l'attestation Pôle emploi au format dématérialisé

Puis valider en cliquant sur 🥯



S'ouvriront autant de pages de navigateur que de documents demandés.

Attention : les documents de fin de contrat sont générés de manière automatique. Si vous devez les supprimer et les générer à nouveau, vous devez passer par le menu « Correction/suppression ATT Départ »

Fiche individuelle

Ce bouton vous permet d'accéder à un récapitulatif de salaire individuel par salarié qui reprend les données des 12 derniers mois

<u>Clôture du bulletin</u>

La clôture se fait bulletin par bulletin.

Cette clôture doit être faite uniquement lorsque l'on est certain que le bulletin est définitif et ne sera pas corrigé.

Il est conseillé d'effectuer la clôture du bulletin du mois m-1 juste avant de réaliser le bulletin du mois m.

		Cloture du bulletin	
Lorsque l'on clique sur le bouton	<u> </u>		, le message suivant
s'affiche :			

Clâture du bulletin



Si vous confirmez la clôture, celle-ci devient définitive.

Historique des bulletins

Cet élément permet de connaître l'état des bulletins effectués sur le logiciel

	Historique des bulletins										
Etat	perio-adm	Semaine	Soc.	Etab.	Début adm.	Fin adm.	Début cal.	Fin cal.	No Doc.	seqpai	
V	201501		0398	0001	01/01/2015		01/01/2015	31/01/2015			
V	201412		0398	0001	01/12/2014		01/12/2014	31/12/2014	15000004	15000004	
V	201411		0398	0001	01/11/2014		01/11/2014	30/11/2014	15000003	15000003	

Seuls les bulletins effectués sont présents dans cette liste.

Les lignes correspondant aux bulletins clôturés ont un numéro indiqué dans les colonnes « No Doc » et « seqpai »

Pour visualiser le détail d'un bulletin calculé, double-cliquer sur la ligne souhaitée.

S'ouvre alors une fenêtre contenant le détail du bulletin :

			Bulletin de salair	re 201501				۵ 🛃 🌾
Rubr	Type rub.	Libellé de la rubrique	base sal.	taux sal.	montant sal.	base pat.	taux pat.	montant pat.
								^
35	А	Rémunération mensuelle	115.44	11.4600	1322.94			
1112	S	Dont 4% JF et 11% CP				1322.94		
1111	S							
	S	** BRUT SOCIAL **			1322.94			
1111	S							
3010	в	Assurance Maladie	1322.94	0.7500	-9.92	1322.94	12.8000	169.34
3055	В	Contrib.Solidarité Autonomie	1322.94			1322.94	0.3000	3.97
3020	В	Assurance Vieillesse /TA	1322.94	6.8500	-90.62	1322.94	8.5000	112.45
3025	В	Vieillesse Brut	1322.94	0.3000	-3.97	1322.94	1.8000	23.81
3035	В	Accident du travail EXP	1322.94			1322.94	3.2900	43.52
3045	В	Allocation logement	1322.94			1322.94	0.1000	1.32
3092	в	Allègement Fillon	1322.94					210.61
3042	В	Allocation familiales	1322.94					45.64
3100	В	Pôle Emploi TA	1322.94	2.4000	-31.75	1322.94	4.0000	52.92
3120	в	A.G.S TA + TB	1322.94			1322.94	0.3000	3.97
3205	в	Retraite complémentaire (TA)	1322.94	3.8750	-51.26	1322.94	3.8750	51.26
3760	В	AGFF (TA)	1322.94	0.8000	-10.58	1322.94	1.2000	15.88
3230	В	AGRI prevoyance deces	1322.94	0.0800	-1.06	1322.94	0.1100	1.46
3231	В	Garantie invalidité	1322.94	0.4350	-5.75	1322.94	0.1450	1.92
3232	В	G.I.T AGRI Prevoyance	1322.94	0.3780	-5.00	1322.94	0.0420	0.56
3233	В	Ass charges sociales patr.	1322.94			1322.94	0.0150	0.20
3234	В	Retraite STOCK	1322.94	0.1150	-1.52	1322.94	0.1150	1.52
3140	В	Mutuelle ANIPS GROUPAMA	3170.00	0.7080	-22.44	3170.00	0.4720	14.96
3300	В	Service sante au travail	1322.94			1322.94	0.4200	5.56
3325	в	Formation professionnelle	1322.94			1322.94	0.5500	7.28
3328	в	ANEFA AFNCA PROVEA	1322.94	0.0100	-0.13	1322.94	0.2600	3.44
3329	В	Fonds O.P.S	1322.94			1322.94	0.0160	0.21
3330	В	ASCPA	1322.94			1322.94	0.0400	0.53
3001	В	CSG / CRDS Déductible	1320.21	5.1000	-67.33	1320.21		
1111	S							
	S	* TOTAL CHARGES *			301.33			351.11
1111	S							

Pour rééditer un ancien bulletin sous la forme d'un bulletin de paie, voir la partie « Edition Bulletin »

Valeurs spécifiques

En cliquant sur le bouton

Valeurs spécifiques

, on accède directement à la

fiche de valeurs spécifiques du salarié.

lia	loc	ue	de	page	: W	/eb	
	_						

Sélection Société / Périodes				
Type de cumul 98-FICSPE - Fiche Interne	t			~
	TTENT Measure	- 4		
Matricule 014904 [0] INTERM	ITTENT Mensual	se		
Société / Etabli 0398 SGV - 0001 SGV				~
Mémoires				
<u>Mise à jour</u>	Trace	[43]	⊚%⊿	1
Libelle		Montant	Evo.	
205 Prime mensuelle incluse base CP	r			^
206 Prime mensuelle exlu base CP				
161 Avantage voiture fixe				
162 Avantage logement fixe				
163 Avantage nature fixe				
822 Avantage Mutuelle				
15 pensions et saisies				
225 Pension alimentaire mensuelle				
226 Pension alimentaire trimestrielle				
215 Saisie arret totale				
20 Indemnités et prélèvements en net				
198 Indemnite de transport forfaitain	e			
821 Indemnité de transport base *tau	х			
233 Acompte permanent				
220 Avance totale				
221 Duree avance				
222 Montant avance mensuelle				
217 Prêt total				
218 Durée du prêt				
219 Prêt montant mensuel de rembo	ursement			
231 Montant loyer				
▲ 25 Eparnge salariale				
816 Epargne salariale				

Pour l'utilisation de ces fonctionnalités, voir la partie Gestion des Valeurs spécifiques

Editions

Edition bulletin

Ce module permet de rééditer des bulletins.



Paramètres de traitement :

Paramètres de traiten	nent			
Date	30/08/2014 😑			
Période	201406	Du 01/06/2014	Au 30/06/201	4
Type d'édition	Réedition		\sim	

Date : par défaut date du jour

Période : indiquer la période pour laquelle vous souhaiter rééditer les bulletins Type édition : Réédition

Puis cliquer sur : 🥝

ier sur :

Les bulletins sont alors accessibles dans le spool d'éditions.

Si aucun filtre n'est saisi, la réédition sera pour toutes les sociétés attachées à l'opérateur Les filtres peuvent être utilisés

Edition multiples

Pa Date Pério	aramètres de traitement 26/07/2018 — de 201509 Du 01/09/2015 Au 30	V09/2015		
🗌 Tou	t sélectionner / déselectionner			 Permet d'éditer le registre du
Sél.	Programme à lancer	Minimum	Maximum	personnel sur la période demandée.
	Registre du personnel	01/09/2015	30/09/2015	Saisir 01/01/1900 en Minimum pour avoir tous les mouvements
	Retenue à la source (2494)	201509		
	Edition des fiches individuelles	201509	201509	
	Récapitulatif des salaires	201509	201509	

Ce module permet d'effectuer diverses éditions, autres que celles des journaux, accessibles dans la partie Journaux multiples.

Paramètres de traitement :

Date : date d'édition

Période : période de paie traitée

Va déclencher automatiquement les bornes des périodes pour chaque document.

Choix d'édition :

Les éditions suivantes sont disponibles :

- Registre du personnel (permet d'éditer l'historique des mouvements de personnels sur la période renseignée)
- Retenue à la source 2494 (permet l'édition du formulaire complété, à transmettre aux services fiscaux en cas d'embauche de salariés résidant fiscalement à l'étranger)
- Edition des fiches individuelles (récapitulatif de salaire individuel)
- Récapitulatif des salaires (permet d'éditer un récapitulatif de l'ensemble des éléments de salaires brut, cotisations et après net sur une période donnée)

Cocher les éditions souhaitées

Il est possible de modifier les bornes Minimum/Maximum pour chacune des éditions : la borne minimum est liée à la période indiquée dans les paramètres de traitement. Pour effectuer une édition sur une période différente de celle du mois en cours :

- Modifier la période saisie et faire Entrée
- Cela modifie la borne minimum

Pa Date Pério	de 201401 × Du 01/01/2014 Au 31/0	01/2014	Bulling of the second sec
] Tou	t sélectionner / déselectionner		
Sél.	Programme à lancer	Minimum	Maximum
	Registre du personnel	V 01/01/2014	31/01/2014
	Retenue à la source (2494)	201401	
	Edition des fiches individuelles	201401	201401
	Récapitulatif des salaires	201401	201401
	Edition des attestations de départ	01/01/2014	31/01/2014

- Modifier ensuite la borne maximum pour indiquer la période à traiter

Récapitulatif des salaires	201401	201412	
----------------------------	--------	--------	--

Pour lancer l'édition des documents, cliquer sur 🥝 Il y aura autant d'éditions que de cases cochées.

Vue			2	🎄 🔘 🥥 🧭 🧔	
Pa Date Pério	aramètres de traitement 10/11/2014 - de 201401 Du 01/01/2014 Au 31	/01/2014		BOLLETIN DR SALARE	
🗌 Tou	t sélectionner / déselectionner				
Sél.	Programme à lancer	Minimum	Maximum	<u> </u>	
	Registre du personnel	01/01/2014	31/01/2014		
	Retenue à la source (2494)	201401			
	Edition des fiches individuelles	201401	201408	=	
	Récapitulatif des salaires	201401	201409		
	Liste des vendangeurs	10/11/2014			
	Déclaration salaires vendangeurs	201401			
	end a second to the second	01 (01 (001 4	20/00/2014	-	

Les éditions sont alors disponibles dans le spool d'édition.

Journaux multiples

Ce module permet d'éditer les journaux suivants :

- RECAP CONGES → permet l'édition de l'état des congés payés (droit, pris et solde)
- Journal de paie \rightarrow permet l'édition du journal de paie
- Journal CICE → permet l'édition des données CICE (assiette, effectif, valeur CICE)
- Eléments Formulaire 2460 (DADS) → permet l'édition des données de la déclaration annuelle des salaires
- RECAP. HRS SUP → permet l'édition du récapitulatif du nombre et de la valeur des heures supplémentaires
- Contrôle du brut → permet d'éditer un état qui compare les éléments du brut du mois et ceux du mois m-1

Pa	aramètres de traitement				
Date	18/02/2016				
Péric	ide 201602 Du 01/02/2016 Au 29				
🗌 Tou	t sélectionner / déselectionner				_
Sél.	Programme à lancer	Minimum	Maximum		Permet d'éditer un journal CICE (assiette/effectif/valeur du CICE)
	RECAP. CONGES	201602	201602		
	Journal de paie	201602	201602		
	Journal CICE	201602	201602		
	Eléments Formulaire 2460 (DADS)	201503	201602		
	RECAP. HRS SUP	201602	201602		
	CONTROLE DU BRUT	201601	201602		

Paramètres de traitement :

Date : date d'édition Période : période de paie traitée Va déclencher automatiquement les bornes des périodes pour chaque document.

Choix d'édition : Sélectionner les journaux à éditer

Puis cliquer sur 🥝

Les documents sont accessibles dans le spool des éditions. *Le format .csv est exploitable en excel* La borne minimum est liée à la période indiquée dans les paramètres de traitement. Pour effectuer une édition sur une période différente de celle du mois en cours :

- Modifier la période saisie et faire Entrée
- Cela modifie la borne minimum

Pa Date Pério	de <u>201401</u> Du 01/01/2014 Au 31/D	1/2014		BUL
🗌 Tout	t sélectionner / déselectionner			
Sél.	Programme à lancer	Minimum	Maximum	
	RECAP. HRS SUP	201401	201401	
	RECAP. CONGES	201401	201401	
	Journal de paie	201401	201401	
	CONTROLE DU BRUT	201312	201401	

- Modifier ensuite la borne maximum pour indiquer la période à traiter

	Journal de paie	201401	201412	
--	-----------------	--------	--------	--

Puis lancer le traitement en cliquant sur 🤗

Charges multiples

Permet d'éditer les journaux de charges suivants :

- Cotisations recouvrées par la MSA : permet d'éditer un état récapitulant les éléments présents sur les appels émis par la MSA
- Charges patronales : permet d'éditer un journal des charges patronales de formation et CICE
- Bordereau de versement mensuel MSA : permet d'éditer les éléments du bordereau mensuel
- Aide à la déclaration MSA/POLE EMPLOI : permet d'éditer un journal des charges d'assurance sociales et Pôle emploi
- Retraite-prévoyance : permet d'éditer un récapitulatif des cotisations de retraite et prévoyance pour les salariés cadres et non cadres.

- CCVRP : permet d'éditer un récapitulatif des cotisations d'assurances sociales pour les VRP
- VRP AGIRC-ARRCO-INPR : permet d'éditer un récapitulatif des cotisations de retraite et prévoyance pour les VRP
- CPCEA : permet d'éditer un état des charges reprenant les cotisations dues à la CPCEA (réservé aux employeurs de cadres)

Charg	ges multiples 🥝							6
/ue			2]	🏟 🧶 () 🖉 🧕		2
Pa Date Périod	aramètres de traitement 10/11/2014 🝧 de <u>201410 × Du 0</u>	1/10/2014 Au 31/10/2014				BULLETIN DE SALA		
] Tout	t sélectionner / déselectionner							
Sél.	Programme à lancer	Minin	num Maxim	um		^		
	Aide à la Déclaration MSA/POLE-EMPL	LOI 201410	201410					
	Retraite - Prevoyance	201410	201410					
	CCVRP	201410	201410					
	VRP AGIRC - ARRCO - INPR	201410	201410			~		
	i 🖉 🚱 🚊 🗳			[1]	<u>人</u> (3)			
lot Clé		Mot Clé Sélectionné		Type Valeu	r mini V	'aleur maxi		
itablisse Aatricul	ement ile	JULIELE			0,946,0	9+0		
		JL					@2014 D J{	

Paramètres de traitement :

Date : date d'édition

Période : période de paie traitée

Va déclencher automatiquement les bornes des périodes pour chaque document.

Choix d'édition :

Sélectionner les journaux à éditer

Puis cliquer sur 🥝

Les documents sont accessibles dans le spool des éditions. *Le format .csv est exploitable en excel* Pour éditer un journal de charge reprenant les données d'un trimestre,

- Modifier la période saisie dans les paramètres de traitement et faire Entrée
- Cela modifie la borne minimum

				9 9
P	aramètres de traitement			
Date	15/12/2014 🚍		N	NUNA BULLET
Pério	ode 201410 × Du 01/10/2014 Au 31/	/10/2014		
Ο Τοι	ıt sélectionner / déselectionner			
Sél.	Programme à lancer	Minimum	Maximum	^
	Charges patronales	201410	201410	
	Bordereau de versement MSA	201410	201410	
	Aide à la Déclaration MSA/POLE-EMPLOI	201410	201410	
	Datraita Dravovanca	201410	201/10	`

- Modifier ensuite la borne maximum pour indiquer la période à traiter

Puis lancer le traitement en cliquant sur 🥝

La clôture de la paie

Ce menu permet une clôture collective des bulletins calculés.

Seuls les bulletins calculés seront clôturés. Les bulletins ayant fait l'objet d'une précédente clôture sur la même période (clôture individuelle via le traitement paie ou clôture collective) ne sont pas clôturés une seconde fois.

La clôture des bulletins de paie est définitive. Seul le service employeurs pourra annuler celle-ci.

Pour y accéder :



L'écran de ce menu se présente ainsi :

0	Clôture	des payes	٨											Ć
V	'ue					?				0	0	0	\bigcirc	8
		Paramètres de traite	ment		_									
		Type traitement Période de paie	Cloture 201505	~]		Séqu	Jence						
		Opérateur				~	Sans	s filtre opérateur						
		۵ 🚱	ā	3					<u>k</u> (X.			 	
1	/lot Clé				Mot Clé Sélectionné		Туре	Valeur mini		Valeur	maxi			
S E N C	ociete itablissen Matricule Contrat	ment												

Vous devez indiquer les éléments suivants : **Type de traitement :** Clôture **Période :** indiquer la période de paie à clôturer sous le format AAAAMM **Opérateur :** ne rien indiquer **Sans filtre Opérateur :** ne pas cocher

Puis lancer le traitement en cliquant sur 🤗

La déclaration trimestrielle MSA

Ce menu est composé de trois éléments :



Nota : pour l'édition du bordereau de versement mensuel MSA, celle-ci est disponible dans la partie « Charges multiples ».

Ce module permet de

- préparer la déclaration trimestrielle via le sous menu Génération des données MSA
- Générer le fichier qui devra être transmis par mail à la MSA pour déclaration via le sous menu *Génération fichier déclaration*
- Générer un document papier récapitulatif correspondant aux données déclarées dans le fichier via le sous menu *Edition des données MSA*

Génération des données MSA

Ce module permet de lancer le calcul des données à déclarer.

Toutes les paies de toutes les sociétés gérées par votre code opérateur doivent avoir été réalisées avant de déclencher cette étape.

MSA MSA	onnees 🥝					
/ue			E		۵ ۷	🖉 🚱
Année Société Séquence		imestre 0		Type de traitement No traitement Explication	Création	T
No trt Li	bellé					
Mot Clé		Mot Clé Sélectionné		Type Valeur mini	Valeur maxi	
ociete Itablissement Matricule Categorie profes. Contrat						

Année : Choisir l'année de déclaration

Trimestre : choisir le trimestre de déclaration : 1, 2, 3 ou 4 (un seul chiffre) Type de traitement : Création

Société : Ne rien indiquer mais faire Entrée sur la zone laissée à blanc Séquence : Ne rien indiquer

Puis lancer le traitement en cliquant sur 🥯

<u>Important :</u> en cas d'abondement sur PEE pour l'exploitant et/ou le conjoint de l'exploitant, contactez votre gestionnaire pour l'intégrer à votre déclaration trimestrielle

Le message suivant vous confirme la génération des données MSA



Génération fichier déclaration

Pour générer le fichier de déclaration, cliquer sur



La page suivante s'ouvre :

/ue				2		۵ ۵ 0	🚱 🚳
Année Société Séquence Nº traitement		Trimes	tre 0		Recalcul totaux Fichier ASCII Rapport d'exec.	V Type de fichier	Réel 👻
lat Clá	🥝 🚱 🖴	3	Mot Clá Sálactionná	Turc	Valour mini	Valour mavi	
Societe Societe Stablissement Matricule Categorie profes. Contrat			Mut cle selectionne	Type		Valeur HIOXI	

Année : indiquer l'année de traitement Trimestre : indiquer le trimestre de traitement Recalcul totaux : laisser coché Type de fichier :

- Test : génère un fichier test (Attention, ce fichier ne sera pas considéré comme une déclaration par la MSA)
- Réel : génère le fichier qui devra être envoyé à la MSA
 Toujours choisir Réel

Société : choisir la société à traiter en cliquant sur

Séquence : s'alimente automatiquement si une société a été alimentée

N° de traitement : cliquer sur le 💴 pour choisir le n° correspondant à la séquence

Puis lancer le traitement en cliquant sur 🥙 Le message suivant vous confirme la génération de la délcaration

Message de la page Web	Х
SPOOL : msa001994.log Sélection correcte. Veuillez noter votre spool	
ОК	

Se rendre dans le spool d'éditions pour récupérer le fichier DAT à retransmettre à la MSA ainsi que le PDF permettant l'édition et le contrôle de la déclaration.

Un mail est également envoyé automatiquement vers l'adresse de messagerie renseignée dans la fiche établissement et contient les 2 fichiers DAT et PDF.

Pour la marche à suivre sur le site de la MSA, consulter la documentation dédiée sur notre site.

Edition des données MSA

Ce menu permet de rééditer les données des déclarations antérieures.

La déclaration trimestrielle MSA Génération des données MSA Génération fichier déclaration Edition des données MSA

La page suivante s'ouvre :

le	2	۵ 🙆) 🥥 🛛 🖉 🌜
Paramètres de traitement			
Année	,	Identification entreprise	7
Trimestre		Salaires	
Société		Assiette établissement	/
Séquence		Evolution situation	/
N° traitement 01			
🥝 🚱 💻 🥝		<u>></u>	
ot Clé Mot Clé	électionné Type Vale	eur mini Valeur max	i
ociete			
ablissement			
latricule			
ontrat			

Année : indiquer l'année de traitement Trimestre : indiquer le trimestre de traitement

Société : choisir la société à traiter en cliquant sur 💷

Séquence : s'alimente automatiquement si une société a été alimentée

N° de traitement : cliquer sur le 🛄 pour choisir le n° correspondant à la séquence

Puis lancer le traitement en cliquant sur

 ${}$

Le fichier peut être récupéré dans les spools.

Nota : le fichier prendra le format de fichier correspondant aux nouvelles normes déclaratives de la MSA.

Déclarations annuelles

Ce module permet l'établissement de la déclaration annuelle par voie dématérialisée.



Pour effectuer la déclaration annuelle, il faudra effectuer les deux étapes suivantes :

- Génération données TDS
- Génération fichier TDS

Génération des données TDS

Pour effectuer la génération des données TDS, cliquer sur



La page suivante s'ouvre :

Vue			o 🖉 🥝	📀 📀
Paramètres de traitement				
Année Société tds / Séquence Oui Corrections Oui Corrections Oui Corrections Déclaration JAN	si existant			
🥝 🚱 📇 (3			
Mot Clé	Mot Clé Sélectionné	Type Valeur mini	Valeur maxi	
Societe				
Etablissement				
Matricule				
Contrat Contrat				

Paramètres de traitement

Année : indiquer l'année de traitement

Société tds/séquence : choisir la société à traiter en cliquant sur Corrections : oui Option d'enregistrement : remplacement si existant déclaration : JAN

Puis lancer le traitement en cliquant sur 🤒

Génération fichier TDS

On accède à l'écran suivant :

9		9	<u> </u>			
	Vue		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		6 6	
	Paramètres de traite Année Société tds / Séquence Reclacul des totaux	ment Oui 💌	2]		

Paramètres de traitement :

Année : indiquer l'année de traitement

Société tds/séquence : choisir la société à traiter en cliquant sur

Recalcul des totaux : toujours OUI

(nb : si les totaux sont incohérents avec les données par salarié, la TDS sera rejetée)

Puis lancer le traitement en cliquant sur 🥝

Récupération et enregistrement du fichier

Aller dans votre spool d'éditions



Sélectionner la ligne correspondant au fichier se terminant par l'extension .tds

_ <u>B</u>				[344]	۵% 🧏 🕾
Fichier	Date	Heure	Ко	Libellé	^
tds000206.zzi.log.txt	15/12/2015	15:09:09	1	génération données tds	
tds000207.log.txt	15/12/2015	15:09:09	1	génération fichier tds	
tds000207.mail.trt	15/12/2015	15:09:09	0		
tds000207.tds	15/12/2015	15:09:09	13	génération fichier tds	
zba01138.zzi.txt	15/12/2015	15:09:09	0	génération fichier tds	

Puis cliquer sur la disquette pour enregistrer le fichier sur votre poste de travail

				[344]	@¥ <u>}</u> £
Fichier	Date	Heure	Ко	Libellé	^
tds000206.zzi.log.txt	15/12/2015	15:09:09	1	génération données tds	
tds000207.log.txt	15/12/2015	15:09:09	1	génération fichier tds	
tds000207.mail.trt	15/12/2015	15:09:09	0		
tds000207.tds	15/12/2015	15:09:09	13	génération fichier tds	
zba01138.zzi.txt	15/12/2015	15:09:09	0	génération fichier tds	

La boîte de dialogue suivante s'ouvre :

	20 /10 /2015 42 51 50							
Voulez-vous ouvrir ou enregistrer tds000207.tds (12,5 Ko) à partir de paie-prod ?								
	Ou	uvrir Enregistrer 🔻 Annuler						
Choisir Enregistrer 🔻 ou	Enregistrer Enregistrer sous Enregistrer et ouvrir							

Noter l'emplacement d'enregistrement du fichier.

ATTENTION : vous avez généré le fichier mais vous n'avez pas procédé à son dépôt !

Pour la procédure de dépôt sur le site dédié, voir le document spécifique « dépôt du fichier TDS »

Annexe - Fiches pratiques

Un onglet de validation des alertes s'ouvre à la connexion, que dois-je faire ?

Cet onglet est visible à l'ouverture du logiciel.

L'écran se compose comme suit :

								S210
						20] [1981] 🛛 🕲	>% 🚣
Matricule Nom prénom	Alerte		Date					
Zana ranranant laa	Bulletin p	récédent non validé	31/01/2016					
Zone reprenanties	Bulletin p	récédent non validé	31/01/2016					
événements automatiqu	es Bulletin p	récédent non validé	31/01/2016					
(4)	Bulletin p	récédent non validé	31/01/2016					
(1)	Bulletin p	récédent non validé	31/01/2016					
	Bulletin pi	recedent non valide	31/01/2016					
rmations Société Etablissement				Commentaire				
	ר 🗌							
Zone précisant les				Vi	sualisoa		ommonte	iroe
informations do la	Zone	e permeπant		VI.	suansez		Uninenta	111 63
	l'ins	ertion d'un lo	10 (2)	pe	rsonna	lisés de v	/otre	
société liée à			30 (=/		otionno	iro do no	via (2)	
Venévotovy				ye	Suoma	ine ue pa	ne (5)	
Toperateur								
				Л				
			● A					
VIGNERONS ET MAISON								
/ • · · ·		Dates d'o	uverture d	le la venda	nge 201	5		
		Duicout			inge zon	•		
			Botro	nuvoz ici da	oc infor	nations		
CHAMPAGNE			Retro	ouvez ici de	es inforr	nations		
CHARTE		Département de	Retro	ouvez ici de s à tous da	es inforr ns l'utili	nations sation du	L	
Cru Chi	ardonnay Pinot Noir	Département de Meunier C	Retro	ouvez ici de s à tous da	es inforr ns l'utili	nations sation du	J	ſ
Cru Ch: AZY-SUR-MARNE	ardonnay Pinot Noir 7/9 9/9	Département de Meunier C 7/9 E	Retro	ouvez ici de s à tous da iel SGVePa	es inforr ns l'utili aie (4)	nations sation du	J J	
Cru Ch: AZY-SUR-MARNE BARZY-SUR-MARNE	ardonnay Pinot Noir 7/9 9/9 7/9 7/9	Département de Meunier C 7/9 E 5/9 F	Retro TAIS utiles TAM logic	ouvez ici de s à tous da iel SGVePa	es inforr ns l'utili aie (4)	nations sation du) * 	
Cru Cha AZY-SUR-MARNE BARZY-SUR-MARNE BAULNE-EN-BRIE 1 BAULNE-EN-BRIE	ardonnay Pinot Noir 7/9 9/9 7/9 7/9 2/9 14/9	Département de Meunier C 7/9 E 5/9 F 11/9 C	Retro	ouvez ici de s à tous da iel SGVePa	es inforr ns l'utili aie (4)	nations sation du	7/9	
Cru Cha AZY-SUR-MARNE BARZY-SUR-MARNE BAULNE-EN-BRIE 1 BEZU-LE-GUERY DI EEMES	ardonnay Pinot Noir 7/9 9/9 7/9 7/9 12/9 14/9 8/9 9/9	Département de Meunier C 7/9 E 5/9 F 11/9 G 8/9 J	Retro	ouvez ici de s à tous da iel SGVePa	es inforr ns l'utili aie (4) <u>11/9</u> 11/9	nations sation du 10/9 10/9	7/9 7/9 7/9	
Cru Cha AZY-SUR-MARNE BARZY-SUR-MARNE BAULNE-EN-BRIE 1 BEZU-LE-GUERY BLESMES 1	ardonnay Pinot Noir 7/9 9/9 7/9 7/9 12/9 14/9 8/9 9/9 11/9 7/9 9/9	Département de Meunier C 7/9 E 5/9 F 11/9 C 8/9 J 7/9 N	Retro	ouvez ici de s à tous da iel SGVePa	es inforr ns l'utili aie (4) <u>11/9</u> 11/9 11/9	nations sation du 10/9 10/9 10/9 12/9	7/9 7/9 7/9 10/9	

(1) Zone reprenant les événements automatiques

Deux contrôles sont faits automatiquement :

- « bulletin précédent non calculé » (*si le bulletin du mois précédent n'est pas calculé)*
- « Fin de contrat à venir » (*si la fin de contrat intervient dans le mois à venir)*

Pour ne plus voir apparaître le message :

Cocher la case précédant le matricule du salarié puis valider (🥯)

SGV 17.05.17

					6	D 📀 👔	©% 🏄 📾
Sél.	Matricule	Nom prénom	Alerte	Date			
			Bulletin précédent non validé	29/02/2016			

Nota : Pour sélectionner toutes les lignes en même temps : double cliquer sur « Sél » dans l'entête de la première colonne.

(2) Personnalisez votre écran par l'ajout d'un logo

Il est possible d'ajouter le logo de votre choix sur l'écran d'accueil. Si vous souhaitez insérer un logo, vous pouvez envoyer votre image par mail à votre gestionnaire.

(3) Visualisez les commentaires de votre gestionnaire de paie

Votre gestionnaire de paie peut vous faire part d'un commentaire dans cette zone.

(4) Information collective

Retrouver dans cette zone les messages qui concernent tous les utilisateurs (mise à jour du guide, changement de procédure, ...)

J'embauche un nouveau salarié, que dois-je faire ?

Une fiche d'identification du salarié doit être transmise dans les meilleurs délais au service employeurs pour la création du fichier.

Cette fiche d'identification est téléchargeable sur le site <u>www.sgv-champagne.fr</u>, partie Employeurs, dans « Espace Paie »

Le service employeurs se réserve un délai de 2 jours ouvrés pour créer les fichiers de vos nouveaux salariés.

Un ancien salarié revient sur mon exploitation, que dois-je faire ?

Si ce salarié a déjà été enregistré sur votre compte paie internet, vous pouvez le réactiver sans demander l'intervention à votre gestionnaire.

Si vous souhaitez que la réactivation du fichier soit effectuée par votre gestionnaire, celle-ci équivaudra à une création et sera facturée comme telle.

Pour réactiver une fiche :

Aller dans :

٠	SGVePaie
41	Fraitements
	Fiche établissement
	Employé-Période
	Gestion des valeurs spécifiques
	Traitements paie

Décocher la case « uni les salariés présents « pour que les salariés précédemment sortis apparaissent dans la liste

Société	SGV Test		ablisement	SGV Test	T	🔽 Uni. les salarié:	s présents	
Code Employé	TEMPS PARTIEL Cdi			014552 💌	Historique période			
Nom Prénom								
Pavé 1	Pavé 2		Pavé 3		Pavé 4	Courriers		\mathbf{r}
						\checkmark	/	
Gociété	SGV Test	Etablise	ement SG	/ Test	-	Uni. les salariés p	résents	
Code Employé	CDD Temps plein		014	528 💌	Historique pério			
lom Prénom								0

Sélectionner le salarié à réactiver dans le menu déroulant et Faire Entrée. Les données relatives à la dernière période connue se chargent.

Mettez à jour les données nécessaires des pavés 1 (état civil et adresse principale), 2 (adresse à l'étranger si différente de l'adresse principale) et 3 (Famille, Carte de séjour et carte de travail) si nécessaires.

Puis se positionner au niveau du Pavé 4 Données contractuelles

Et cliquer sur 🥺 pour créer une nouvelle période.

L'ensemble des données peut alors être modifié.

<u>Attention :</u> il faut passer sur toutes les zones même les zones non modifiées en faisant Entrée.

Dans la zone permettant la gestion des dates, Choisir :

- Le motif de début de période correspondant (en général Embauche)
- Indiquer la date d'embauche et l'heure d'embauche
- Indiquer le motif de fin de période (obligatoire pour les CDD)
- Indiquer la date de fin du contrat ou la date de fin de la durée minimale (obligatoire pour les CDD)
- Indiquer la durée estimée en cas d'embauche en CDD à durée minimale

Début période	Embauche			-
Date début	16/10/2015 🧮	Heure embauche	08:00	
Fin période	Fin durée minimale			-
Date fin	31/12/2015 🗮	Durée estimée	77	

Dans la zone permettant la gestion de la période d'essai, indiquer :

- La date de fin de la période d'essai
- Ou le Nb de jours essai

Fin période essai	Nb. jours essai	8	

Une fois les éléments des données contractuelles actualisés, cliquer sur



Le message suivant confirme la création.

Une fois la fiche de votre salarié mise à jour, passer par le menu Paramétrage dossier prévoyance (Salariés) pour mettre à jour ses contrats.



Mon salarié change de contrat de travail, que dois-je faire ?

1. mettre fin à la période en cours :

Début période	Autres	\sim
Date début	01/01/2014 = Heure embauche	
Fin période	Changement de contrat	~
Date fin	30/09/2014 💳 Durée estimée	

Choisir « Changement de contrat » dans le motif de fin de période Indiquer la date de fin correspondant au dernier jour civil attaché le contrat initial

Puis valider en cliquant sur :

Données contractu	elles				_	
					0	
Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	_	
Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~]
Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~	
Calendrier prévu		\sim	Emploi	SALARIE TRES QUALIFIE D1	~]
Fonction		\checkmark	Qualification	Salarié trés qualifié	V	1

Le message suivant vous informe de la modification.



2. Créer la nouvelle période correspondant au nouveau type de contrat

Se repositionner sur le salarié.

Si celui-ci n'apparaît pas dans la liste, décocher « Uni les salariés présents » dans le pavé de sélection.

Voir partie Pavé de sélection, page 18

Puis dans la partie Données contractuelles, Cliquer sur

🗸 Données contractuelles								
Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	\sim			
Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~			
Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~			
Calendrier prévu		\sim	Emploi	SALARIE TRES QUALIFIE D1	~			
Fonction			Qualification	Salarié trés qualifié				

Les données alimentées par défaut sont identiques à celles de la période précédente.

Il faut mettre à jour les champs à modifier.

Les modifications doivent toujours être faites dans l'ordre des zones. Vous devez vous déplacer de zone en zone en utilisant la touche Entrée.

V Données contractu	elles				
					0
Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	~
Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~
Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~
Calendrier prévu		~	Emploi	SALARIE TRES QUALIFIE D1	~
Fonction		~	Qualification	Salarié trés qualifié	×
Coefficient	401 V Barème D	Echelon	1		
Accès grille salaire		~	Salaire Mensuel T	aux horaire	
Mutuelle	Mutuelle non cadre anips group	~	Option Mutuelle	Formule Optionnelle Salarié seul	~
Date Adhésion	01/09/2010 🗮				

Mon salarié adhère à la mutuelle /chèque santé ou change d'option, que dois-je faire ?

1. mettre fin à la période en cours :

Début pério	le Embauche	-
Date début	01/01/2000 🧮 Heure embauche	
Fin période	Adhésion/changement mutuelle	-
Date fin	01/01/2014 🧮 Durée estimée	

Choisir « Adhésion/changement mutuelle » dans le motif de fin de période Indiquer la date de fin correspondant au dernier jour de travail sans mutuelle ou avant le changement d'option.

Puis valider en cliquant sur :

ſ	V Données contractuelles						
						00	
	Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	<u> </u>	
	Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~	
	Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~	
	Calendrier prévu		\sim	Emploi	SALARIE TRES QUALIFIE D1	~	
	Fonction		~	Qualification	Salarié trés qualifié		

Le message suivant vous informe de la modification.



2. Créer la nouvelle période correspondant à l'adhésion ou au changement de mutuelle

Se repositionner sur le salarié.

Si celui-ci n'apparaît pas dans la liste, décocher « Uni les salariés présents » dans le pavé de sélection.

Voir partie Pavé de sélection*, page 18*

Puis dans la partie Données contractuelles,

Cliquer sur

V Données contractuelles							
Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers			
Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~		
Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~		
Calendrier prévu		~	Emploi	SALARIE TRES QUALIFIE D1	~		
Fonction		~	Qualification	Salarié trés qualifié			

Les données alimentées par défaut sont identiques à celles de la période précédente.

Il faut mettre à jour les champs à modifier.

Pour l'adhésion ou le changement de mutuelle :

Choisir la mutuelle dans la liste déroulante :



Choisir l'option de Mutuelle dans le menu déroulant en fonction de l'option souscrite par le salarié.

	Fonction		~	Qualification	Salarié trés qualifié 🗸 🗸 🗸 🗸
	Coefficient	401 🗸 Barème D	Echelon 1		Formule Socie
	Accès grille salaire		Salaire	Mensuel Ta	Formule FAMILLE
	Mutuelle	Mutuelle non cadre anips group	~	Option Mutuelle	Formule Optionnelle Salarié seul
	Date Adhésion	01/10/2014			

Puis indiquer la date d'adhésion ou de modification

Fonction		~	Qualification	Salarié trés qualifié 🗸 🗸
Coefficient	401 🗸 Barème	D Echelon	1	Formule Socle
Accès grille salaire		×	Salaire Mensuel Ta	Formule FAMILLE
Mutuelle	Mutuelle non cadre anips group	~	Option Mutuelle	Formule Optionnelle Salarié seul
Date Adhésion	01/10/2014 🚍			

Puis valider votre nouvelle période en cliquant sur

12	Données contractuelles							
	Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers			
	Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~		
	Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~		
	Calendrier prévu		\checkmark	Emploi	SALARIE TRES QUALIFIE D1	~		
	Fonction		V	Qualification	Salarié trés qualifié			

Réservée
Les horaires de travail de mon salarié à temps complet changent, que dois-je faire ?

Modification de la répartition des 35 hrs dans la semaine

Exemple : durant la période hivernale mon salarié travaille 5 jrs à 7hrs, puis à compter du printemps sa répartition sera 4 jrs à 8hrs et 1 jr à 3hrs.

Dans le menu traitements, ouvrir l'onglet «employé-période » puis sélectionner le salarié



1. Mettre fin à la période en cours dans la partie « données contractuelles » :

V Données contractuelles

Choisir « Changement code/groupe horaire » dans le motif de fin de période Indiquer la date de fin correspondant au dernier jour du mois

Début période	Changement coeff/niveau/éch.	▼
Date début	01/01/2015 🧮 Heure embauche	
Fin période	Changement code/groupe horaire	-
Date fin	31/01/2015 🗮 Durée estimée	

Puis valider en cliquant sur :

V Données contract	uelles				_
Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	
Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~
Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~

Le message suivant vous informe de la modification.



2. Créer la nouvelle période afin de choisir la nouvelle répartition des 35 hrs

Cliquer sur l'icône « nouvelle période »

	Données contract	tuelles				
	Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	
	Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~
	Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~
1						

Automatiquement, le logiciel reprend par défaut le motif de votre fin de période et indique le 1^{er} jour du mois suivant.

Début période	Changemen	t code/g	roupe horaire	•
Date début	01/02/2015	Э.	Heure embauch	
Fin période				-
Date fin		1	Durée estimée	

Dans données contractuelles, choisir la nouvelle répartition dans « Groupe Horaire » puis

valider en cliquant sur 🥺

Données contractu	elles			
				00
Convention	Convention collective des exploitations viticoles	•	Catégorie	Ouvriers
Contrat	Cdi temps complet	•	Code Horaire	Temps complet 151.67/35
Accord	Cas général	•	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet
Calendrier prévu		•	Emploi	G001C001 Cas général temps complet
Fonction	Sans fonction spe rattachée		Qualification	G001C004 Cas général tos complet 4 875
Coefficient	101 💌 Barème 🗛	Echelon	1	G001C005 Cas général tos complet 4*7.75+4 G001C007 Cas général tos complet 4*7.5+5
Accès grille salaire	Sal exéc NivA éch1 coef101	-	Salaire Mensuel 1457.55 Tai	G001C012 Cas général temps complet L8M8M3J8V8
Mutuelle	Mutuelle anips groupama	•	Option Mutuelle	G001C016 Cas general temps complet M8M8J8V8S3 G001C017 Cas général temps completL8.5M8.5M8.5J8.5V1
Date Adhésion	01/01/2009			G001C015 Cas général temps completL8M8M8J7V4
				G001C019 Cas général temps complet 3+4*8 G001C019 Cas général temps complet m7m7j7v7s7
Site Géograph.	Sans cotisation transport	•		G0D1C020 Cas général temps complet L7.5M7.5M8J8V4 G0D1C021 Cas général temps complet L9M9M9J8 G0D1C023 Cas général temps complet L6M6M6J6V6S5

Le message suivant vous informe de la modification.



Je souhaite augmenter mon salarié. Que dois-je faire ?

Il faut distinguer trois cas :

- L'augmentation conventionnelle liée à la modification du barème des salaires
- L'augmentation individuelle liée au changement d'emploi ou d'échelon
- L'augmentation individuelle hors changement d'emploi ou d'échelon

L'augmentation conventionnelle liée à la modification du barème des salaires

Si votre salarié suit la grille des salaires, les modifications se feront automatiquement sans intervention de votre part.

L'augmentation individuelle liée au changement d'emploi ou d'échelon

Si vous souhaiter augmenter votre salarié tout en modifiant son emploi ou son échelon, cela se fait via la création d'une nouvelle période

1. mettre fin à la période en cours :

Début période	Embauche		~
Date début	01/01/2007 🚞	Heure embauche	
Fin période	Changement emploi		~
Date fin	30/09/2014 🚞	Durée estimée	

Choisir « Changement emploi » dans le motif de fin de période Indiquer la date de fin correspondant au dernier jour de travail sur l'emploi ou l'échelon initial

Puis valider en cliquant sur :

1	 Donnees contractu 	lelles				_
						0
Ш	Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	
	Contrat	Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~
	Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~
	Calendrier prévu		~	Emploi	SALARIE TRES QUALIFIE D1	~
	Fonction		\checkmark	Qualification	Salarié trés qualifié	~

Le message suivant vous informe de la modification.

.



2. Créer la nouvelle période correspondant au nouveau type de contrat

Se repositionner sur le salarié.

Si celui-ci n'apparaît pas dans la liste, décocher « Uni les salariés présents » dans le pavé de sélection.

Voir partie Pavé de sélection, page Pavé de sélection

Puis dans la partie Données contractuelles,

Cliquer sur

V Donnée	s contractu	elles									
Conven	tion	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	\sim					
Contrat		Cdi temps complet	~	Code Horaire	151.67 / 35.00 soit 100.00%	~					
Accord		Cas général	~	Groupe Horaire	G001C001 Cas général temps complet	~					
Calendr	ier prévu		~	Emploi	SALARIE TRES QUALIFIE D1	~					
Enection	`		V	Qualification	Salarié trés qualifié						

Les données alimentées par défaut sont identiques à celles de la période précédente.

Il faut mettre à jour les champs à modifier.

Les modifications doivent toujours être faites dans l'ordre des zones. Vous devez vous déplacer de zone en zone en utilisant la touche Entrée.

Les zones à mettre à jour sont les zones EMPLOI et QUALIFICATION. La modification des zones coefficient, barème et échelon est alors automatique

🛡 Données contractu	elles				
					00
Convention	Convention collective des exploitations viticoles	~	Catégorie	Ouvriers	~
Contrat	Cdi temps partiel	~	Code Horaire	121.33 / 28.00 soit 080.00%	~
Accord	Cas général	~	Groupe Horaire	G002C001 Cas général temps partiel	~
Calendrier prévu	TEMPS PARTIEL Cdi	<u>~</u>	Emploi	SALARIE QUALIFIE C1	~
Fonction		~	Qualification	Salarié qualifié	~
Coefficient	301 V Barème C Echelon	1			
Accès grille salaire		Salaire Me	nsuel Ta	ux horaire	
Mutuelle		~	Option Mutuelle		~
Date Adhésion					

Une fois les modifications effectuées, valider la création en cliquant sur

L'augmentation individuelle hors changement d'emploi ou d'échelon

En cas d'augmentation individuelle sans changement d'emploi, il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle période.

Il faut modifier le salaire horaire ou le salaire mensuel applicable dans la partie Gestion des valeurs spécifiques ou la fiche Traitements paie

ments	
tes	
e établissement	
oloyé-Période	
tion des valeurs spécifiques	
tements paie	
ne te olo tio	ents s établissement yé-Période n des valeurs spécifiques ments paie

Se positionner sur le salarié souhaité en cliquant sur le 🕮 puis faire F2 pour valider la recherche.

Dans la gestion des valeurs spécifiques, se positionner sur la rubrique à modifier (190 ou 191) :

- Le nouveau salaire horaire pour les salariés non mensualisés (190)
- Le nouveau salaire mensuel de base pour les salariés mensualisés (191)

Sélection So	Sélection Société / Périodes					que Mémoires	: 190 Sa	laire horaire			٨
Type de cumul	98-FICSPE - Fiche Internet		[<u>~</u>					[[7]	◙%≱ଛ
Matricule	014552 EI TEMPS PARTIEL Cdi				A partir	Valeur	Code	Libelle		Туре	Applic.
Société / Etabli	0398 SGV - 0001 SGV			~	201604	11.4000)			PER	01/04/2016
					201603	13.00)			SAI	
Mémoires					201601	13.1200)			PER	01/01/201€
				_	201507	13.1200)			PER	19/07/2015
Mise à jour	Trace	[54]	@ 🔆 ≽		201507	13 120	h			DED	10/07/2011
Libelle		Montant	Evo.								
▲ 05 Fiche Salai	re			\sim	A partir do (01704				
190 Salaire	horaire	11.40	D		A partir de (01704				
191 Salaire	mensuel de base	0.0	D		Type augme	intation					~
801 Heures	annuel contractuel.hos régie				Explication	0	ommenta	aire facultatif			
805 Nombr	e d'heures de régie annuel contractuel.				Valeur mém	oire		12.20			
820 Taux po	our calcul de commission VRP										
818 Taux 2	pour calcul de commission VRP										(2)
819 Taux 3	pour calcul de commission VRP										<u> </u>

Puis cliquer sur 🥝 pour alimenter le tableau Historiques Mémoires en indiquant la période à

prendre en compte pour l'augmentation et la nouvelle Valeur mémoire, enfin valider. Nota : la saisie d'un taux horaire ou d'un salaire mensuel de base hors barème des salaires annule la correction automatique du taux horaire ou du salaire mensuel en cas d'augmentation du barème des salaires.

Pensez donc à modifier le salaire horaire ou le salaire mensuel de base en conséquence.

Pour revenir à une application du barème, saisir 0 en valeur mémoire.

Je reçois une saisie sur salaire à mettre en place pour un salarié, que dois-je faire ?

Préalable

Dans Employé-Période, vérifier que les informations contenus dans le cadre famille sont correctes (le logiciel utilise ces informations pour déterminer les personnes à charges et donc les quotités mensuelles saisissable)

Paramétrage de la saisie

Dans traitements Paie, positionnez-vous sur le salarié et charger son fichier.

Cliquer ensuite sur

Valeurs spécifiques

Dans le menu "15 pensions et saisies", positionnez-vous sur "215 Saisie arrêt totale".

Sélection Société / Périodes						Histo	orique Mémoir	es : 215 Saisie arret totale				
Type de cumul	98-FICSPE - Fiche Internet			[~						[2]	@% <u>}</u> @
Matricule	015869 II CDI TEMPS	PARTIEL 25	н			A partir	Valeur	Code	Libelle		Туре	Applic.
Société / Etabli	0398 SGV - 0001 SGV				~	201704	3000	0.00	commenta	aire facultatif	SAI	
						201602	1000	0.00			SAI	
Mémoires												
Mise à jour		Trace	[54]	@% <u>}</u>	X							
Libelle			Montant	Evo.								
▲ 15 pensions e ⁴	t saisies				^	A partie d	- (^ ^ ^ ^ ^	201704		NR D. Origing	· CAL Sec.	
225 Pension	alimentaire mensuelle					A partir u		201704		N U Oligine	. SAI SEQ.	
226 Pension	alimentaire trimestrielle					Type aug	mentation					~
215 Saisie a	rret totale		0.00	3000-1704		Explication	n	comment	aire facultati	f		
229 Ketenue	ronatare					Valeur m	émoire		3000.00			
⊿ 20 Indemnités	et prélèvements en net											
198 Indemn	ite de transport forfaitaire											0
821 Indemn	ité de transport base *taux									9	9	9

Cliquer sur le 🥝 pour créer une nouvelle ligne puis indiquer vos données

- A partir de : période de paie à partir de laquelle la saisie va commencer ex 201504

- Explication : facultatif - vous pouvez y indiquer, par exemple, la référence de votre avis à tiers détenteur

- Valeur mémoire : indiquer la somme totale à saisir

Puis cliquer sur 🥙 Votre paramétrage s'inscrira dans le cadre supérieur.

Le logiciel calculera tout seul les fractions saisissables en fonction de la composition de la famille indiquée sur la fiche Employé-Période de la salariée.

**Mon salarié en CDD à la roie n'effectue pas d'heures sur un mois civil, que dois-je faire ?

En principe, pour tout mois de contrat de travail en cours, du travail doit être rémunéré sauf cas d'absences.

Pour éviter un rejet DSN en cas de mois civil complet sans travail, il est nécessaire de faire la saisie suivante :

Dans le traitement Paie :

Indiquer dans la rubrique « 35 – Rémunération du mois » le nombre d'heures qui aurait dû être fait sur le mois

NB : si aucun travail n'était prévu, indiquer « 1 »

Indiquer dans la rubrique » 51 – Rappel absence » le nombre d'heures non faites NB : si aucun travail n'était prévu, indiquer « 1 »

Exemple de saisie :

			[4	40]	
Rubrique	Libelle Rubrique	Nature	Valeur	Période rappel	^
35	Rémunération mensuelle	Heures	25.0000		
	** Rappel & préavis **				
45	Rappel salaire	Montant			
50	Rappel horaire	Heures			
		Jours			
51	Rappel Absence	Heures	25.0000		
		lours			

1 m

Un calendrier d'annualisation est en place sur mon exploitation, que dois-je faire ?

Au début de la première année d'annualisation, contacter votre gestionnaire pour la création du calendrier prévu.

Pour les années suivantes, en début de période du calendrier, il faudra mettre à jour le calendrier prévu de votre salarié.

Votre gestionnaire peut paramétrer pour vous le calendrier d'annualisation des années suivantes, mais cela constituera une prestation complémentaire.

Calendrier pévu

Le paramétrage du calendrier d'annualisation se fait au niveau du calendrier prévu du salarié,

accessible en cliquant sur

Voir la partie Fiche période – Paramètres- Calendrier prévu

En cas d'absence de santé du salarié annualisé, il faut aller modifier le calendrier prévu pour remettre à 7h tous les jours d'absence avant d'aller saisir le pointage.

Aucun code n'est à saisir dans le tableau Réalisé. Le logiciel déclenche automatiquement au regard du calendrier prédéfini dans la fiche période du salarié s'il y a des heures de modulation ou des heures de compensation.

Ne devront être saisi dans le Réalisé que les événements non prévus dans le calendrier de base. Exemple, les congés payés, arrêt de santé...

J'octroie du repos compensateur de remplacement à mon salarié au lieu de lui payer ses heures supplémentaires. Que dois-je faire ?

Acquisition du repos compensateur de remplacement Droit RCR

La saisie se fait en deux temps :

- Indiquer en HTR la totalité des heures faites
- Indiquer en Droit RCR (DRR) le nombre d'heures à gérer en repos compensateur de remplacement

Q		Saisie activité	par jour	0												
41																
		ate Mini	01/03/20	14 🚍							20140200	2 Par RA	Z Du 01/02	2/2014 Au	28/02/201	4 (V)
ш	N	Matricule 008831 CHARLES Valérie Ana. défaut						Fiche période	2 0108 -	0001	01/02/201	4		~		
1	A								CASGEN	SGEN G001C001 Cas			général temps complet			
]	Référence / Prévu [25] 👁 💥 🛵 🕅				ā 🕖 🥥			Réalisé [22]					⊚℁∐ն			
	1	Date	Activité	H. Référence	H. Prévu			Date	J.	Activité		Prése	Absen	Inform.	Jours	Analytique
	0	03/03/2014	Trav.	7.00				03/03/2014	L	HTR Heures travai	lle	9.00			1.00	
	0	04/03/2014	Trav.	7.00				03/03/2014	L	Droit RCR				2.00	0.00	
	0	05/03/2014	Trav.	7.00				04/03/2014	М	HTR Heures travai	lle	7.00			1.00	
	0	06/03/2014	Trav.	7.00				05/03/2014	M	HTR Heures travai	lle	7.00			1.00	

Dans cet exemple : le salarié a travaillé 9h le lundi dont 2h générant du RCR

Prise du repos compensateur de remplacement RCR

	Saisie activité par jour	Saisie des variables	2						2	
Vuliitaires	Date Mini 01/02/201 Matricule 010474	4 📅	LEMAIRE Hélène Fiche période				20140100 1 Par ADS Du 01/01/2014 Au 31/01/2014 (V) 1 0434 0001 01/09/2008			
Menu	Ana. défaut		CASGEN			Cas général tem	os complet			
	Référence / Prévu	[25] 👁 💥 🔛 🕅	0	Réalisé				@ % ≱		
🔶 Autour des sociétés	Date Activité	H. Référence H. Prévu 🔺	Date .	J. Activité	Prése	Absen Info	rm. Jours	Analytique	*	
Autour des salariés	03/02/2014 Trav. 04/02/2014 Trav.	7.00	03/02/2014 04/02/2014	L RCR RC remplacer M HTR Heures travai	ment ille 7	7.00	1.00	<mark>)</mark>		

Pour la prise du repos compensateur de remplacement, il faut utiliser le code d'absence RCR RC Remplacement.

Je souhaite effectuer de la récupération (soit du 1 pour 1)

Nota : la récupération 1 pour 1 (1 heure supplémentaire donnant droit à 1 heure de repos) n'est possible qu'en cas d'intempérie ou de pont.

En dehors de ces cas, la récupération 1 pour 1 doit en principe être justifiée par un accord RTT ou un calendrier d'annualisation.

En dehors d'accord de ce type, la récupération 1 pour 1 pourrait être contestée par votre salarié.

Pour que les heures supplémentaires soient créditées dans le compteur de récupération :

La saisie doit être effectuée en deux lignes :

- 1 ligne où on indique la totalité des heures travaillées (code activité HTR)
- 1 ligne où on précise le nombre d'heures crédité au compteur (code activité HRE)

03/03/2014	L	HTR Heures travaille	8.00		1.00	^
03/03/2014	L	HRE Récup acquise		1.00	1.00	

Pour les absences pour cause de récupération REC : créer une ligne dont le code activité sera REC

10/03/2014	L	REC Abs Recuperation		1.00	0.25	
10/03/2014	L	HTR Heures travaille	6.00		0.75	

Pour les absences en cas d'intempérie INT : créer une ligne dont le code activité sera INT

14/11/2014	v	INT Intemperies		4.00	0.50
14/11/2014	V	HTR Heures travaille	4.00		0.50

Mon salarié est malade, que doisje faire ?

<u>Attention :</u> si le salarié malade est embauché en CDD à la roie, contacter votre gestionnaire pour enregistrer l'arrêt maladie

Dans le menu Traitements Paie :

1. Saisir l'absence dans le Pointage des jours

Pointage jours

Utiliser la saisie de date à date :

Données Générales				
Date début	01/10/2014	Date fin	16/10/2014	
Incident	AT1	AT1 Accident travail		
Heure(s)		Jour(s)	1	
Remplacement	Oui 🗸]		
Imputation				
Analytique				

Ne pas compléter la partie « heure(s) ».

Il n'y a pas de distinction entre la carence et les jours d'absence indemnisés ; la ventilation sera faite automatiquement.

2. Générer l'arrêt de travail pour les calculs de l'absence et du maintien sur la paie

🙆 Génération ATT Arrêt

3. Produire une DSN de signalement d'arrêt pour le paiement des indemnités journalières

En cas d'arrêt de travail, vous devez produire une **DSN signalant l'arrêt de travail** et une DSN signalant la reprise du travail (Consultez le guide dédié à la DSN).

Nota : En cas de temps partiel thérapeutique ou d'arrêt de travail sans historique DSN d'au moins trois mois, il est nécessaire d'effectuer une attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières



Je souhaite préciser des éléments dans mon attestation d'arrêt, que dois-je faire?

<u>Rappel</u> : ces éléments doivent forcément être renseignés pour générer une DSN Signalement d'arrêt de travail

Une fois l'arrêt généré via le bouton	Génération ATT Arrêt, il est possible o
préciser certaines donner de l'attest	ation en allant dans :
(🔶 SGVePaie)	
▲ Traitements Alertes Fiche établissement	
Employé-Période Gestion des valeurs spécifiques Traitements paie Correction/suppression ATT Départ	
Gestion des ATT arrêts	
Employé Matricule	Société/Etablis.
N° Arrêt Libellé	Date arrêt Arrêt Princ. Derniers Jrs Fin arrêt Reprise
N° Arret Cumuls Maintien Génération Att. Remboursmt IJ.	
Motif arrêt Arret Maladie MSA Explication	Image: Arrêt principal Image: Heure (HH:MM) Image: Date accident Image: Date reprise Image: Date reprise Image: Date reprise Image: Date reprise
Historique des reports Incident Attestation Maintien	
Mise à jour	

Pour les éléments à saisir sur cette page, Voir <u>DSN-Mon salarié est en arrêt de travail, que</u> <u>dois-je faire ?</u>

е

**Un temps partiel thérapeutique est accordé à mon salarié, que dois-je faire ?

Paramétrage du taux de temps partiel thérapeutique

Indiquer le taux de temps partiel thérapeutique dans la valeur spécifique 872 (Tx tps partiel thér)

Sélection Société / Périodes								
Type de cumul	98-FICSPE - Fiche Internet	~						
Matricule	014527 TEMPSCOMPLET Cdi							
Société / Etabli	0398 SGV - 0001 SGV	~						

Mémoires

ibelle	Montant	Evo.	
20 Indemnités et prélèvements en net			
198 Indemnite de transport forfaitaire	100.00		
821 Indemnité de transport base *taux	5.60		
233 Acompte permanent	0.00		
220 Avance totale			
221 Duree avance			
222 Montant avance mensuelle			
217 Prêt total			
218 Durée du prêt			
219 Prêt montant mensuel de remboursement			
231 Montant loyer	0.00		
4 25 Eparnge salariale			
816 Epargne salariale			
833 Abondement sans précompte CSG par organisme	0.00		
832 Abondement avec précompte CSG par organisme	0.00		
4 30 Congés payés			
834 Neutralisation de la perte des congés payés n-1	1.00		
4 35 absences de santé			
493 neutralisation de la carence maladie	0.00		
494 Suspension IJ			
865 Annulation 4 et 11% qd arrêt > 1 an			
490 Tx maintien MD/TJ si > tx CCN			
491 Tx maintien AT si > tx CCN			
492 Tx maintien MDP si > tx CCN			

Pointage du temps partiel thérapeutique

Le temps partiel doit être enregistré dans le pointage des jours avec le code incident TPT

Exemple de pointage pour un salarié à temps complet passant à temps partiel thérapeutique à 50% à partir du 10/03/17 :

08/03/2017	M	HTR Heures travaille	7.00		1.00
09/03/2017	J	HTR Heures travaille	7.00		1.00
10/03/2017	V	HTR Heures travaille	3.50		0.50
10/03/2017	v	Tps partiel Thér		3.50	0.50
11/03/2017	S	Tps partiel Thér		0.00	0.50
12/03/2017	D	Tps partiel Thér		0.00	0.50
13/03/2017	L	HTR Heures travaille	3.50		0.50
13/03/2017	L	Tps partiel Thér		3.50	0.50
14/03/2017	м	HTR Heures travaille	3.50		0.50
14/03/2017	м	Tps partiel Thér		3.50	0.50
15/03/2017	м	HTR Heures travaille	3.50		0.50
15/03/2017	м	Tps partiel Thér		3.50	0.50
16/03/2017	J	HTR Heures travaille	3.50		0.50
16/03/2017	J	Tps partiel Thér		3.50	0.50

NB : les samedis et dimanches, bien que non travaillés par le salariés doivent être enregistrés en TPT.

Génération de l'arrêt temps partiel thérapeutique

A Génération ATT Arrêt

Choisir ANNULER à la question :



Cette étape est indispensable pour que le calcul du temps partiel thérapeutique soit correct sur la paie et que les informations soient reprises sur la DSN

Calculer le bulletin

Θ

Cliquer sur

Edition Bulletin

Le bulletin doit faire apparaître une ligne Abs tps partiel thérapeutique.

				5						_	
RUB	DESIGNATION	NOMBRE	TAUX	MONTANT	MONTANT	TAUX OU	MONTANT	п	NFO	JOI	JRN
		OU BASE	OU %	A AJOUTER	A DEDUIRE	% PAT.	PAT.	T	RAV	INCI	DENT
30	Remuneration mensuelle	151.67		1 850.00				M	01/03	HTR	7.00
218	Abs tps partiel thérapeutique	11.00	29.8387		328.23			J	02/03	HTR	7.00
								v	03/03	HTR	7.00
	** BRUT SOCIAL **			1 521.77				S	04/03		
								D	05/03		_
3010	Assurance Maladie	1 521.77	0.7500		11.41	12.8900	196.16	L	06/03	HTR	7.00
3055	Contrib.Solidarité Autonomie	1 521.77				0.3000	4.57	M	07/03	HTR	7.00
3020	Assurance Vieillesse /TA	1 521.77	6.9000		105.00	8.5500	130.11	M	08/03	HTR	7.00
3025	Vieillesse Brute	1 521.77	0.4000		6.09	1.9000	28.91	J	09/03	HTR	7.00
3035	Accident du travail EXP	1 521.77				3.8000	57.83	V	10/03	HTR	3.50
3045	Allocation logement	1 521.77				0.1000	1.52			TPT	3.50
3042	Allocation familiales tx rédui	1 521.77				3.4500	52.50	S	11/03	TPT	
3100	Pôle Emploi TA	1 521.77	2.4000		36.52	4.0000	60.87	D	12/03	TPT	
3120	A.G.S TA + TB	1 521.77				0.2000	3.04	L	13/03	HTR	3.50
3205	Retraite complémentaire (TA)	1 521.77	3.8750		58.97	3.8750	58.97			TPT	3.50
3760	AGFF (TA)	1 521.77	0.8000		12.17	1.2000	18.26	M	14/03	HTR	3.50
3230	AGRI prevoyance deces	1 521.77	0.0860		1.31	0.1290	1.96			TPT	3.50
3140	Mutuelle ANIPS GROUPAMA	3 269.00	0.6150		20.10	0.6150	20.10	M	15/03	HTR	3.50
3300	Service sante au travail	1 521.77				0.4200	6.39			TPT	3.50
3325	Formation professionnelle	1 521.77				0.2000	3.04	J	16/03	HTR	3.50
3327	Formation additionnelle	1 521.77				0.3500	5.33			TPT	3.50
3328	ANEFA AFNCA PROVEA	1 521.77	0.0100		0.15	0.2600	3.96	v	17/03	HTR	3.50
3329	Contrib dialogue social	1 521.77				0.0160	0.24			TPT	3.50

Mon salarié quitte l'entreprise, que dois-je faire ?

Dans la fiche Employé-période

A la fin du contrat de travail, aller dans le pavé 4 « Données contractuelles » pour indiquer le motif de sortie correspondant, la date de fin de période et la date de fin de contrat.

La liste des motifs de sortie accessible dépend du type de contrat souscrit : choisir le motif qui correspond à votre situation.

<u>Attention :</u> Il est impératif de bien identifier le motif de fin de contrat car celui-ci conditionne le calcul des indemnités dues ainsi que les éléments qui seront repris sur l'attestation Pôle emploi.

Pour bien choisir le motif de fin de contrat, voir la fiche <u>Comment choisir le motif de fin de</u> <u>contrat ?</u>

Début période	Embauche	~
Date début	01/09/2013 📑 Heure embauche	
Fin période	Fin contrat durée déterminé	~
Date fin	15/09/2014 😴 Durée estimée	

Indiquer la date de fin de période dans la zone :

Début période	Embauche		~
Date début	01/09/2013 📑	Heure embauche	
Fin période	Fin contrat durée d	éterminé	~
Date fin	15/09/2014 📑	Durée estimée	

**Indiquer la date de fin de contrat dans la zone :

1							
Ш	Début contrat	01/09/2013	-	Fin contrat	15/09/2014		
	Fin période essai		-	Nb. jours essai	10	Date Référence	

Le message suivant peut s'afficher :



Ce message n'est pas bloquant et constitue uniquement une information. Cliquer sur ok pour valider votre saisie.

Nota : si les dates des zones « Date fin » (période) et « Fin contrat » ne correspondent pas, une erreur fatale vous informera de cette incohérence et la modification ne sera pas enregistrée.

Puis dans Traitements paie

Effectuer le	bulletin de paie (pointage, variables et édition)
Cliquer sur	Génération ATT Départ
Puis clique	r Sur
Le menu su	ivant apparaît :

Edition attestation de départ		
Edition solde de tout compte		
Edition certificat de travail		
Génération AED	Fichier test	Non 🗸
Génération fichier ZIP		
		S
	Edition attestation de départ Edition solde de tout compte Edition certificat de travail Génération AED Génération fichier ZIP	Edition attestation de départ Edition solde de tout compte Edition certificat de travail Génération AED Génération fichier ZIP

Cocher les éditions souhaitées :

Edition attestation de départ : permet l'édition de l'attestation Pôle emploi au format papier

Edition solde de tout compte : permet l'édition du reçu pour solde de tout compte Édition certificat de travail : permet l'édition du certificat de travail

Génération AED : permet l'édition de l'attestation Pôle emploi au format dématérialisé

Puis valider en cliquant sur 🥯

S'ouvriront autant de pages de navigateur que de documents demandés si l'attente du résultat à l'écran a été demandé.

En cas de fin de contrat de travail, vous devez produire une **DSN signalant la fin du contrat.** (Consultez le guide dédié à la DSN).

Comment choisir le motif de fin de contrat ?

1. Clôturer la fiche période du salarié

Dans les données contractuelles du salarié, indiquer :

- Le motif de fin de période
- La date de fin de période

Une attention toute particulière est requise au moment du choix du motif.

	En cas de rupture de la période d'essai à l'initiative de
	l'employeur
Fin periode essai / employeur	La rupture doit être notifiée par écrit
	En cas de rupture de la période d'essai à l'initiative du salarié
Fin période essai / salarié	La rupture doit être notifiée par écrit
	En cas de démission de votre salarié
Démission	Réservé aux CDI – la démission doit être notifiée par écrit
	En cas de licenciement individuel de votre salarié hors faute
	grave, faute lourde et inaptitude
Licenciement individuel	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée
	En cas de rupture conventionnelle du contrat de travail
Rupture conventionnelle	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée
	En cas de licenciement économique de votre salarié
Licenciement eco (accord CRP)	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée
	En cas de licenciement pour faute lourde
Licenciement faute lourde	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée
	En cas de licenciement pour faute grave
Licenciement faute grave	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée
	En cas de licenciement pour inaptitude d'origine non
	professionnelle
Licenciement inaptitude N prof	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée
	En cas de licenciement pour inaptitude d'origine
	professionnelle
Licenciement inaptitude Profes	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée
	En cas de licenciement suite à une fermeture d'établissement
Licenciement / fermeture etab	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée
	En cas de procédure de prise d'acte de rupture
Prise acte rupture contrat	Réservé aux CDI – une procédure doit être respectée
	En cas de fin de CDD avec paiement de l'indemnité de fin de
	contrat
Fin contrat durée déterminé	Réservé aux CDD
	En cas de fin de CDD sans paiement de l'indemnité de fin de
Fin CDD sans 10% fin contrat	contrat

	Réservé aux CDD en situation d'absence volontaire au moment
	de la fin du CDD
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur sauf
	faute grave ou faute lourde
Fin anticip CDD Employeur	Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative du salarié
	Réservé aux CDD – uniquement si le salarié justifie d'une
Fin anticip CDD salarié	embauche en CDI par un autre employeur
	En cas de fin anticipée de CDD d'un commun accord
Commun Accord fin CDD	Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en
	cas de faute grave
Rupture anticipé faute grave	Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en
	cas de faute lourde
Rupture anticipé faute lourde	Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée
	En cas de fin anticipée de CDD à l'initiative de l'employeur en
	cas de fermeture d'entreprise
Rupt anticipé / fermeture etab	Réservé aux CDD – une procédure doit être respectée
Fin de stage	Réservé aux stagiaires
	En cas de fin de contrat de professionnalisation au terme prévu
Fin contrat pro	Réservé aux CDD de professionnalisation
	En cas de fin de contrat d'apprentissage au terme prévu
Fin contrat apprentissage	Réservé aux apprentis
	En cas de rupture anticipée d'un contrat d'apprentissage d'un
	commun accord
Commun accord fin apprentissag	Réservé aux apprentis
Fin de mandat	Réservé aux mandataires sociaux

Une fois ces deux éléments saisis, cliquer sur 🥯

Le message suivant confirme la mise à jour.



2. Effectuer le pointage des jours



3. saisir les variables, le cas échéant

4. Editer le bulletin



5. générer les documents de départ

Cliquer sur

Génération ATT Départ

Si l'attente du résultat à l'écran a été demandé, cela ouvrira une page contenant votre attestation Pôle emploi.

		_
Puis cliquer sur	Edition ATT Départ	
. ale enquer eur		

Le menu suivant apparaît :

Edition attestation de départ		
Edition solde de tout compte		
Edition certificat de travail		
Génération AED	Fichier test	Non 🗸
Génération fichier ZIP		\bigcirc

Cocher les éditions souhaitées :

Edition attestation de départ : permet l'édition de l'attestation Pôle emploi au format papier

Edition solde de tout compte : permet l'édition du reçu pour solde de tout compte Édition certificat de travail : permet l'édition du certificat de travail

Génération AED : permet l'édition de l'attestation Pôle emploi au format dématérialisé

Puis valider en cliquant sur 🔊



S'ouvriront autant de pages de navigateur que de documents demandés.

Je souhaite corriger ou supprimer les documents de fin de contrat, que dois-je faire ?

Aller dans :



Ce menu permet :

- D'ajouter les éléments qui ne peuvent pas être intégrés automatiquement par le logiciel (informations sur date de procédure de rupture ou sur le préavis non effectué par exemple)
- De supprimer les attestations de départ générées

La page suivante s'ouvre :

Correction/suppression	
V Accés	
Matricule	9
Liste des périodes V	
N° attestation	
Attestation de départ Génération AED Solde tout compte Certificat Travail Garantie mutuelle DSN	Attestation assedic
Employé, emploi et péavis (§2 et 4)	
Motif de rupture, chômage et retraite (§ 3, 5 et 6)	
Salaire des 12 mois précédent le dernier jour travaillé et payé (§ 7.1)	
Données diverses	
Sommes versées à l'occasion de la rupture (§ 7.3)	
Primes et indemnités de la périodicité différente des salaires (§ 7.2)	
Certificat de travail et STC	
Mise à jour	

Accès au module

Matricule : saisir le matricule du salarié ou rechercher le salarié en cliquant sur 💷

Liste des périodes : indiquer la période pour laquelle les documents de fin de contrat doivent être modifiés et/ou supprimés

Puis faire Entrée pour charger les attestations

Matricule	014528 CDD Temps plein	
Liste des périodes	4 03980001 01/03/15 20/03/15	~
N° attestation	2508	

Cela libère les éléments suivants :

V Accés		Ø		\bigotimes
Matricule	014528 ED Temps plein	$\mathbf{}$	\bigcirc	\mathbf{i}
Liste des périodes	4 03980001 01/03/15 20/03/15			
N° attestation	2508			

La 📀 permet de supprimer l'attestation générée

Le 🥯 permet de valider les modifications effectuées

Pour supprimer les documents de fin de contrat :

Cliquer sur 🥺							
	Message de la page Web	×					
	Supprimer l'enregistrement en cours		-				
Puis faire OK :	OK Annuler		F r				

L'attestation est supprimée ; vous pouvez corriger la fiche de paie et relancer la génération Att

ſ	430	Génération ATT Départ	
Arrêt	15		dans les Traitements Paie

Pour corriger les documents de fin de contrat :

Les corrections se font dans chacun des menus accessibles une fois le matricule et l'attestation générée ; Toutes les zones peuvent être corrigées.

Attestation de départ Génération AED Solde tout compte Certificat Travail Garantie mutuelle DSN Attestation assedic
Employé, emploi et péavis (§ 2 et 4)
Motif de rupture, chômage et retraite (§ 3, 5 et 6)
Salaire des 12 mois précédent le dernier jour travaillé et payé (§ 7.1)
Données diverses
Sommes versées à l'occasion de la rupture (§ 7.3)
Primes et indemnités de la périodicité différente des salaires (§ 7.2)
Certificat de travail et STC
Mise à jour

Précisions sur certaines zones :

Première zone : Employé, emploi et préavis

Données employés :

Effectif : indiquer l'effectif au 31.12 (cette donnée est en principe automatiquement reprise des données de l'établissement)

Lien de parenté : indiquer le lien de parenté en toutes lettres

Emploi :

Choisir les éléments dans chacun des menus déroulants Statut cadre ou assimilé : 0 = NON, 1 = OUI

Données préavis : ces éléments seront à compléter obligatoirement en cas de préavis

Préavis effectué : 0 = NON, 1 = OUI Date début : date du début du préavis Date fin : date de fin du préavis Paiement : 0 = NON, 1 = OUI Début préavis payé/Fin préavis payé : à ne compléter que si le préavis est payé Début préavis non payé/Fin préavis non payé : à ne compléter que si le préavis n'est pas payé Date de notification : indiquer ici la date de l'entretien en cas de licenciement ou de rupture conventionnelle (cette date est obligatoire en DSN pour ces motifs) Motif : indiquer le motif du non paiement du préavis le cas échéant Code type préavis : choisir dans le menu déroulant Emploi en collectivité : 0 = NON, 1 = OUI Régime Alsace Moselle : 0 = NON, 1 = OUI

<u>Deuxième zone : Motif de rupture, chômage et retraite</u>: *Données horaires :* Motif différence : à ne saisir que si le motif est différent du temps partiel

<u>Troisième zone : Salaire des 12 mois précédant le dernier jour travaillé et payé</u> A alimenter si l'ensemnle des paies n'est pas repris (adhésion récente à notre service)

Quatrième zone : Données diverses

Si les zones Signataire, Qualité et Tél ne sont pas à jour : aller mettre à jour ces données dans la fiche Etablissement.

<u>Cinquième zone : Sommes versées à l'occasion de la rupture</u> Ces éléments sont alimentés automatiquement à partir de la paie

<u>Sixième zone : Primes et indemnités de la périodicité différente des salaires</u> Ces éléments sont alimentés automatiquement à partir de la paie

<u>Septième zone : Certificat de travail et STC</u> Ces éléments sont alimentés automatiquement à partir de la paie

Une fois les éléments corrigés, cliquer sur 🥝 pour valider.

Pour éditer les documents modifiés, cliquer sur le document à rééditer :

(Attestation de départ G	Sénération AED Solde to	ut compte Certificat Trava	il Garantie mutuell	e DSN	Attestation assedic	
1							

Attestation de départ : permet d'éditer l'attestation Pôle emploi Génération AED : ne pas sélectionner

Solde de tout compte : permet d'éditer le reçu pour solde de tout compte

Certificat de travail : permet d'éditer le certificat de travail

Garantie mutuelle : permet d'éditer le document pour la garantie de la mutuelle en absence de portabilité

DSN : permet de générer la DSN Signalement Fin du contrat de travail

Attestation assedic : ne pas sélectionner (obsolète)

Le message suivant vous indique que le document est disponible dans votre spool d'éditions



Je souhaite rééditer un ancien bulletin de paie, que dois-je faire ?

Pour le bulletin d'un seul salarié :

Aller dans Traitements paie.

Indiquer la période pour laquelle vous souhaitez rééditer le bulletin dans la zone période



Puis cliquer sur

Edition Bulletin

Le message suivant s'affiche :

Message de la page Web	23
Le bulletin salaire a déjà été calculé : Il s'agit là d'une ré	edition
	ОК

Cliquer sur ok.

Une nouvelle page de votre navigateur s'ouvre et contient le bulletin de paie réédité.

Pour les bulletins de tous les salariés :

Aller dans Edition Bulletin

Paramètres de	traitement		C		-		
Date	30/06/2014		NO	INVIA .	BOLLETIN	DE-SALAIRE	
Période	201406	Du 01/06/2014 Au 30/06/2014		(Barth	And the second division	//	
y pe d'édition	Réedition	~		A REAL	II	7/	
						801	

Paramètres de traitement :

Date	30/06/2014 💳			
Période	201406	Du 01/06/2014	Au 30/08/201	4
Type d'édition	Réedition		~	

Date : par défaut date du jour

Période : indiquer la période pour laquelle vous souhaiter rééditer les bulletins Type édition : Réédition

Puis cliquer sur : 🥝

Les bulletins sont alors accessibles dans le spool d'éditions.

Index

2494, 82

Α

2

abondement, 39 absence volontaire, 64 Accident du travail, 73 accord, 26 Acompte, 39 alertes, 97 AMC Voir mutuelle ancienneté, 29 annualisation, 27, 50, 116, 118 annulation bulletin Voir bulletin apprentis, 33, 35, 38, 128 assurance maladie complémentaire Voir mutuelle attestation Pôle emploi Voir Pôle emploi avance, 39 avantage en nature, 39

В

bordereau mensuel, 85 bulletin annulation, 76 édition, 75

C

calendrier, 27, 47, 58, 64, 65, 67, 68, 69, 116, 118 **calendrier prévu**, 27, 50 catégorie, 22, 24, 27, 33 cdd à l'heure, 27 certificat de travail, 16, 77, 126, 129, 133 chèque santé, 29, 105 clôture, 77, 88 Code Horaire, 25 codes pour pointage, 59 commentaire, 71 congés payés, 33, 39, 84, 116 contrat, 12, 22, 23, 26, 33, 34, 70, 76, 77, 103, 109, 111, 125, 127, 128 cumuls, 35 saisie datée, 42 saisie simple, 40

D

date de référence, 35 déclaration d'embauche, 36 déclaration trimestrielle, 13, 14, 89 durée minimale CDD, 32

Ε

édition bulletin *Voir* bulletin Embauche, 36 emploi, 110 établissement, 13

F

Famille, 17, 20, 100 fiche période, 116, 125, 127 fin de contrat, 32 documents, 76 fin de période, 34 CDD, 34 CDI, 34 Forfait heures, 26 Forfait jours, 26

Η

heures travaillées, 64, 118 historique, 78

I

indemnités journalières, 119

J

Journal de paie, 84

Μ

maintien de salaire, 39, 73, 74 maladie, 39, 40, 73, 119 Mandataire social, 23, 29 modification de la durée annuelle, 38 **mutuelle**, 29, 105 mutuelle date d'adhésion, 106

0

option mutuelle, 29, 39, 106 Option mutuelle, 29 option mututlle, 106

Ρ

Pension alimentaire, 39

Pôle emploi, 16, 23, 77, 85, 125, 126, 129 Prêt, 39 prévoyance, 85, 86 prime, 20, 46 prime vendange, 72 professionnalisation, 128

R

reçu pour solde de tout compte, 77, 126, 129 récupération, 118 régie, 38 repos compensateur de remplacement, 117 retenue à la source, 19 RTT, 118

S

saisie sur salaire, 39, 113 site géographique, 30 société, 13, 15, 17, 46, 92, 93, 94 spool d'édition, 8, 12, 83

Т

taux horaire, 112 temps complet, 26 transport, 30, 39 cotisation, 30

۷

valeurs spécifiques, 38, 79, 112 VRP, 22, 29, 38, 86